

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 26 avril 2023

Délibération n° 2023 – 26/04/2023 – 1

Verbatim du conseil d'administration des 9 mars et 15 mars 2023

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 31 Quorum : 16 Membres présents : 15 Membres représentés : 6 Total : 21	Refus de vote : 1 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration des 9 mars et 15 mars 2023.**

Dijon, le 27 avril 2023

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du conseil d'administration des 9 mars et 15 mars 2023

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 15 mars 2023

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Nathalie JOUBERT,
Madame Alexandra LAURENT (présente jusqu'à 16h puis procuration à Madame Nathalie JOUBERT),
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Membre absent

Madame Patricia FAUQUE.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST (présente jusqu'à 18h45),
Madame Marie-Geneviève GERRER (présente jusqu'à 18h20 puis procuration à Madame Lucy MOSER-JAUSLIN),
Madame Elsa LANG-RIPERT (procuration à Monsieur Lionel CROGNIER),

Membre absent

Madame Peggy CÉNAC.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur Éric DAUBIGNEY (présent jusqu'à 17h10 puis procuration à Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST),
Madame Virginie KILANI,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN.

Membres absents

Monsieur David COUSSON,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF,
Monsieur Charles FORJOT (procuration à Monsieur Guy-Daniel LIGAN),
Monsieur Abdallah MCHAMI (suppléé par Madame Clara PRIVÉ, présente jusqu'à 17h10 puis procuration à Madame Virginie KILANI),
Madame Ninon VEILLÉ.

Membres absents

Madame Louise BOUCHÉ,
Monsieur Maxence ROULLIAT.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Brice LETHIER (procuration à Monsieur Luis Le MOYNE),
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Monsieur Vincent THOMAS).

Membre excusé

Madame Laëticia MARTINEZ.

Membres absents

Madame Frédérique BEAULIEU,
Monsieur Denis HAMEAU,
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Muriel LECULLIER, Agent comptable,
Madame Alice LHOMMET, Directrice du pôle finances,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Émilie BARTHET, Directrice du pôle documentation,
Monsieur Nicolas CUENIN, Fondé de pouvoir de l'agent comptable,
Monsieur Maxime ÉTIENNE, Commissaire aux comptes (Cabinet Deloitte et Associés),
Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,
Monsieur Daniel NIEDERLANDER, Directeur du pôle patrimoine,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux,
Madame Emmanuelle PUCÉAT, Vice-présidente déléguée à la coordination de la recherche et de la formation,
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Ameur Aichi, Jean-Marc Bourgeon, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I - Informations du Président	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion.....	8
II - Approbation du verbatim du conseil d'administration du 9 février 2023	8
III - Questions financières.....	8
1. Examen du compte financier 2022	8
2. Plafond de nuitée dans le marché d'hébergement Travel Planet.....	31
IV - Question du Pôle Patrimoine	32
1. Construction du bâtiment Santé B4 – UFR des Sciences de Santé.....	32
V - Questions relatives aux ressources humaines (CSA du 1 ^{er} mars 2023)	38
1. Revalorisation indemnitaire des personnels BIATSS	38
2. RIFSEEP : Mise à jour de la cotation des postes des personnels BIATSS.....	42
3. Régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC) : composante fonctionnelle C2 au titre de l'année universitaire 2022-2023 et référentiel d'équivalences horaires	43
4. Régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC) : montant et nombre de primes individuelles au titre de la campagne d'attribution 2023	45
5. Promotion interne dans le corps des professeurs des universités (repyramidage) : répartition des possibilités de promotion par section CNU au titre de la campagne 2023	47
VI - Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 20 février 2023.....	55
1. Travaux de la commission de la vie étudiante du 25 janvier 2023	55
2. Compte-rendu des travaux de la commission FSDIE du 19 janvier 2023	56
3. Accès en Master 1 : vote des capacités offertes limitées (COL), modèle d'arrêté pour la constitution des commissions d'examen des candidatures en M1	56
4. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 23 janvier 2023	56
VII - Projet de l'offre de formation du 3 ^e cycle en vue de l'accréditation 2024-2028	61
VIII - Points relatifs au Pôle Documentation	62
1. Gratuité du Prêt Entre Bibliothèque (PEB).....	62
2. Liste des exonérations des droits d'inscriptions des lecteurs extérieurs mise à jour.....	63
3. Augmentation du tarif d'inscription des lecteurs extérieurs et évolution des modalités d'inscription....	63
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat).....	64
IX - Tarifs, subventions et dons - Catalogue des EUD - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	64
X – Compte rendu des conventions hors subvention.....	65

VERBATIM

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 15 MARS 2023)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous, bienvenue dans ce conseil d'administration qu'on a souhaité maintenir malgré la mobilisation d'aujourd'hui. La semaine dernière, on avait pu décaler parce que les circonstances s'y prêtaient. Aujourd'hui, c'est beaucoup plus compliqué parce qu'on doit absolument statuer, normalement au 15 mars, dernier délai, sur le compte financier. Et puis il y avait des éléments à renvoyer également au HCERES, si bien que la seule alternative qu'on avait par rapport à aujourd'hui, c'était demain matin. Il n'est pas certain que demain matin nous aurions eu le quorum pour délibérer, notamment sur le compte financier, parce qu'il faut un quorum physique de personnes présentes pour voter ce compte financier. Donc merci beaucoup de votre compréhension, l'intention n'est pas du tout d'empêcher les uns et les autres d'exercer leurs droits sociaux, ce n'est pas du tout l'esprit, c'est vraiment une contrainte technique.

On a donc un ordre du jour qui porte, comme je viens de le préciser, sur l'examen du compte financier de 2022, notamment, et puis un passage important aussi sur les ressources humaines, sur la CFVU. Donc un ordre du jour assez fourni.

I - Informations du Président

Le Président.- Parmi les éléments d'information, et pour entrer dans le premier point de l'ordre du jour, peut-être faire un point sur l'évolution de la politique de site. Donc, pour faire un point d'actualité, deux éléments.

Le premier concerne la négociation qui a été assez longue entre la future COMUE expérimentale et le futur EPE, négociation qui portait sur la convention que le ministère nous avait demandé de rédiger ou de négocier entre nous aux fins de poursuivre la politique de site à l'échelle régionale. Cette convention a été finalisée le 24 février, vendredi 24 février au soir. Nous l'avons signée, et quand je dis « nous », ce sont les chefs d'établissement, pendant le week-end, et nous l'avons adressée le lundi matin, à la première heure, au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Cette convention a été examinée par les services de la DGSIP et de la DGRI, et j'ai su ce matin qu'elle était définitivement validée par la ministre ; que le ministère s'était retourné également vers le SGPI, le secrétariat général pour l'investissement, qui gère les PIA, qui donc a donné son aval. Il reste à suivre une procédure par laquelle il va y avoir un échange entre nous, les établissements, et le

SGPI, pour aboutir au dégel des fonds dont les PIA ont été suspendus. À l'issue de cette procédure, nous devrions avoir une décision définitive sur ces dégels des fonds, donc les fonds retrouvés.

La date que l'on m'a annoncée est une date prévisionnelle, donc je ne souhaite pas que vous la preniez comme quelque chose de totalement certain. Donc la date de décision définitive sur ces PIA devrait être le 4 avril. Je dis bien « devrait », parce que c'est une date qui m'a été annoncée ce matin, mais pour le moment c'est une date prévisionnelle. Donc, on va dire, d'ici une quinzaine de jours nous devrions avoir une réponse définitive sur l'ensemble de ces sujets qui sont des sujets importants, comme vous le savez. Donc ça, c'est le premier point. Cette convention, son contenu, porte sur un certain nombre de points, mais l'idée, c'est que le ministère nous a intimé l'injonction de conserver à la COMUE son rôle de coordinatrice de la politique de site Bourgogne-Franche-Comté, la ministre estimant que c'était les COMUE, lorsqu'elles existaient encore dans les sites, qui portaient, qui ne portaient pas mais qui coordonnaient les PIA et les projets intéressant la politique de site. Donc, dont acte. Nous y avons mis également la coordination de la politique doctorale, qui s'exerce en commun entre le futur EPE et la future COMUE expérimentale.

Et pour associer le futur établissement public expérimental à la COMUE expérimentale dans cette coordination de la politique territoriale, la convention prévoit trois instances.

Une instance qu'on a appelée le comité de direction. En fait, ce comité de direction réunit, au moins une fois par an, le ou la présidente de la COMUE expérimentale et le ou la présidente de l'EPE, avec les DGS, les VP concernés, etc., éventuellement, et bilan, perspectives des activités communes dans le cadre de la convention.

Le deuxième niveau d'instance, on l'a appelé le comité de pilotage de la recherche, COPIL recherche, qui réunit sept représentants des établissements de la COMUE expérimentale, six représentants des établissements de l'EPE et trois représentants des ONR, organismes nationaux de recherche. Ces ONR, c'est CNRS, INRAE, INSERM. Donc un certain équilibre. Ce COPIL recherche est un lieu d'échange et d'élaboration de la stratégie de recherche à l'échelle du site. Grosso modo, il a été conçu pour prendre la suite du COPIL ISITE, qui avait été institué lorsque l'on avait eu l'ISITE, dans les années 2015, 2016. Et finalement, dans l'histoire commune en BFC en matière de recherche, d'enseignement supérieur et de recherche, c'est finalement le COPIL ISITE qui avait été la formule qui avait le mieux fonctionné. Donc on s'est dit que c'était sans doute la meilleure chose à poursuivre dans une configuration un peu élargie, puisqu'on a quelques établissements nouvellement représentés dans ce COPIL. Le COPIL a un pouvoir, on va dire, de proposition, il n'a pas à proprement parler de pouvoir de décision sur les établissements puisque ce sont les instances des établissements qui valident ou pas les travaux réalisés dans le cadre du COPIL recherche.

La troisième instance, c'est une instance qu'on a souhaité, là aussi – quand je dis « on », c'est l'ensemble des parties prenantes – maintenir parce que c'est une instance qui a connu des heurs mais aussi des malheurs mais qui a commencé à porter ses fruits dans l'organisation des plateformes de recherche, c'est le COS plateformes. Ce COS plateformes réunit actuellement environ 75 plateformes de recherche en Bourgogne Franche-Comté. Il avait été élaboré à la demande de la région, qui souhaitait que son effort budgétaire, financier, d'appui à la recherche au bénéfice des plateformes puisse se faire selon des critères d'attribution, de

ventilation des financements, etc., qu'elle avait elle-même élaborés, sur lesquels on avait discuté avec la région, etc. Bref, on était arrivé à un système qui permettait un classement des projets et une ventilation des financements entre les 75 plateformes de BFC. Donc on a souhaité le maintenir parce que, d'abord, cela avait permis d'avancer et de mieux coordonner la répartition de ces financements, et malgré une nouvelle qui n'a pas dû vous échapper et qui tient à l'adoption du budget de la région en 2023 et pour l'année 2023, budget qui s'est accompagné d'une suppression totale des financements aux plateformes de recherche en Bourgogne-Franche-Comté. Il y a deux ans, le budget consacré par la région à ces plateformes, c'était 4,6 millions. L'année dernière, ce budget avait été amputé d'à peu près moitié, et pour 2023, c'est zéro. Donc c'est inquiétant, bien sûr, parce que c'est un choix qui porte directement atteinte, finalement, à la capacité de recherche du territoire, et je ne suis pas certain que ce choix ait été fait en pleine conscience des conséquences induites par cette suppression totale des financements. Les plateformes sont alimentées par d'autres financements, d'accord, mais tout de même, c'est un signal qui est envoyé par le conseil régional qui peut inquiéter quant à sa perception, finalement, de ce qu'est la recherche en Bourgogne-Franche-Comté et qui peut aussi avoir des conséquences sur la capacité d'innovation de la région à partir des recherches qui sont faites dans les laboratoires. Je m'en suis épanché auprès de nos interlocuteurs, mais, le budget étant voté, il est bien trop tard pour revenir dessus.

Donc voilà les éléments assez importants sur cette convention conclue, transmise au ministère, approuvée par le ministère et qui devrait nous permettre de retrouver les financements PIA, sous réserve de cette ultime procédure en lien avec le SGPI et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui devrait se dérouler d'ici le 4 avril.

Le deuxième élément, c'est la négociation avec les partenaires, portant sur le futur établissement public expérimental. Les choses avancent. Alors, je vais être court, parce que nous avons eu un groupe de travail auquel on avait invité les membres du conseil d'administration, ce matin. On a fait un point sur les statuts puisqu'on a dit qu'il y aurait un groupe de travail « statuts » en interne, qui serait composé des administrateurs et administratrices qui le souhaitent, qu'il y aurait un groupe de travail « formation » qui réunira aussi les membres de la CFVU, pareil pour la recherche et la commission de la recherche, et pareil pour la vie étudiante, pour la CFVU. Donc on avance, on avance plutôt bien. On a fixé, sous réserve évidemment des évolutions de la négociation, les droits et les devoirs d'à peu près tous les membres. Je rappelle qu'il y a deux catégories de membres dans l'EPE. D'abord, l'EPE, qu'est-ce que c'est ? En fait, c'est l'université de Bourgogne qui passe du statut d'EPSCP à un statut d'EPE. Donc nous ne changeons pas, nos composantes demeurent, nos laboratoires demeurent, nos services demeurent. Qu'est-ce qui change ? Ce qui change profondément, c'est que nous devrions – je parle toujours au conditionnel tant que ce n'est pas fait puisqu'on est en discussion – mais nous devrions accueillir deux établissements composantes. C'est quoi, les établissements composantes ? Ce sont des établissements qui, aujourd'hui, ne font pas partie de l'université de Bourgogne, qui existent ici sur le territoire, c'est l'École supérieure de musique de Bourgogne Franche-Comté et l'École nationale supérieure d'art de Dijon qu'est les Beaux-arts. Et ces deux établissements sont donc candidats pour devenir établissements composantes. Si je caricature un peu le statut des établissements composantes, l'établissement conserve sa personnalité juridique, conserve son budget, conserve sa tutelle avec son propre ministère, ici, le ministère

de la Culture pour les deux écoles, conserve évidemment ses personnels administratifs, enseignants, ses locaux, etc., mais devient une composante, comme un IUT, comme une UFR, comme une école d'ingénieurs, etc., de l'établissement. Ça modifie un petit peu les choses. Par exemple, on a présenté au groupe de travail, ce matin, les hypothèses d'élargissement, un petit peu, de notre CA, l'idée étant d'augmenter le nombre de représentants des différents collèges, collègue A, donc, PR et assimilés, collègue B, MCF et assimilés, collègue BIATSS et collègue étudiants, d'un siège, de sorte qu'on puisse intégrer les collègues et les étudiants de ces deux établissements dans les collèges électoraux respectifs. Cela passe aussi par un siège supplémentaire pour représenter une autre catégorie d'établissement. À côté des établissements composantes il y aura effectivement des établissements associés.

Les établissements associés, qu'est-ce que c'est ? Ce ne sont pas des composantes comme un UFR ou un IUT, ce sont tout simplement des établissements qui se sont déclarés volontaires pour participer, dans un cadre qui est défini par les statuts de l'EPE et complété par des conventions particulières, à une stratégie, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie commune en matière de formation, en matière de recherche et en matière de vie étudiante. Donc on a décidé, et c'est ce que crée l'EPE pour ces établissements-là, c'est simplement une structure de coordination, de collaboration et de travail ensemble. Et pour remplir tout cela, cela dépendra de nos négociations en matière de formation, en matière de recherche et en matière de vie étudiante. C'est globalement là-dessus que nous sommes en train de travailler. On en a parlé au moins deux heures ce matin en groupe de travail, donc je ne vais pas m'étendre davantage et si vous avez des questions, évidemment, je peux y répondre tout de suite, il n'y a aucune difficulté là-dessus. On ne pourra pas non plus y passer deux heures comme ce matin, mais sachez en tout cas que les choses se font en bonne intelligence, avec le souci – en tout cas c'est le mien et je crois que c'est celui de chaque chef d'établissement ou ses représentants qui participent au travail d'élaboration de cet EPE – avec une réelle volonté de travailler d'abord le projet, pour éviter d'avoir une coquille vide qui disparaîtrait aux premiers atermoiements comme on a pu le connaître par le passé, ou en tout cas qui viendrait à disparaître par manque d'ambition commune. Donc on a un projet, dont on parlera plus amplement dans un autre conseil d'administration, mais l'idée c'est bien de savoir ce qu'on a envie de faire ensemble pour trouver exactement la bonne structure institutionnelle qui va pouvoir porter ce que nous voulons faire ensemble. Il y avait des représentants étudiants ce matin, il y avait des représentants de collègues BIATSS, il y avait des représentants de collègues enseignants et enseignants-chercheurs, donc on a posé plein de questions, on a répondu aux questions, etc. Je peux répondre maintenant à vos questions si vous en avez mais, je vous dis, pas trop prendre de temps.

Sur le statut étudiant, eh bien les étudiants des établissements composantes sont des étudiants à part entière de l'EPE, ils ont leur carte d'étudiant comme tout le monde. Les étudiants des établissements associés ont une carte d'étudiant mais un peu comme la carte multiservice de la COMUE, c'est-à-dire qu'on pouvait être étudiant de l'université de Bourgogne et avoir la carte multiservice UBFC, mais pas être étudiant de l'UBFC. C'est pareil, voilà. Donc ne seront étudiants de l'EPE, pleinement et entièrement, que ceux qui suivent une formation de l'EPE ou une formation co-habilitée ou co-portée avec un établissement associé, par exemple. Pour le reste, il y a tellement de choses à dire qu'on pourrait y passer tout l'après-midi, je vais accélérer un petit peu, s'il n'y a pas de question.

Autre élément, un peu pêle-mêle dans l'information, il n'y aura pas de VP conseil d'administration aujourd'hui. Emmanuelle Pucéat, vous savez, qui était vice-présidente du conseil d'administration, est présente ici à titre d'invitée, puisqu'elle conserve son autre casquette qui était vice-présidente déléguée au lien formation-recherche et elle continuera de gérer les DOM, notamment, ce n'est qui n'est pas la plus mince tâche à accomplir. Donc je tiens, Emmanuelle, à te remercier à nouveau, je le dis presque à chaque réunion, pour l'ensemble du travail que tu as effectué en cette qualité et je tiens à te remercier de continuer à travailler sur le lien formation-recherche parce que c'est un travail très important. En tout cas, lors du prochain CA, nous procéderons à la désignation de la ou du futur VP CA, les choses étant en route mais n'étant pas finalisées pour aujourd'hui, tout simplement. Donc c'est moi qui ferai office de VP CA aujourd'hui, sans, je l'espère, trop de difficultés.

Des informations, maintenant, un peu plus sur l'activité de l'établissement. Le 24 février dernier, nous avons signé à Chalon, avec différents partenaires institutionnels, l'accord de consortium portant création de la plateforme CND, pour contrôle non destructif. Qu'est-ce que le contrôle non destructif ? Pour les non-physiciens, en fait c'est du contrôle de pièces qui sont utilisées notamment dans l'industrie nucléaire civile – ou dans l'industrie nucléaire, pourquoi pas, militaire, mais ce n'est pas le cas ici – contrôle de pièces sans les détruire, c'est-à-dire par l'observation et par des moyens d'observation type radio, laser, etc. Ne m'en demandez pas plus, je suis totalement incompetent, je fais semblant de savoir mais en réalité je ne sais pas grand-chose. Simplement dire une chose, c'est que ça se fait avec le pôle de compétitivité Nuclear Valley qui réunit une trentaine, je crois, d'entreprises qui travaillent dans ce secteur dans le sud de la Bourgogne et notamment à Chalon. Ça se fait aussi avec le laboratoire ICB, qui est un de nos laboratoires spécialisés dans ce domaine et avec, également, des acteurs institutionnels tels que le Grand Chalon mais aussi la Communauté urbaine Creusot-Montceau qui était représentée par son président. Le préfet de région était présent pour la signature de cet accord de consortium et l'idée, c'est d'arriver à développer non seulement une plateforme qui pourra mener des recherches et faire des manipulations et des prestations au profit des entreprises qui ne sont pas équipées pour cela, mais aussi former des étudiants et réaliser des recherches académiques dans ce cadre-là, dans le domaine du contrôle non destructif dans lequel les chercheurs de l'ICB, notamment, ont une expertise certaine.

Autre information qui, cette fois-ci, n'est pas liée à la recherche et à la formation mais à la vie institutionnelle de l'établissement. Nous avons réuni pour la première fois, c'était la semaine dernière, le conseil social d'administration. Je vous rappelle que le conseil social d'administration réunit en une seule instance sociale le CT et le CHSCT. La première séance a duré cinq heures. Cela faisait longtemps qu'on ne s'était pas réunis, cela a été très long pour tout le monde mais cela a été très riche et ce que je tiens à souligner, c'est que la qualité du dialogue social qui existait à la fois dans le CT et dans le CHSCT s'est retrouvée dans le CSA. Et je m'en félicite parce que cela permet de dire les choses, de les dire de manière tout à fait constructive, respectueuse des uns et des autres et vraiment, le dialogue a été d'une grande qualité. Il y avait certains dossiers qui demandaient davantage, peut-être, de travail, on les a repris et on les représentera. D'autres ont été discutés. On a parlé notamment repyramidage, on a parlé d'un certain nombre de choses, de

primes, aussi, parce que c'est un élément important, notamment pour les personnels BIATSS, et tout cela s'est fait vraiment, je crois, en bonne intelligence, dans le meilleur sens du terme et c'est tout à fait ce que je souhaitais. Je ne souhaitais pas qu'on perde cette qualité de parole et d'écoute qui existait au CT et au CHSCT. Tant mieux, c'est reparti avec le CSA et donc je souhaite à cette nouvelle instance une bonne et longue route.

Autre élément d'information, qui concerne cette fois-ci la Maison des sciences de l'homme. L'actuel directeur, qui est Jean Vigreux, que nous connaissons tous, a un mandat qui prend fin en principe au mois de juin ou juillet. Et donc, à partir soit de juillet, soit de septembre, son successeur prendra ses fonctions. On s'est réunis la semaine dernière à la MSH lors d'un conseil d'orientation et de gestion et c'est Hervé Marchal, qui est un professeur de sociologie, qui a été élu pour prendre la suite de Jean Vigreux. Il est notamment responsable du Comité recherche 01 « Identité, espace et politique » de l'Association internationale des sociologues de langue française, il est rédacteur en chef de la revue *Retraite et société*, et ses thématiques de recherche portent sur les processus de fragmentation socio-territoriale, sur les espaces périurbains, sur les rapports aux espaces publics et privés et sur les processus identitaires, individuels et politiques. Ça m'a donné l'occasion de rencontrer Hervé Marchal pour la première fois, je vais bientôt le recevoir, comme tout nouvel élu de composante de l'établissement, pour faire un point sur les dossiers, l'accompagner, au début tout au moins, dans ses premiers dossiers de nouveau directeur de la MSH. Il est accompagné par deux directeurs adjoints, plus exactement une directrice adjointe et un directeur adjoint. La directrice adjointe, c'est notre collègue Stéphanie Grayot, qui est professeur de droit privé et directrice d'un laboratoire qui est le CID, le Centre innovation et droit. Le directeur adjoint est Henri Garric, que nous connaissons également tous puisqu'il a fait un mandat de doyen de l'UFR Lettres et philosophie. Il est rattaché au CPTC. C'est un triumvirat que je trouve plutôt heureux puisque, si l'on s'en tient aux spécialités des intéressés, un spécialiste de littérature, un spécialiste de droit, un spécialiste de sociologie, eh bien, une Maison des sciences de l'homme doit, je crois, appréhender la diversité et on en a, on va dire, un « échantillon » assez intéressant et pas limitatif, bien évidemment.

Autre information et dernière information, hier nous avons inauguré la présence, pour la première fois, du Solidaribus. C'est une sorte de minibus qui a été créé et qui est porté par le Secours populaire, en partenariat très fort avec les collectivités territoriales et notamment Dijon Métropole, mais aussi le département de la Côte-d'Or. Et donc ce Solidaribus, en fait, c'est le Secours populaire. Comme beaucoup d'associations humanitaires... on a souvent des demandes d'occuper un lieu physique sur le campus où les étudiants peuvent venir régulièrement, etc., sauf qu'en réalité, même si on a quelque 300 milliers de mètres carrés construits, bâtis sur notre campus, on n'a déjà pas assez de place pour les associations étudiantes labellisées, on n'a pas toujours assez de place pour les bureaux administratifs, etc. Et donc il nous est impossible d'attribuer des espaces physiques permanents aux organismes extérieurs quelle que soit la légitimité de leurs demandes. Donc le Secours populaire a créé ce Solidaribus parce qu'il permet, finalement, de se déplacer en différents lieux, et pas seulement sur le campus, à la rencontre de ses publics, aussi bien en ville, comme ici, que dans le monde rural, dans le Nord Côte-d'Or, par exemple, vers Montbard, etc. Pour quoi faire ? Pour proposer, finalement,

une palette de dispositifs susceptibles d'aider les jeunes – ici, c'est les étudiants en précarité, bien entendu, mais ailleurs ça va être d'autres personnes, pas forcément étudiantes – et donc les accompagner, d'abord dans la résolution de leurs difficultés mais aussi pour accéder à un peu de culture, pour permettre d'organiser des sorties, qu'elles soient culturelles ou de découverte, etc. Et par exemple, il est prévu qu'il y ait des billets de théâtre, de cinéma, des billets pour des matchs sportifs, etc., qui soient proposés aux jeunes. Hier, a eu lieu, d'ailleurs, une vente de livres à prix très bas, puisque c'était un euro l'ouvrage. Il y avait même des Pléiade à un euro, et des Pléiade neuves, c'était des invendus de la Fnac. Ça se fait avec les volontaires et les bénévoles parmi les salariés de la Fnac. Donc, voilà, des actions qui sont en faveur de nos jeunes en précarité et également en faveur de la culture et de la découverte. Je trouve que c'est tout à fait intéressant. Clara Privé, oui.

Mme Privé.- Je vous remercie. C'est une très, très bonne action qui s'est passée, développement de la culture, etc., surtout dans un monde où la précarité étudiante explose. On a bien vu que sur l'année 2022, c'est une augmentation de plus de 6 % du coût de la vie étudiante, pour l'ensemble des étudiants, et pouvoir s'acheter un livre, même mettre un euro dans un livre, c'est une très, très bonne chose, ne serait-ce que pour la santé mentale, quand on ne peut s'acheter qu'à bouffer sur un budget mensuel. Est-ce que ce type d'action va être reproduit, notamment sur les sites territoriaux ? On sait que les étudiants des sites territoriaux sont des étudiants d'autant plus précaires que le nombre de boursiers est bien plus élevé sur ces sites et qu'ils ont la double peine puisqu'en plus, le CROUS ne daigne pas aller les voir, notamment sur la restauration et le logement. Donc, est-ce que ce type d'action va se délocaliser sur nos sites territoriaux et si oui, est-ce qu'on a un horizon en termes de temporalité ?

Le Président.- Très clairement, l'initiative de l'uB et de la commission solidarité étudiante, c'est de trouver des référents solidarité sur tous les sites territoriaux pour pouvoir animer une activité en propre. C'est-à-dire qu'on ne peut pas tout apporter de Dijon, il faut qu'il y ait aussi une initiative locale, mais nous, on est en appui. Donc ça, c'est un objectif maintenant. Mais il faut le mettre en place, il faut trouver des gens, il faut convaincre et il faut accompagner. Donc ça, c'est notre politique, on va dire, de commission solidarité étudiante. Il y a déjà des contacts qui sont pris, pas partout, mais ça vient. Il y a eu de la distribution, aussi, de produits alimentaires de première nécessité, c'est déjà arrivé, etc., mais on veut renforcer cela. D'ailleurs on a la même chose pour la culture et pour d'autres activités. On sait qu'on ne peut pas tout décalquer et tout refaire à l'identique partout, ce n'est pas vrai. Donc je ne vais pas vous raconter n'importe quoi. En revanche, on tend à proposer, aussi bien en matière culturelle, en matière sportive, en matière d'accompagnement de la précarité, etc., en matière de santé étudiante, aussi, parce que j'ai fait un point ce matin avec le SSU, et notamment sur le Creusot on a un point d'attention, je le sais, on y travaille.

Sur le Solidaribus, c'est le Secours populaire de Côte-d'Or, donc je ne peux pas répondre. Je sais que sur toute la Côte-d'Or, c'est oui, il va se déplacer. Sur les autres départements, je ne peux pas répondre sur une organisation qui échappe complètement à l'uB. Mais on en a parlé hier, après les discours et avec Monsieur Lebugle, qui est le président du Secours populaire français de Côte-d'Or, on a dit que ce serait peut-être bien de penser, avec ses homologues de Saône-et-Loire, à ce qui se passe au Creusot, notamment, mais à Chalon aussi, à Mâcon, et puis pour

la Nièvre peut-être d'essayer aussi de susciter des choses. Il y a l'Yonne aussi, avec Auxerre... C'est une discussion qu'on a eue hier, tout simplement. Moi, j'ai senti qu'en tout cas, Monsieur Lebugle relayerait tout cela auprès de ses collègues des différents départements pour que, oui, on puisse faire la même chose, bien sûr.

J'en ai terminé avec les informations, on va pouvoir entrer, s'il n'y a pas d'autres questions, dans les points A soumis à discussion.

Point A : Points soumis à discussion

II - Approbation du verbatim du conseil d'administration du 9 février 2023

Le Président.- Il y a comme premier de ces points soumis à discussion, le verbatim du conseil d'administration du 9 février 2023. Je ne sais pas si vous avez des questions, des observations, des choses qui auraient pu échapper à la fois à la personne qui a réécrit ce verbatim et à celle qui l'a relu. Non ? Donc je vous propose d'approuver ce verbatim.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Un refus. Y a-t-il des abstentions ? Tu n'étais pas présent ? Très bien, une abstention. Y a-t-il des votes contre ? Très bien, je vous remercie.

19 voix pour, 1 refus de prendre part au vote, 1 abstention

Le Président.- Nous allons pouvoir passer maintenant aux questions financières avec l'examen du compte financier 2022, et puis ensuite un autre point qui concernera le remboursement forfaitaire des frais d'hébergement des agents partant en mission, en vue de leur actualisation.

III - Questions financières

1. Examen du compte financier 2022

Le Président.- Donc s'agissant de l'examen du compte financier, je vais demander à Nicolas Cuenin de me rejoindre en vue d'en faire une présentation aux membres du conseil d'administration.

Nous nous connectons à distance avec les commissaires aux comptes qui ont examiné les comptes de l'établissement au titre de l'exercice 2022. Donc Nicolas va d'abord faire une présentation, ensuite les commissaires aux comptes interviendront, à la suite de quoi Fabrice Hervé évoquera le compte financier 2022

M. Cuenin.- Bonjour à tous. En ce qui concerne la présentation du comptable pour le compte financier 2022, je vais commencer par des éléments d'appréciation contextuels, simplement pour rappeler quelques dates. Le premier exercice soumis à certification datait de 2010. C'est notre 13^e exercice soumis à cet exercice, avec un premier exercice certifié sans réserves en 2015. Premier exercice soumis au décret GBCP en 2017. Et alors, quelque chose de plus récent mais qui a

beaucoup impacté les comptes, dont on est sorti, c'était la crise sanitaire, ce qui nous amène aux faits marquants de l'année : l'impact de la crise sanitaire, c'est plutôt le non-impact de la crise sanitaire, c'est-à-dire qu'en 2022 on retrouve les comptes « classiques » qui ne sont plus impactés par ce qu'on a connu avant. En 2021 notamment, nous avons encore des postes de dépenses qui étaient très impactés, notamment ceux de déplacements-missions-réceptions, et pour 2022 ce poste retrouve un niveau quasiment équivalent à avant la crise, en 2019.

Dans les autres faits marquants, nous avons les travaux immobiliers. Chaque année, nous avons parfois des mises en service significatives. Cette année, nous n'avons pas de mise en service bâtementaire significative. En revanche, ce qui est très prégnant sur l'exercice 2022, c'est un niveau d'opérations de travaux en cours très élevé : 17,9 millions en 2022 contre 10,1 millions en 2021. Nous reviendrons plus en détail sur ces travaux un peu plus loin dans la présentation, mais ces travaux ont un impact significatif sur les agrégats du bilan, notamment sur le fonds de roulement, d'une part, et en contrepartie sur le besoin en fonds de roulement via la saisie de produits à recevoir sur les financements d'actifs, pour plus de 10 millions, 10,7 millions. Donc parmi les travaux importants que nous avons connus sur l'exercice, j'ai listé les six opérations les plus conséquentes en termes de volume financier : la restructuration du bâtiment droit-lettres, qui s'élève, à la clôture, à 4,3 millions, nous avons également la rénovation énergétique de l'IUT du Creusot, la restructuration du bâtiment ESIREM, plus son extension, la phase 2 du Learning center, du Cortex, et l'extension de la médecine préventive. Ce sont des montants de travaux très conséquents, avec des financements... alors, nous avons du CPER, plan de relance État, pas mal de plan de relance État, également du PAIR Région (Plan d'accélération de l'investissement régional).

Dans les autres faits marquants, une correction en bilan d'entrée qui fait suite à un produit à recevoir de l'apprentissage sur les contrats 2019 qui n'avait pas été comptabilisé à la clôture de l'exercice 2021. Donc que nous avons comptabilisé en correction de bilan à hauteur de 1,165 million. J'en parle parce que dans les tableaux comparatifs entre 2022 et 2021, donc, je considère qu'il est intégré à l'exercice 2021 pour faire les comparaisons.

Un petit point sur le PPP, le partenariat public-privé, avec quatre ouvrages qui avaient été mis en service en 2015, pour un montant de 21 millions dans le cadre de ce PPP, la Maison internationale des chercheurs, l'I3M, le multiplex dans lequel nous sommes et la rénovation thermique du bâtiment Mirande, et la restauration de l'œuvre Algam, pour une durée de 25 ans, avec une fin prévue en 2040, et l'État finance en partie à la fois la dette, les intérêts et le GER. À la clôture 2022, nous avons un montant de dépenses total sur ce PPP de 13,205 millions, avec un solde qui nous reste à décaisser sur les années à venir de quasiment 30 millions, et des financements reçus par l'État pour couvrir le PPP à hauteur de 12,3 millions, ce qui nous fait un différentiel d'à peu près 0,9 million à la charge de l'université.

J'en viens désormais au résultat, le résultat 2022, qui se porte à 5,4 millions. Il marque une baisse par rapport aux années précédentes. Nous avons connu plutôt une augmentation entre 2016 et 2021 et désormais, ce résultat marque une baisse. C'est avant tout le fruit d'une hausse des charges supérieure à celle des produits. On va détailler ces postes.

Avant de détailler les postes, quelques petits éléments d'appréciation sur l'évolution du résultat, en rapportant l'évolution des charges de personnel à celle de la subvention pour charges, qui est très prégnante sur l'évolution des résultats au cours des différents exercices. Nous avons une augmentation des charges de

personnel de 11,6 millions, comparée à une augmentation de la subvention pour charges de 5,2 millions, donc un différentiel en notre défaveur de 6,4 millions qui explique principalement l'évolution du résultat. En revanche, les charges de fonctionnement, l'évolution des charges de fonctionnement en 2022 par rapport à 2021, comparée à cette même évolution sur les autres recettes composées des ressources propres et des autres subventions, ces deux rapports s'équilibrent, ces deux évolutions s'équilibrent. Pour les charges de l'exercice, en hausse globale de 18 millions, à commencer par les charges de personnel qui sont en hausse de 11,6 millions, charges de personnel qui représentent 79 % de l'ensemble des charges de l'établissement, nous avons un taux de rigidité qui s'élève à 81,6 %, sachant que c'est un taux qui est en augmentation. Le taux de rigidité, c'est la part des charges de personnel ramenée aux recettes encaissables, donc c'est un taux qui est en augmentation par rapport aux exercices précédents, sachant qu'entre 2019 et 2021 nous avons plutôt un taux stable. Sur les charges de fonctionnement globales hors masse salariale, elles augmentent donc de 5,5 millions. J'ai fait apparaître les postes qui augmentent le plus, donc les fluides, les achats de fournitures, les autres prestations de services et les frais de missions et déplacements. Les causes sont multiples. Sur les fluides, ce sera principalement, évidemment, les effets inflationnistes, inflation sur le coût des fluides. Sur les frais de missions et déplacements, c'est principalement la fin de la crise sanitaire, qui impactait jusqu'aux exercices précédents ce poste, qui se retrouve en 2022 à un montant normal, donc en augmentation par rapport à 2020. Et sur les achats de fournitures et autres prestations de services, nous avons déjà un premier effet qui provient en fait de la reprise des dépenses sur les conventions, la reprise de l'activité sur les conventions. C'est un effet millésime, c'est-à-dire que nous avons des grosses conventions, type FORTHEM, type RITM, type « Préservation de l'emploi, recherche et développement », qui sont en cours d'exécution. La plupart du temps, lorsqu'on est sur une convention, on est plutôt en début ou en fin d'exécution de cette convention, on a un niveau de dépense qui est plutôt faible. Là, en l'occurrence, on a des grosses conventions sur lesquelles on est au milieu du gué. Donc ça a un effet important sur les dépenses de fonctionnement sur conventions, qui sont couvertes par ailleurs par des financements. Donc on va retrouver cette augmentation plus tard dans les produits. On a aussi d'autres faits conjoncturels comme des dépenses ponctuelles, par exemple odontologie, les 300 ans de l'uB, etc., des éléments purement conjoncturels d'une moindre importance en termes de coûts.

Pour les produits de l'exercice, en hausse globale de 7,8 millions, à commencer, donc, par les subventions. La subvention pour charges de service public, qui s'élève à 208 millions, qui représente 78 % des produits de l'exercice, est en augmentation de 5,2 millions. Sur les autres subventions, tous les postes sont également en augmentation. C'est principalement du fait de cet effet millésime sur les conventions. Nous sommes au milieu du gué de grosses conventions. Pour autant, ce qu'on peut dire un peu sur l'importance de ces différentes subventions, c'est que l'État, hors subventions pour charges de service public, via différents ministères, notamment celui de la santé, par exemple et également via l'ANR, est désormais le premier financeur de l'établissement, devant la région. Nous avons aussi un autre poste important, qui provient de différentes entités publiques comme le CNRS, par exemple, qui représente 25 % de nos produits de subvention. En ce qui concerne les autres produits d'exploitation, ils augmentent de 2,9 millions. Ce qu'on appelle autres produits d'exploitation recouvre à la fois les produits issus des ressources propres et de la CVEC, globalement stables sauf l'apprentissage qui

augmente de 2,2 millions, donc en prenant en compte la correction de bilan d'entrée dont j'ai fait état en début de présentation, et dans une moindre mesure les autres produits des activités annexes. Ce qui est notable, c'est l'importance de la formation par apprentissage, qui représente 39 %, qui est donc le premier poste représentatif des autres produits d'exploitation, devant les droits de la formation continue et, d'autre part, de la formation initiale, 17 % respectivement pour la formation continue et la formation initiale, sachant par contre que le quatrième poste est représenté par la CVEC. Un petit point sur la CVEC parce qu'on va avoir deux manières de la comptabiliser, en fait. En comptabilité générale on a enregistré un produit à recevoir suite à un décalage du versement. Normalement, pour le premier acompte 2022-2023, nous les recevons habituellement plutôt en cours d'année universitaire, pendant le premier trimestre de l'année universitaire, et le ministère a décalé ce versement sur l'année 2023. Donc sur les agrégats de comptabilité budgétaire ce montant est reporté à 2023, ce qui crée quelque part un trou de financement. Par contre, en comptabilité générale on constate un produit à recevoir.

J'en viens aux provisions. Rien de spécial à signaler sur ces provisions. Pour rappel, nous avons une provision pour les comptes épargne temps, c'est la part des CET qui restent épargnés et qui n'ont pas vocation à être monétisés dans l'année, une dépréciation pour les créances clients et une dépréciation des titres de la participation. Ça représente les titres de participation de la SATT qui sont dépréciés à 100 %.

Au niveau de la capacité d'autofinancement, on peut constater que la courbe suit l'évolution du résultat. En effet, la CAF représente en fait le résultat de l'exercice, duquel sont retranchées les opérations non encaissables d'une part et non décaissables d'autre part, donc tout ce qui est opérations d'amortissement, etc., ce qui nous emmène à une CAF de 10,5 millions. Au niveau de l'évolution de la situation patrimoniale, cette CAF, ajoutée aux ressources externes – ce qu'on appelle les ressources externes, c'est principalement les financements externes des actifs, donc subventions d'investissement – a permis de financer les emplois, à hauteur de 27 millions et de dégager un apport en fonds de roulement de 2,7 millions. Ce qui veut dire également que sur une CAF de 10,5 millions, nous avons dû engager 7,7 millions durant l'exercice, ce qui représente 74 %, en augmentation par rapport aux exercices précédents. Quand on dégage de la CAF sur l'exercice, il y en a une partie qui est déjà, en fait, gagée par les emplois de l'exercice, cette partie ayant tendance à augmenter, et donc à diminuer à due concurrence la part qui peut partir en fonds de roulement. Le fonds de roulement s'élève *in fine* à la clôture à 74,3 millions. À noter qu'une partie de ce montant provient du produit à recevoir comptabilisé sur le financement des travaux immobiliers en cours, avec un effet comptable important *in fine*. Ce graphique présente l'évolution de la situation patrimoniale depuis les trois derniers exercices clos. On voit que la CAF a tendance à diminuer et donc, à due concurrence, le fonds de roulement également. Le besoin en fonds de roulement, le BFR, c'est la différence entre l'actif circulant, donc les créances et le passif circulant d'autre part, les dettes. Donc lui est en augmentation de 1,6 million pour s'élever à 7,4 millions. C'est d'une part un effet de l'augmentation des créances clients, qui augmentent de 13,7 millions, qui, elles, créent du BFR et qui augmentent elles-mêmes sous l'effet des fameux produits à recevoir sur financement et investissement, qui entraîne une augmentation de ce poste de 10,3 millions et donc qui joue sur l'augmentation du BFR. À l'inverse, les avances et acomptes reçus, qui dégagent du BFR, ont progressé à un niveau inférieur, à 8,4 millions. La trésorerie, elle, augmente de 1,2 million pour s'élever à 66,9 millions.

Donc finalement, la trésorerie, part du fonds de roulement qui est non gagé par le besoin en fonds de roulement, on garde quand même encore une augmentation cette année de 1,2 million.

Le bilan, avec d'une part l'actif immobilisé, l'actif circulant, les capitaux et le passif circulant. Quelques petits éléments d'appréciation. Sur l'actif immobilisé, il est composé à 77 % d'actifs immobiliers, c'est-à-dire de terrains, de constructions et d'immobilisations en cours, à hauteur de 173 millions, et dont 59 % de ces actifs immobiliers sont affectés par l'État, pour 102,7 millions. Cela permet d'avoir des ordres de grandeur. Au niveau de l'actif circulant, il est composé à 62 % de créances publiques, pour 33,4 millions. Les capitaux, donc le haut de bilan au passif, sont composés à 47 % de financements de l'actif par l'État, subventions d'investissement, pour 131,8 millions et à 36 % par les réserves et le report à nouveau.

Dernier petit point, les investissements en 2022. Des acquisitions d'immobilisations qui continuent d'augmenter, qui s'élèvent à 26,4 millions en 2022 contre 20,7 millions en 2021, sous l'effet notamment de nos travaux immobiliers en cours, qui s'élèvent à 17,9 millions à la clôture, contre 10,1 millions en 2021. Nous avons également des acquisitions d'équipements scientifiques et techniques qui s'élèvent à 4,2 millions, en diminution par rapport à 2021, et des acquisitions de matériels informatiques qui s'élèvent à 2,1 millions et qui sont stables par rapport à l'année précédente.

Pour terminer avec une analyse prospective du résultat, depuis l'exercice 2015 on note une forte corrélation entre le niveau de résultat obtenu à la fin de l'exercice et le rapport entre les charges de personnel et la subvention pour charges, ce qui veut dire en gros que le niveau de résultat reste quoi qu'il en soit fortement dépendant du financement de la masse salariale par la dotation ministérielle, et la progression tendancielle des charges semble se traduire par une progression plutôt exponentielle. À l'inverse, les produits, également en augmentation mais avec une augmentation qui semble davantage linéaire, ce qui nous amène à un risque d'effet ciseaux à terme, à surveiller. Notamment sur le résultat, une évolution tendancielle du résultat depuis 2017 qui suit une forme en cloche avec une augmentation qui avait été constatée jusqu'à 2020 mais qui est en baisse depuis. Et la tendance purement statistique nous amène à un résultat 2023 qui serait proche de zéro, mais toutes choses égales par ailleurs, nous devons voir, sans prendre en compte des effets purement conjoncturels comme par exemple le financement par la subvention pour charges de service public du point d'indice, d'éventuelles mesures anti-inflation, etc., dont nous n'avons pas encore connaissance à ce jour.

Et j'en ai terminé pour la présentation du comptable. Je vais pouvoir laisser la main au commissaire aux comptes.

M. Etienne.- Très bien. Je vais donc démarrer le compte rendu de notre intervention en tant que commissaires aux comptes. L'associé signataire, Éric Godeau, s'excuse mais il est pris dans un autre conseil d'administration et c'est donc moi, Maxime Étienne, senior manager en charge de la mission, qui vais animer ce compte rendu.

Je ne vais pas rappeler les éléments de contexte que Nicolas a très bien décrits juste avant. Quelques rappels sur nos zones d'attention, les points d'attention lors de notre intervention. Elles portent notamment sur les zones de jugement et d'estimation à travers quelques thématiques bien ciblées qui sont les passifs sociaux, les estimations de charges à payer et les estimations de la dépréciation pour créances douteuses. On rappelle également quelques risques spécifiques aux

établissements et les points d'audit, à savoir la reconnaissance des revenus, notamment avec les conventions de recherche, le patrimoine immobilier, et les financements externes de l'actif. Cette année, peu d'évolutions réglementaires, donc pas beaucoup d'impacts d'évolutions réglementaires dans les comptes. Ça donne une année assez normative.

En termes de calendrier d'intervention, on a démarré notre mission par une réunion de lancement en octobre. On a commencé aussi des travaux en amont de la clôture, début décembre, qui avaient deux visées, une visée de revue du contrôle interne et notamment le cycle paies et charges sociales, et de nous avancer sur les travaux. On a complété nos travaux début février et poursuivi fin février pour arriver à conclure sur les comptes. Donc notre opinion d'audit, comme l'a rappelé Nicolas tout à l'heure, elle est dans la continuité de ce qui s'est fait depuis ces 13 dernières années, c'est-à-dire une certification sans réserve avec toutefois une mention spécifique, une observation relative au changement de méthode et à la présentation et comparabilité des comptes, liée notamment à la régularisation sur les capitaux propres d'ouverture, c'est le point qu'a évoqué Nicolas tout à l'heure, pour 1,2 million d'euros. Voilà, certification sans réserve des comptes. Nous avons réussi à réaliser tous nos travaux et toute notre diligence, nous n'avons pas de remarque autre que celle-ci.

Le Président.- Merci beaucoup pour cette présentation rapide et je vous remercie et je salue le fait que vous n'ayez pas émis de réserve. Je crois que c'est le cas depuis 2015. Donc, tant mieux, ça prouve que le travail est bien fait.

Je souligne aussi le fait qu'il est toujours agréable et fluide de travailler avec vous, donc merci aussi pour cet aspect dans la qualité du travail.

Je voudrais aussi remercier, cette fois-ci à l'uB, Muriel Lecullier, Nicolas Cuenin, qui vient de nous faire la présentation, à travers lesquels – Muriel Lecullier en sa qualité d'agent comptable – mais à travers lesquels je remercie aussi l'ensemble des services et le pôle finances pour le travail d'excellente qualité réalisé, qui nous permet de vous présenter, à vous, administrateurs et administratrices ce compte de résultat. Je vois et je salue notamment Madame Lhommet et Madame Borde, qui sont là et qui ont, je crois, Madame Borde tout particulièrement, beaucoup travaillé à l'élaboration de ce budget. Vous avez reçu le budget, comme document préparatoire à ce CA. Vous avez vu la quantité de données qu'il faut réunir, compiler, commenter, présenter de manière claire et, sincèrement, le travail est fait de manière tout à fait remarquable. Et ce, sur la durée puisque, pour ma part, c'est le troisième budget que je présente en ma qualité de représentant de la gouvernance de l'établissement, devant votre conseil. Donc, merci infiniment à vous toutes et tous, bien entendu.

Je vais sans plus attendre passer la parole à Fabrice Hervé qui va vous présenter ce compte de résultat, à la suite de quoi je formulerai quelques remarques avant de lancer le débat budgétaire. Fabrice, tu as la parole.

M. Hervé.- Merci Vincent.

Alors, nous parlâmes comptabilité jusqu'à présent, nous allons en reparler mais nous allons aussi parler budget. On est d'accord, là, c'est la réalisation du budget 2022, l'atterrissage. Il y a un certain nombre de tableaux à voter, que je vous ai listés ici, que l'on va retrouver détaillés par la suite, à l'exception du tableau 9 qui est un tableau avec plusieurs milliers de lignes, donc qui vous est communiqué pour information et décision dans les documents que vous avez reçus en amont de ce CA.

D'abord, le tableau des emplois, tableau 1. Alors, comme vous le voyez il y a une évolution sur la partie plafond 2, avec une hausse sur les postes de ce type, qui tient à des postes de BIATSS sur contrats de recherche et non à une quelconque précarisation de la situation de l'université de Bourgogne.

On entre maintenant dans les tableaux qui ne sont plus des tableaux d'emplois mais des tableaux financiers, donc tout d'abord du budget et ensuite de la comptabilité. Sur le budget, dans le tableau 2 figurent les différentes autorisations budgétaires, d'une part les crédits de paiement, d'autre part les recettes encaissées, la différence entre les deux représentant le solde budgétaire qui va nous permettre de comprendre d'où vient la variation de trésorerie dans l'établissement. Vous avez une hausse significative de la masse salariale qui est plus importante que les années antérieures. Si vous regardez sur la partie budgétée et réalisée, à chaque fois nous avons un écart bien connu que nous n'eûmes de cesse d'évoquer et que nous continuons à évoquer, entre la budgétisation et la réalisation, à l'initiative de notre tutelle notamment, ce qui est une inquiétude générale de l'État de ce décalage, non pas uniquement pour l'uB mais pour tout type d'université, entre prévisions et réalisations. Ici, ce que l'on constate, c'est que l'augmentation de la réalisation est un peu plus importante que la budgétisation. Donc là, pour le coup, il s'avère que le fait d'avoir surbudgétisé nous a servi puisque ça a permis d'absorber sans aucune difficulté une décision de l'État qui a été celle de faire contribuer les établissements à l'évolution du point d'indice, et donc six mois de masse salariale, enfin, d'évolution de la masse salariale, soit un peu plus de 3 millions d'euros. Alors, principales évolutions de cette partie masse salariale, liées, donc, aux campagnes d'emplois des années précédentes, donc conséquence des dialogues d'objectifs et de moyens, à peine 800 000 euros, près de 755 000 euros, un GVT qui demeure toujours non financé par l'État, et stable dans son non-financement. L'année dernière, de mémoire, on devait être vers les 2 millions d'euros sur le GVT solde. Ici, on est à 1,8, donc on est sur quelque chose de stable et cumulatif, donc qui crée du déséquilibre dans la structure financière de l'établissement. Et puis, comme indiqué, hausse du point d'indice non compensée à hauteur de 3 millions, la LPR à hauteur d'un peu plus de 1,3 million et une hausse de la masse salariale des composantes sur ressources propres à hauteur de presque 1 million. L'exécution de la masse salariale est meilleure cette année, toutefois on a toujours un décalage entre le central et le local. En central, on a une exécution à hauteur de 99 % et en local, dans les composantes, on est aux quatre cinquièmes, à 80 %.

Si on en vient aux dépenses de fonctionnement, Nicolas a déjà évoqué ces points d'un point de vue comptable, c'est très corrélé budgétairement. On a des hausses notables sur les missions, les fluides et puis sur des autres services. Là-dedans, il y a des effets inflation mais si, sur les frais de mission, il y a aussi probablement des frais inflation, il y a du post Covid et probablement de l'inflation. On constate que les chambres d'hôtel coûtent plus cher, par exemple, si on en vient à quelque chose de très trivial mais qui est la réalité des collègues. Elles coûtent d'ailleurs beaucoup plus cher depuis récemment, me semble-t-il. Mais ça veut dire qu'il est possible que ça continue à augmenter si on maintient les déplacements stables et que l'inflation ne se tarit pas. On a toujours une surestimation importante du fonctionnement, comme on peut le voir. On a un taux d'exécution qui continue à être pas très bon et qui est allé en diminuant. On est passé de 80 à à peine 74 % cette année sur quatre ans. Donc il y a un travail, travail de fond, qui est en cours, nous en avons déjà parlé précédemment, des actions correctives à mener pour

pouvoir mieux prévoir, mieux exécuter. C'est en cours, mais cela mettra un temps certain.

Concernant les dépenses d'investissement, là aussi on observe un décalage, mais qui est nettement moins alarmant parce que classique sur la section des investissements. C'est quelque chose de beaucoup plus compliqué à prévoir. Par ailleurs, on est sur beaucoup de dépenses immobilières, ce qui génère une incertitude extrêmement forte.

Donc progression des investissements à hauteur de presque 5 millions d'euros avec notamment une hausse importante des dépenses immobilières et des baisses des autres dépenses. Il n'y a pas de surprise particulière. Vous avez les éléments ici qui apparaissent, je ne redétaille pas, vous retrouvez ces éléments-là dans le rapport de l'ordonnateur. Ça permet de cerner ce qui se passe, mais on retrouve toujours peu ou prou les mêmes projets récurrents en immobilier, les projets liés au plan de relance, l'extension de l'ESIREM notamment, enfin, on a toujours ces projets, on voit que ça met du temps et que, par ailleurs, on peut connaître des heurts dans ce type de projet parce qu'il y a beaucoup de contingences. Avant il y avait des contingences liées au Covid, il y a des contingences liées à l'énergie, à l'inflation, etc. Donc c'est quelque chose d'assez classique que d'avoir des exécutions qui ne sont pas extrêmement bonnes sur cette partie-là. Sur la partie précédente, fonctionnement, c'est un peu plus questionnant.

Concernant les recettes, on a un taux d'exécution qui est en amélioration, elles se portent en réalisation à un peu plus de 265 millions, ce qui est tout à fait notable. Cela permet d'avoir un équilibre budgétaire et on a une légère augmentation, si on voit en termes relatifs. On est à un peu moins de 5 % quand l'an passé les recettes progressaient de 7,2 %, mais ici il n'y a pas de correction pour la partie apprentissage dans le budgétaire, donc cela a un effet non négligeable l'an passé. Donc si on regarde sur les recettes, on a un premier point qui est en lien avec ce qu'évoquait Nicolas précédemment, on a une grosse partie de nos recettes qui provient de la subvention pour charges de service public. Vous avez les subventions pour charges de service public notifiées ici, au total, c'est 208 millions pour l'année 2022, la notification définitive. Si l'on contraste avec la masse salariale, en fait il y a 185 ici, de masse salariale, et 23 millions, à peu près, de fonctionnement. Si l'on contraste avec la réalisation de notre masse salariale, en fait, elle est presque entièrement dédiée au fond à la masse salariale, cette subvention pour charges de service public. Ce n'est pas comme ça que ça doit fonctionner puisqu'on ne va pas imputer, il y a de la fongibilité asymétrique mais on voit bien qu'il y a une forme d'insuffisance dans le financement, ce qui fait écho à une dépêche – j'ai ça en tête – qui ne vous a peut-être pas échappé, sur l'AEF, sur l'autonomie des universités en Europe. J'ai cru voir que France Universités s'en était saisie, le président pourra peut-être vous en dire plus, et avait dit quelque chose sur cette étude, sur l'autonomie des universités en Europe, et manifestement, nous ne sommes pas dans les universités les plus autonomes d'Europe, en France, on était dans une forme d'autonomie « modérée » si on utilise la litote. Mais je crois qu'il y avait, me semble-t-il, la Grèce qui devait être un État avec une moindre autonomie que nous, et ça devait s'arrêter là. C'est un fait, c'est un constat, c'est un choix, choix national, mais en tout cas on a une forte dépendance, on a une autonomie toute relative.

Et en lien avec cette question-là, quand l'État nous notifie des choses, c'est très compliqué pour les services, et encore plus pour moi qui ne suis pas spécialiste de ce genre de chose à la base, je le deviens plus par la force des choses, mais je ne m'érigerai pas spécialiste. C'est extrêmement compliqué de lire les notifications,

les intitulés changent. J'ai souvenir d'avoir entendu, en réunion nationale des VP CA finances, qu'il y avait une notice explicative qui avait été proposée, enfin, c'est compliqué, parce que les lignes n'ont pas le même nom... Est-ce que ça pose question, je n'en sais rien. Doit-on croire l'idée que quand c'est flou, il y a un loup, je n'en sais absolument rien, mais en tout cas, ce n'est pas très simple de retrouver ses petits à chaque fois et donc on a un petit peu de temps avant d'analyser la notification.

Ceci dit, dans la notification on a eu une compensation du surcoût énergétique qui est de 2,17 millions d'euros, ce qui permet de n'avoir que 1 million d'euros en plus, en fait, à payer. On était sur une prévision, là, qui n'était plutôt pas trop mauvaise, on était à 7,8, si ma mémoire est bonne, vers les 7,8, 8 millions, et là, on atterrit à un peu plus de 7 millions et on a 1 million à payer. Disons que la casse est limitée. Pour autant, ça, c'est 2022, c'est le présent, enfin, le passé proche, on va dire. Sur 2023, reste à voir ce qui se passera. Il y avait un surcoût un peu plus important qui était attendu, et sur lequel on a engagé, suite à l'appel d'offres qui a été réalisé, au titre de la fourniture d'électricité notamment.

La masse salariale, on a une dotation en hausse, donc on a un équilibre dépenses-recettes sur la LPR notamment, qui fait suite à toutes les réformes en cours, indemnitaires des enseignants-chercheurs, les repyramidages et les chaires de professeurs juniors. Le montant le plus significatif, vous le voyez dans le rapport de gestion, c'est la réforme indemnitaire, le repyramidage, c'est des sommes qui sont extrêmement faibles puisqu'on a des collègues, quand ils sont repyramidés, qui ont des écarts de salaires extrêmement faibles. Et les CPJ, là, effectivement, c'est quelque chose de contingenté, je crois qu'on est à 200 000 par CPJ, je me trompe peut-être mais ce sont des montants qui sont plus faibles que ce qu'on a sur l'indemnitaire, en tout cas. Indemnitaire qui continue d'augmenter encore quelques années. On a aussi en soclage de masse salariale, ce qui est une bonne nouvelle, un certain nombre de mesures, PPCR, ou ici des ouvertures de classes, et puis de la LPR 2021, et on a une baisse de 1,45 million, notamment liée aux moyens non pérennes du dialogue stratégique de gestion. Cela a été un enjeu de discussion avec la tutelle et l'État, ces questions-là, au niveau national. Le dialogue stratégique de gestion va avoir trois ans et en fait, récemment a été demandé ce qui devait être pérenne, non pérenne, et il y a des arbitrages qui ont été réalisés. Bon, on a 1 million en moins sur notre établissement. Et donc tout cela est à mettre en contraste avec nos progressions de dépenses de masse salariale exécutées, qui sont quand même importantes, + 9 millions, et puis des dépenses de fonctionnement à + 6 millions, soit + 20 %, ce qui est particulièrement significatif, et puis notre GVT.

Si l'on en vient maintenant aux autres ressources, elles ont été évoquées précédemment d'un point de vue comptable. D'un point de vue budgétaire, on a une légère baisse sur les autres financements de l'État, qui est liée au secteur de la recherche, avec des encaissements de France Relance et d'un projet IDiaTherap. On a une CVEC en forte baisse, qui tient d'un élément technique, puisqu'il y a un décalage d'un versement, nous en sommes bien d'accord, mais c'est un élément technique, enfin « technique » si l'on veut, puisque le nombre d'étudiants a peu varié, il est stable, le montant de CVEC par étudiant n'a pas varié non plus, il est stable, ça doit être 61 euros, c'est ça ? OK, 95. Je vous avoue ne pas être familier de ces montants, mais tout ce que je sais, c'est que l'État a choisi de décaler un versement, versement qu'on aura plus tard, et puis si les autres versements sont décalés dans l'avenir, ça veut dire qu'il y a un versement qu'on a perdu sur une année, quand même. Donc c'est une forme de jeu de bonneteau, d'habile escamotage d'une partie

de CVEC, quand même, sur l'année 2022, quoi qu'il en soit, même si on va recevoir l'argent. Mais on va le recevoir plus tard et comme pour toujours on va le recevoir plus tard, eh bien il en manque un morceau, celui de cette année, celui de 2022, en l'occurrence. C'est certes une mesure technique, mais on verra si elle est pérennisée dans la technique. Si elle est pérennisée dans la technique, en fait, on nous a escamoté une partie de la CVEC, sous couvert de mesure technique. C'est mon interprétation, peut-être est-elle abusive, elle n'engage que moi, mais on a une forme de technicité dans l'escamotage. Donc c'est notable.

On a ensuite, sur les autres financements publics, une évolution de l'ordre de 2,2 millions d'euros, avec en particulier des fonds européens et régionaux en hausse, des ANR en baisse. Rien d'alarmant sur ce point, c'est lié à la vie des projets, on est d'accord. Les financements antérieurs se terminent et donc il y a baisse des ANR, c'est tout à fait logique. Les recettes propres, elles, augmentent significativement en budgétaire, ce qui n'est pas le cas en comptable, puisque là, on est à + 5, mais en comptable on est à moins parce qu'il y a eu un décalage de facturation, quand bien même on observe de la fluidité. Même s'il y a eu, d'un point de vue comptable, des difficultés, je dirai, dans les liens avec le CFA Sup, il y a des vraies progressions notables sur la partie apprentissage, une fluidité accrue entre les différents services en interne, entre le SEFCA, pôle finances, agence comptable, ça c'est extrêmement notable, et puis c'est en train de s'améliorer avec le CFA Sup, qui a recruté et qui se structure, enfin, qui a augmenté beaucoup de taille, et donc qui se structure d'autant mieux. On retrouve toujours la même évolution, c'est-à-dire que c'est + 5,5 millions en apprentissage. On a donc une augmentation de l'apprentissage au détriment de la formation continue, mais la formation continue étant sous forme de contrats de professionnalisation, il y a une très faible incitation pour les entreprises à accueillir des alternants en contrat de pro et donc, de fait, c'est l'apprentissage qui prend le relais, c'est une volonté de l'État suite à la réforme passée des textes. On a une CUFPA qui est en baisse légère, rien de particulièrement dramatique, elle est stable, ce qu'on sait, c'est qu'elle a baissé significativement récemment parce qu'il y a eu la modification de la part qui était versée, du pourcentage qui pouvait être versé. On n'a pas particulièrement de difficultés sur ce point-là. Et puis, valorisation et droits nationaux sont en légère hausse, pour les droits nationaux notamment du fait de l'inclusion des droits spécifiques.

Alors maintenant, si on confronte tout ça, on arrive à l'équilibre financier. On a un solde budgétaire déficitaire d'un peu plus de 800 000 euros mais comme ce solde budgétaire déficitaire est issu des seules opérations budgétaires, si on lui adjoint le solde des opérations non budgétaires pour compte de tiers, qui lui, est excédentaire à hauteur de 2 millions d'euros, au final on a un abondement de notre trésorerie de 1,2 million d'euros, quasiment.

Sur le lien budget, trésorerie et comptabilité, un point de vigilance, les restes à payer qui sont les autorisations budgétaires qui ont été consommées sur l'exercice 2022, sur l'année 2022 mais qui ne sont pas encore soldées, donc ça va donner lieu à un décalage de trésorerie. Ces restes à payer augmentent. Si on regarde, en 2020, 9 millions, 2021, 12 millions et en 2022, 21 millions. Il y a des bonnes explications à cela, évidemment, c'est les projets à hauteur de 95 % des restes à payer, avec notamment le plan de relance, le data Center et les simulateurs d'odontologie, et ça, c'est globalement peu prévisible, mais il faut espérer que les comportements vertueux vont se poursuivre et que nos commandes arriveront désormais plus en temps et en heure et qu'on ne fera pas des services faits décalés,

avec des engagements en novembre-décembre et des services faits en janvier, enfin, des paiements en janvier, parce qu'au bout d'un moment ça pose des difficultés potentielles pour l'établissement.

Donc notre solde budgétaire est en baisse assez significative parce que les dépenses sont en hausse de 20 millions, les recettes augmentent dans une moindre mesure. On a donc une trésorerie qui va être nettement moins abondée.

Maintenant, si on passe sur la partie comptable qui a déjà été présentée par Nicolas, détaillée par Nicolas, ici, c'est les éléments principaux qui ressortent. C'est un résultat comptable en nette baisse. On peut mettre des bémols sur ce point-là, évidemment, puisqu'il est en nette baisse, mais si nous n'avions pas eu à payer 3,1 millions au titre de la hausse du point d'indice, il serait en baisse, mais moins nette, on est bien d'accord. Après, c'est toujours la même chose, avec des si, on ferait des choses merveilleuses. Si l'État redécide l'année qui vient, en 2023, que les établissements doivent contribuer de nouveau à une hausse du point d'indice, on sera dans la même situation, mais c'est important de le noter, ça veut dire que ce n'est pas structurel. Là, il y a un choc exogène, par exemple, qui vient évidemment baisser le résultat. Il y a une forme d'effet ciseaux en cours, puisque les charges augmentent plus vite que les produits. À voir si des tentatives individuelles de contenir sa volonté de se déplacer, par exemple, pour les missions, pourraient permettre de contenir un peu les charges et de contribuer à améliorer le résultat, à voir les comportements individuels. On sait qu'on a repris une quasi pleine activité, voire pleine activité, mais pour le moment, il n'y a pas de raison, de toute façon, d'avoir un message d'alerte envers les collègues. Le seul point qu'on peut mettre en regard, c'est le plan de sobriété, qui incite quand même à se déplacer moins dès lors qu'on peut éviter de se déplacer et faire une réunion par Teams ou tout autre moyen en distanciel, ça peut être quelque chose à réfléchir et à ancrer dans nos pratiques.

Donc on a un équilibre financier qui est fort dépendant de la subvention pour charges de service public, des ressources propres aussi puisque ce sont elles qui viennent provoquer l'équilibre. Si je reprends les courbes de Nicolas et que je les mets côte à côte, on voit bien cette corrélation. Alors, c'est une corrélation sur quelques points et visuels, mais on voit une corrélation importante entre la CAF et notre résultat, ils évoluent exactement de la même manière.

Au final, on a une trésorerie très confortable, mais en faible progression. Elle augmente assez peu. On a 67 millions de trésorerie, donc là, il n'y a pas de difficulté. Sur la diapo suivante, je vous indique des indicateurs en termes de jours, nous ne sommes pas dans la difficulté, nous sommes bien loin des standards du ministère. Pour autant, elle est en faible progression et cela rejoint le discours, tout à l'heure, tenu au titre comptable. Si la CAF est moindre, ça veut dire qu'on alimente moins, on a des ressources moindres et que pour investir, ça risque, au bout de quelque temps, de poser des difficultés. Au final, on a un fonds de roulement mobilisable qui est de l'ordre de 18 millions d'euros, je crois qu'on doit être assez proche des 15 jours qui avaient été évoqués récemment dans un courrier du MESRI.

Si on prend les indicateurs graphiquement, à chaque fois... j'ai repris les données ministère de data ESR. En compte financier, vous voyez, on a des tendances qui sont, en haut sur résultat net et CAF, à la baisse, ça, ce n'est pas une découverte, et en bas, sur le fonds de roulement, en nombre de jours, qui est en légère baisse, il est à 104 jours, donc rien d'alarmant, quand on voit, on est très, très loin du seuil d'alerte ou du seuil de précaution. Et puis, il en va de même pour la trésorerie mais on voit que notre trésorerie a plutôt tendance à stagner. On voit qu'on est plutôt dans le haut en termes de jours de fonds de roulement, et ici, en termes de

trésorerie, on est aussi plutôt confortables, sachant que dedans, si vous regardez la trésorerie en millions, on est à 67 millions, mais évidemment, ici, on doit probablement, alors je ne sais pas, il faudrait vérifier en ligne, mais on doit probablement avoir Aix-Marseille université ou l'université de Lorraine qui sont des monstres en termes de taille et donc forcément ont des trésoreries qui sont plus importantes, en toute logique.

Donc au final, une situation qui est tout à fait confortable. On conserve des marges pour une stratégie pluriannuelle d'investissement, mais elles se resserrent, ces marges et, au fond, il y a une forme d'appel à la modération des dépenses mais là, c'est un appel, c'est plutôt un vœu, de se dire si on peut reporter des dépenses, éviter des déplacements, autant le faire, ça ne fera que contribuer à conserver des marges pour nos investissements. Et nos investissements, c'est ce qui garantit l'indépendance de l'établissement, au fond, à l'égard de son financeur principal qu'est l'État. Puisque si on ne peut plus prendre des ressources propres pour mettre en place des investissements, c'est très, très compliqué comme situation. C'est le cas de certains établissements. J'ai en tête Rennes 1 ou 2, je ne sais plus, mais qui n'a plus suffisamment de fonds propres pour pouvoir mener des investissements seul ou avec des partenaires et apporter des gages, donc ça complique forcément la situation. Et donc le point qui est notable, c'est ce qu'a noté Nicolas aussi, la hausse du taux de rigidité, on est à 85, ça a pas mal augmenté, ça a augmenté d'un peu plus d'un point, et un point sur des recettes comptables qui sont à 265 millions, enfin, ça fait quand même pas mal d'argent. Donc on voit qu'on a des marges de manœuvre qui se resserrent, mais une situation encore tout à fait viable.

Voilà, merci pour votre écoute.

Le Président.- Merci, Fabrice, pour ces éléments d'analyse.

Je vais peut-être faire une remarque ou deux sur ce qui vient de nous être présenté par les différents intervenants. D'abord souligner une première chose, le résultat est positif pour la sixième année consécutive. Donc c'est bien, c'est tant mieux, évidemment, il n'y a pas de déficit comptable, mais ce résultat positif s'élève à 5,4 millions d'euros. 5,4 millions d'euros, c'est quand même une somme, ce n'est pas rien, néanmoins c'est à nuancer au regard du résultat de l'année dernière, c'était 11,3 millions, donc ça fait moitié moins et c'est aussi, en valeur relative, une très faible proportion de notre budget. Cette diminution, elle peut paraître spectaculaire, cela a été expliqué, mais je vais peut-être faire un focus sur ces points-là.

Cette diminution, elle s'explique au moins par trois facteurs. Le premier, c'est que l'augmentation du point d'indice qui a été décidée en 2022 par notre tutelle, l'État, n'a pas été compensée par une notification permettant de la régler. Donc c'est nous qui l'avons réglée en propre, enfin « nous », c'est l'uB qui l'a réglée en propre et cette augmentation du point d'indice qui a pris effet au 1^{er} juillet 2022 n'a pas été compensée sur, donc, la totalité du deuxième semestre 2022. Cela représente une somme de plus de 3 millions d'euros. Donc, si on n'avait pas eu à faire face à cette décision qui n'était pas la nôtre, finalement, et à l'assumer, nous aurions 3 millions d'excédent en plus.

Le deuxième point, c'est que vous savez que le prix de l'électricité, des fluides, gaz et électricité, a augmenté en raison, notamment du conflit en Ukraine et de l'affolement, on va dire, des marchés d'approvisionnement en électricité notamment et en gaz. L'État a compensé une partie de l'augmentation de notre facture mais pas totalement, si bien qu'il nous reste 1 million à charge sur le budget 2022. Donc on est déjà à 4 millions d'écart qu'on aurait peut-être dû dégager comme

excédent si ces mesures n'avaient pas été prises ou si elles avaient été prises en compte, on va dire, de la totalité de nos difficultés.

Le troisième élément, c'est que, pour une nouvelle fois, l'année dernière c'était déjà le cas, l'année d'avant aussi, le glissement vieillesse technicité, le fameux GVT – vous savez, c'est l'augmentation de la masse salariale en raison du vieillissement, on va dire, des agents de l'université puisque, au fur et à mesure que l'on vieillit, l'indice de rémunération augmente et donc ça crée mécaniquement une augmentation de la masse salariale alors même qu'on n'embauche pas plus de monde –, ce glissement vieillesse technicité représente cette année 1,8 million et, à nouveau, cette augmentation de la masse salariale n'est pas compensée par l'État.

Donc si on prend simplement ces trois éléments-là, nous sommes à quasiment 6 millions d'euros, pas loin de 6 millions d'euros. Si vous faites 6 millions d'euros plus 5,4 millions d'excédent, vous êtes à peu près sur les mêmes chiffres que l'année dernière. Donc, on voit bien qu'en réalité la gestion de l'établissement demeure saine dans ses fondamentaux et que l'élément statistique qui a été présenté tout à l'heure par Nicolas Cuenin, qui était de dire, si on regarde la courbe, on est en déficit l'année prochaine à ce rythme-là, eh bien j'espère que non parce que cela signifierait que nous avons encore plus de charges à honorer qui n'émanent pas, finalement, des choix budgétaires que nous avons réalisés.

Cette difficulté ou ces difficultés conjoncturelles, parce que j'en ai énuméré trois, il y en a sans doute d'autres, ne nous ont pas plongés dans un déficit qui aurait pu être craint par certains en raison de la politique de ressources humaines qu'on a menée depuis trois ans. Nous avons pris des engagements, on les a réalisés et la dynamique de la politique RH qui est la nôtre, qui consiste à pourvoir le plus rapidement possible tous les postes vacants ainsi que le réajustement de la politique indemnitaire en faveur des personnels BIATSS, ces éléments-là, ces éléments de politique interne n'ont pas altéré notre capacité à dégager des excédents. Et donc de ce point de vue-là, si ça n'a pas été le cas c'est parce que, aussi, on a pu améliorer le pilotage de l'établissement, le pilotage budgétaire de l'établissement pour savoir quelles étaient nos marges de manœuvre et quelles sont les marges de manœuvre que nous n'avons pas, également. Et donc, je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui participent à l'amélioration du pilotage de l'université de Bourgogne, car ces agents permettent d'ajuster au mieux les décisions prises en matière RH notamment, en fonction des moyens dont l'établissement dispose. Alors, nous progressons dans le domaine du pilotage, on n'est pas encore au mieux de ce que nous devrions être en mesure de faire, on doit encore progresser pour gagner encore davantage de marges de manœuvre budgétaires et pour continuer, finalement, la politique que nous avons mise en œuvre depuis trois ans.

Donc des éléments, on va dire, plutôt de *satisfecit* même s'il faut garder raison, et il faut garder raison d'autant plus que je vois, dans les résultats qui viennent de nous être présentés, au moins trois points d'attention.

Le premier, c'est le taux de rigidité. Le taux de rigidité augmente. Le taux de rigidité, je vous le rappelle, c'est la part de masse salariale dans le budget total. Donc plus ce taux augmente, moins on dispose d'argent pour faire autre chose. Plus il diminue, plus on a de marges de manœuvre dans l'autonomie pour mener des investissements, etc., et voire, augmenter les embauches, etc. Donc on est passé – alors, le chiffre n'est pas non plus spectaculaire – mais on est passé de 80,75 % sur le budget 2021 à 81,6 % en 2022. Donc ça signifie clairement que le poids de la masse salariale s'accroît, et notamment en raison de mesures sociales que nous avons prises mais aussi en raison du GVT, je le rappelle, et du point d'indice non

compensé. Parce que si ces sommes de masse salariale avaient été compensées par l'État, je pense que le taux de rigidité n'aurait pas augmenté dans cette proportion. Pour réduire le taux de rigidité, qu'est-ce qu'il faut faire ? Eh bien d'abord, il faut peut-être continuer de solliciter de l'État qu'il prenne en charge budgétairement les conséquences des décisions qu'il prend lui-même. Cela, ça paraît assez logique, c'est celui qui commande qui paye, finalement, sur un principe de bon sens. Ça, c'est le premier point.

La deuxième chose, et ça c'est davantage à notre main, c'est qu'il faut continuer de développer les ressources propres. Alors, ça passe par quoi ? Ça passe peut-être par... on a évoqué les choses, en interne, le développement encore de l'apprentissage, l'alternance, de la formation tout au long de la vie, peut-être aussi d'un autre pilier de la formation tout au long de la vie qui est le bilan de compétences, qui est peu exploré encore pour l'instant dans notre établissement mais qui peut être une source de ressources propres intéressantes. En tout cas, il ne faut pas abandonner cette question des ressources parce que si nous avons davantage de ressources, nous diminuerons notre taux de rigidité et nous augmenterons donc, corrélativement, notre autonomie budgétaire, c'est-à-dire la possibilité de faire des choses qu'on ne fait pas actuellement. Donc je crois qu'il y a cet effort à poursuivre et je sais que la communauté, d'une manière générale, est attentive à cette question des ressources propres et que bon nombre de collègues s'y consacrent largement. Donc, voilà, et je crois que c'est nécessaire aussi parce qu'on a une dynamique RH qui est retrouvée, après les années de PREF, vous vous souvenez, de plan de retour à l'équilibre financier et donc que cette dynamique RH, je crois qu'il est bon pour toute la communauté qu'on puisse la maintenir, voilà, je crois que c'est un enjeu important des années à venir.

Le deuxième point d'attention, et ça aussi c'est un élément de dynamisme et d'autonomie de l'établissement, c'est la capacité d'autofinancement, c'est-à-dire notre capacité à dégager de l'argent pour pouvoir faire des investissements notamment, parce que l'investissement, c'est l'avenir, c'est ce qu'on fera plus tard. Et c'est important de continuer à investir pour, en permanence, se moderniser, s'adapter et puis développer nos activités. Donc la capacité d'autofinancement, elle baisse. Elle baisse cette année, elle baisse de manière assez sensible. L'année dernière, on était à 15,7 millions, cette année nous sommes à 10,5 millions, donc un tiers. Sans doute ce tassement s'explique-t-il pour une bonne partie par les charges exceptionnelles auxquelles nous avons dû faire face cette année, mais ça signifie, quelle qu'en soit la cause, que nous aurons moins de ressources pour alimenter notre fonds de roulement et notre trésorerie. C'est ce que ça signifie concrètement. Or le fonds de roulement garantit notre capacité à investir, j'y reviens, et donc à préparer l'avenir de l'établissement, comme je le disais à l'instant. Donc c'est un point d'attention et c'est quelque chose qu'on doit avoir en tête pour l'année en cours.

Le troisième et dernier point d'attention, c'est le fonds de roulement. Alors, comme l'a souligné Fabrice Hervé tout à l'heure, il demeure confortable. Le fonds de roulement correspond à 104 jours de dépenses de notre établissement. En soi, il n'y a pas d'alerte particulière, mais il faut savoir que ce fonds de roulement est très majoritairement engagé pour des investissements nécessaires, c'est-à-dire que ce n'est pas de l'argent qui sommeille, ce n'est pas un bas de laine qui ne sert à rien, c'est une somme d'argent qui est fléchée pour de nombreuses dépenses pluriannuelles et notamment d'investissement. Par exemple, la rénovation énergétique de l'ISAT, par exemple, la rénovation énergétique de l'IUT du Creusot, la

rénovation des structures numériques type wi-fi, filaire, la rénovation de la galerie, par exemple, du bâtiment Charles Dumont de l'INSPÉ, etc. Bref, ce n'est pas une liste exhaustive, ce sont quelques exemples pour vous dire à quoi ça sert, et c'est important. Donc, au total, sur les 74 millions du fonds de roulement, il y en a plus de 34 qui sont gagés, qui sont engagés dans ces programmes-là. Donc ce n'est pas rien. Alors, vous me direz qu'il en reste encore presque 40. Eh bien oui, mais en réalité, on a une réserve de précaution qui nous est imposée par l'État et qui s'élève à 25 millions d'euros, c'est-à-dire que sur ce qu'il reste, on a 25 millions d'euros qu'on ne peut pas toucher parce que l'État nous demande, au cas où il y aurait une rupture de paiement, etc., qu'on soit en capacité d'assumer, je crois que c'est une vingtaine de journées de fonctionnement, ou quelque chose comme ça. Vous ferez le calcul parce que de tête, je ne l'ai pas, mais c'est ce que cela signifie. Donc, qu'est-ce qu'il nous reste sur cette somme de 74 millions ? Eh bien, en fait, il reste de disponible, c'est-à-dire en fait de choses que l'on pourrait affecter sans trop de difficultés, 14,7 millions d'euros. Donc c'est pour faire face aux imprévus. Alors, on se dit que 14,7 millions d'euros, c'est beaucoup, c'est de l'argent. Oui, c'est une somme importante d'argent, mais ça correspond à 5 % du budget. Donc c'est comme si vous aviez une marge de manœuvre à titre personnel de 5 % de votre ressource mensuelle. On a 35 000 étudiants, on a 3 000 personnels, 360 000 m² construits, donc c'est beaucoup d'argent en valeur absolue, et à l'échelle des individus que nous sommes c'est une somme inimaginable même, pour un individu – enfin, un individu normal. Pour un établissement comme le nôtre, ce n'est pas tant que ça, et si nous n'avions pas cette disponibilité, l'augmentation des fluides, la non-compensation du point d'indice, etc., on se retrouverait, on aurait une fragilité conjoncturelle qui pourrait très rapidement, si une nouvelle année 2022 devait se produire en 2023, nous plonger vers des déficits si nous n'avions pas ce minimum, on va dire, je vais l'appeler une réserve de précaution, ce n'est pas le terme budgétaire, mais si nous n'avions pas cette part du fonds de roulement disponible. Donc vous voyez que l'exercice est délicat. Il faut mener une politique RH, il faut mener une politique de formation, de recherche, il faut penser aux investissements, il faut penser à l'équilibre budgétaire, il faut penser à l'amélioration de la situation de tout le monde, on est bien d'accord et c'est vraiment un objectif politique majeur, mais il faut gérer aussi, parce que si on ne gère pas, tout ce qu'on fait, finalement, va finir par ne plus être possible très rapidement. Donc, voilà, l'équilibre est celui-là et c'est bien comme ça qu'on entend poursuivre encore en 2023 la gestion budgétaire de l'établissement.

Voilà ce que je voulais dire, les points essentiels qui me semblaient être les points saillants de cette présentation.

On a suffisamment parlé, il faut aussi que les administrateurs et les administratrices puissent parler aussi, et si vous avez des questions, n'hésitez pas. Alors, Clara Privé, puis après Luis Le Moyne.

Mme Privé.- Oui, pas une question, parce que la présentation était très claire, je vous en remercie. On votera pour ce compte financier, je le dis maintenant, mais ce que vous avez mis en lumière sur la question du point d'indice, sur la question des dépenses de fluides, c'est une problématique excessivement gênante sur le financement des universités, qui est en fait la partie émergée de l'iceberg et visible. Sur la question du financement des universités, on a un gouvernement – excusez-moi je fais une intervention un peu moins terre-à-terre – qui refuse de financer de manière ambitieuse les universités et ça se voit parfaitement sur le point

d'indice. C'est : oui, oui, on répond aux attentes des personnels mais il ne faudrait pas trop s'engager non plus. Et ça, c'est insupportable et ça se retrouve aussi, par exemple, depuis la première loi ORE de 2018 sur la question des formations, où oui, oui, on donne une enveloppe de 124 000 euros, je me rappelle l'avoir votée, pour augmenter le nombre de groupes de TD en 1^{ère} année, mais on ne le fait qu'une année, parce qu'il ne faudrait pas non plus être trop ambitieux. Également, même question sur les masters et sur les ouvertures de formations. Pour le moment, le budget est sain et c'est plutôt une très bonne nouvelle, mais grosse, grosse inquiétude pour la suite et qui, malheureusement, à mon sens, c'est peut-être un petit peu cynique, n'est pas forcément entre nos mains mais entre les mains d'un gouvernement qui refuse d'être ambitieux et qui refuse d'avoir des universités à la hauteur de ce qu'elles devraient être dans notre pays. Moi, je trouve ça dramatique et depuis six ans, c'est une destruction méticuleuse de tous les services publics autour de l'enseignement supérieur. On constate la même chose sur le réseau des œuvres. Donc je vous remercie, et je voulais partager mon inquiétude.

Le Président.- Merci pour votre prise de parole. Luis Le Moyne.

M. Le Moyne.- Oui, une question et une remarque sur un sujet un peu récurrent qui est celui du taux d'exécution, cela a été évoqué. Pour ceux qui ne voient pas de quoi on parle, il s'agit en particulier du taux d'exécution des crédits de paiement en fonctionnement. Aujourd'hui nous sommes à 73 %, c'est-à-dire que près d'un tiers de l'argent qu'on a prévu de dépenser en début d'année n'est pas dépensé. C'est la quatrième année consécutive où ce chiffre se dégrade. Peut-être qu'on va encore attendre quelques années pour qu'on atteigne 50 % et à ce moment-là, le budget ne vaudra plus rien dire. Je vais partir de mon humble exemple personnel. Sur les quatre dernières années, un contrat avec le ministère de la justice, 280 000 euros, un contrat de FEDER (*mot inaudible*) de 300 000 euros, un contrat PC avec la BPI, 775 000 euros, vous l'avez sur le tableau, CTDR (*mot inaudible*). Pour trouver cet argent, aller chercher des ressources propres, c'est un calvaire, mais alors, pour le dépenser... et ça ne s'arrange pas, et nous commençons – je m'exprime au nom de mes collègues – à perdre notre souffle. Alors, c'est sûrement très compliqué, et moi-même, j'avoue mon incompetence totale dans ce domaine, mais dès qu'il faut réfléchir aux plafonds des investissements, aux plafonds de marchés, aux facilités avec lesquelles on peut exécuter le budget, au nombre d'ordonnateurs, à leurs compétences, à leur formation, je trouve en particulier totalement anormal que les directeurs de laboratoire ne soient pas ordonnateurs de leur budget. Ça peut peut-être faciliter certaines choses mais globalement, on ne peut plus laisser ce taux d'exécution se dégrader comme ça. J'en appelle à une attention particulière. Voilà ma remarque.

M. Hervé.- Merci, Luis, pour cette remarque, en fait, qui fait écho à ce qu'on a déjà évoqué précédemment. Ça suppose une réforme de longue haleine, qui ne se fait pas en un claquement de doigt et, de fait, ce que tu évoques, c'est un problème de fonctionnement en silo, la capacité à être fluide, agile, dynamique, quand on a des ressources, et on voit, ça on le sait, qu'il y a des ressources qui sont ouvertes immédiatement alors qu'elles sont pluriannuelles. De manière caricaturale, quand les gens touchent 100, ils vont ouvrir 100 immédiatement, alors qu'ils l'ont sur 2, 3 ans. Forcément, ça pose un problème, mais la question c'est comment faire ? C'est celle qui a déjà été évoquée. On ne va pas rendre experts les gens en prévision

budgétaire parce que ce n'est pas leur boulot, en fait. C'est ce que tu dis, « c'est un vrai calvaire »... pour la plupart des collègues, c'est déjà un calvaire de consulter ses relevés bancaires, alors en plus, après, faire des prévisions pluriannuelles, etc., franchement, c'est terrible. Et puis, ce n'est pas dans la formation des gens. Mais en revanche, là, l'idée, c'est l'agilité au niveau établissement et de reconsolider. Non pas de prendre l'argent des gens, mais de consolider et puis de mener une étude qui va nous permettre de dire à quel niveau on va vouloir se situer, d'exécution, globalement, depuis un certain nombre d'années, notamment sur le fonctionnement, ce que je trouve le plus alarmant, le plus « glissant », en fait. De regarder sur plusieurs années et ensuite on pourra réallouer « agilement », on va dire ça, avec agilité, les fonds, *modulo* la difficulté de trouver des personnels. Ça, c'est une vraie difficulté, il y a des recrutements en cours, mais *modulo* la difficulté de trouver des gens, oui. Mais on en a déjà parlé, c'est un point technique et on le corrigera. C'est en cours de correction mais c'est une correction longue.

Le Président.- Peut-être, au-delà de l'aspect technique, des constats aussi, quand on voit les dépenses de fonctionnement, en fonction des services ou des composantes. Les services réalisent le budget à hauteur de 98 %, 97 %. C'est dans les composantes et les labos qu'on a un taux d'exécution à 73 %, et ça se dégrade, tu as raison. Et je pense que ce n'est pas normal non plus parce qu'en réalité, ça signifie que *grosso modo* on construit un budget en disant « voilà ce qu'on met dans le budget et donc ce qu'on prévoit de dépenser ». Donc ça immobilise des sommes d'argent, en réalité, alors que certains savent très bien que de toute façon ils ne dépenseront pas cet argent, c'est ce qui a été dit tout à l'heure. Donc, oui, je crois qu'il y a une évolution de la gestion budgétaire à réaliser, et donc de l'élaboration du budget à réaliser, notamment en direction de ceux, nombreux, j'en ai fait partie par le passé, qui se disent « je vais affecter la totalité de mon budget, comme ça je suis sûr de l'avoir et en avoir la libre disposition pendant la période, et à la fin de l'année, si je n'ai pas dépensé, si je n'ai pas consommé, eh bien tant pis, ça remontera en central, je le sais, mais ce n'est pas très grave ». Donc, ce comportement – qui est un comportement prudentiel, qui peut s'expliquer totalement, parce qu'on se dit « j'ai fait des efforts pour trouver des ressources donc je veux en avoir à ma disposition », etc. – finit par représenter des millions d'euros immobilisés qui ne sont pas à la disposition de l'établissement, ni même des composantes, ni même des laboratoires, ni même de l'ensemble du fonctionnement de notre structure complexe et nous empêche d'avoir – et tu as raison de le souligner – une prévision budgétaire à peu près fiable.

Donc, oui, c'est un problème d'organisation budgétaire, oui, je pense qu'il faut faire évoluer les choses. Seulement, c'est effectivement très complexe, comme l'a souligné Fabrice à l'instant dans sa réponse parce qu'il y a des habitudes de prises, parce qu'il y a aussi, psychologiquement, une certaine appropriation de l'argent public par ceux qui sont allés chercher les ressources. L'idée, c'est si je suis allé chercher des ressources, c'est pour pouvoir aussi les utiliser, moi, dans mon activité. Mais en même temps, ça demeure de l'argent public. Ça ne remet pas en cause la disponibilité, on va dire, de l'enveloppe, ça remet simplement en cause la manière dont cette enveloppe est utilisée. Donc c'est un vrai problème, et c'est un problème handicapant parce que ça nous prive de marges de manœuvre budgétaires à l'échelle de l'établissement et donc ça nuit, finalement, à l'ensemble de l'établissement. Alors, il faut trouver les solutions pour que personne ne se sente spolié, parce que c'est important et il n'est pas question de priver de ressources les

chercheurs, les enseignants qui sont allés chercher des ressources propres pour mener leurs projets de recherche, pour mener leurs projets pédagogiques. Il n'est pas question de revenir là-dessus et ça, ça va être sanctuarisé. En revanche, ce qui n'est pas utilisé une année N ne doit pas être prévu en dépenses cette année N, il faut un peu plus de sincérité dans la construction du budget. Et ça, ça nous permettra, effectivement, d'être plus agiles au niveau budgétaire, ça c'est certain. Mais c'est un travail éminemment technique, et qui suppose aussi de garantir à ceux qui obtiennent des ressources propres, pour reprendre ton hypothèse de départ, qu'ils disposeront bien de ces ressources propres, peut-être pas l'année N mais l'année N +1, etc., pour pouvoir mener leur projet, ce pour quoi ils ont obtenu des financements spécifiques.

Je ne sais pas s'il y a d'autres questions, d'autres remarques ? Cédric, oui.

M. Clerc.- Je remercie aussi pour les présentations, qui étaient claires, même si c'est vrai que c'était un peu petit, mais l'énoncé de Fabrice est clair, enrichissant. J'avais noté plein de questions. Déjà, sur l'expertise qui serait nécessaire, dont on vient de parler, pour améliorer le taux d'exécution, etc., la sincérité du budget. Fabrice, justement, disait qu'il faut aussi des bras, si j'ai bien compris, et les cerveaux qui vont avec, si on accroît l'activité. Pour augmenter aussi les recettes, c'est pareil, il faudra également du personnel, tout ne se fait pas tout seul, il ne suffit pas d'encaisser. Donc on salue la politique, justement, volontariste, d'accroître les remplacements, lors des départs en retraite, etc., pour qu'on ait aussi des personnels qui puissent être fidélisés à l'établissement et s'imprégner aussi de la culture, et être plus efficaces. Mais j'ai l'impression, vous me direz si c'est le cas ou pas, qu'on a du mal à recruter, aussi, sur certains profils qualifiés. Mais sur des profils qu'on pourrait décrire comme moins qualifiés, parce que c'est comme ça qu'on emploie les termes, on a aussi du mal à recruter, et se pose donc la question de l'attractivité. Et l'attractivité, au-delà de l'intérêt du travail, c'est aussi la rémunération. Donc on va voter, là, quelques améliorations pour les personnels BIATSS, qui sont les outils de la mise en œuvre des budgets, puisque c'est de ça dont on parle actuellement et donc il serait bien que sur toutes ces réserves qu'on a, on puisse dégager des marges, aussi, pour la rémunération des personnels BIATSS.

Alors, je comprends la question du GVT, qui est récurrente depuis l'autonomie des universités. Est-ce qu'on a, en fait, une explication ? Parce que j'entends bien que, comme ça vient d'être dit, l'État ne met pas les moyens qu'il faut dans l'enseignement supérieur. Autant il déclame que la recherche, c'est pour l'avenir, le développement de notre pays, etc., autant il ne met pas l'argent. Par contre, techniquement, ce GVT non compensé, il intervient au moment de la loi sur l'autonomie des universités et est-ce que techniquement au niveau des budgets de l'État – alors, là aussi, ce n'est pas du tout mon domaine – il n'y a pas des mécanismes qui font que ce n'est pas compensé automatiquement de cette façon-là, je ne sais pas, des BOP, des choses comme ça, qui ne sont pas dans les bonnes cases et qui font qu'il y a un mécanisme qui n'est plus aussi automatique que ça peut l'être dans d'autres ministères ? Est-ce qu'on a des expertises, là-dessus ? Qu'est-ce qui s'est passé au moment de la LRU, qu'est-ce qui peut expliquer ça ? Parce que, même si dans d'autres ministères on voit qu'il y a peut-être moins de personnel, mais aussi des restructurations, les collègues fonctionnaires dans d'autres ministères, leurs salaires progressent, le GVT, on ne se pose pas la question, c'est compensé d'office, et même l'indemnitaire est souvent réévalué plus facilement qu'on n'est capable de le faire dans les universités. Ça pose quand même question.

Sur les ressources propres, on vote, on va encore en voter là, des tarifs, notamment de prestations, sur des appareils de recherche, etc. Est-ce que nous, on s'aligne sur l'inflation, est-ce qu'il y a des mécanismes qui font qu'on revalorise le coût de ces prestations de façon annuelle, voire plus ? Parce que quand on voit comme c'est galopant depuis ces derniers mois, je pense qu'on pourrait aussi mettre un coefficient qui s'alignerait, sur des prestations qu'on fait notamment pour le secteur privé, ou dans les contrats, aussi, certains contrats de recherche, où il y a des prestations sur les appareils de l'université qui sont prévues. Est-ce que ça peut être réévalué ? Parce que nous, nos dépenses, de fluides, on parlait des fluides notamment, elles explosent. Par contre, les recettes qui consomment des fluides, il n'est pas évident qu'elles soient compensées. C'est un sujet qu'on avait déjà soulevé aussi il y a pas mal de temps sur, justement, le coût réel des prestations que propose l'université à l'extérieur. Est-ce qu'on a, là aussi, une expertise, qui nous permette de dire, oui, les prestations que vous mettez en place, les tarifications que vous exercez, elles sont du bon niveau, elles correspondent au coût réel. Eventuellement, quand c'est pour le privé, si on pouvait faire un petit bénéfice dessus, ce ne serait pas plus mal, est-ce que ça correspond à la réalité ? Je pense notamment aux frais qui sont induits quand il y a du retraitement de matières chimiques ou autres. J'imagine, sans voir les chiffres que là aussi, le coût du retraitement, il n'est pas à la baisse. Donc, est-ce qu'on répercute réellement les coûts de toutes ces prestations, est-ce qu'on facture, en gros, au bon prix, est-ce qu'on ne se fait pas « avoir » ?

Voilà, pour faire court, parce qu'on pourrait, je pense, discuter des heures sur le sujet pour essayer de trouver des pistes.

Le Président.- Je vais essayer de répondre aux points, j'ai pris quelques notes. Donc il faut de l'expertise et des bras pour améliorer la prévisibilité budgétaire et on a du mal à recruter. Alors, oui, on a du mal à recruter, mais on n'est pas les seuls, et le facteur salarial, il existe. On n'aligne pas, par exemple, nos rémunérations, la rémunération des informaticiens sur les rémunérations dans le privé parce que de toute façon, on ne peut pas, ce n'est même pas envisageable, on est incapable de le faire. Et si on le fait, on sait ce que ça va donner très rapidement, un plan de retour à l'équilibre financier, et donc ça ne marchera pas. Donc on n'est pas les seuls à avoir des difficultés à recruter, même le secteur privé a des difficultés à recruter et je citais l'exemple des informaticiens. Malgré le doublement, presque, de certaines rémunérations pour certains métiers dans l'informatique par rapport à ce que nous pratiquons, eh bien même le secteur privé n'arrive pas à recruter. Donc, oui, la dimension salaire est importante, oui, on travaille à l'accompagnement et à de la revalorisation. Je voudrais quand même souligner que la revalorisation, on a aligné, dans un premier temps, je crois que c'était en 2021, l'indemnitaire des ITRF sur les AENES, on a refondu la charte des contractuels qui prévoit maintenant une vraie grille de progression de salaire pour l'ensemble des contractuels de l'université, on a voté il n'y a pas longtemps un alignement des ITRF catégorie C sur les AENES, pour pouvoir essayer de compenser dans une certaine mesure, là encore, une décision de l'État qui a consisté à revaloriser l'indemnitaire des AENES mais pas des ITRF. Donc on essaye de prendre notre part aussi, ce n'est pas un sujet qu'on abandonne, pas du tout. Simplement, il y a aussi un principe de réalité budgétaire qui fait que quand on arrive au bout, on ne peut pas.

Alors, on n'est pas attractif... eh bien, ça dépend. Ce matin, j'ai rencontré la directrice du service de santé universitaire, qui m'a annoncé qu'elle venait de recruter deux médecins généralistes, donc dans un secteur dans lequel on a les

pires difficultés à recruter et pourtant, ça y est, ça s'est fait. Alors, je pense que si ces deux jeunes médecins généralistes ont accepté de travailler au SSU, c'est peut-être aussi parce que les conditions d'emploi, l'environnement de travail, la manière dont on accueille, etc., ont pu jouer aussi un rôle. Je ne dis pas que c'est tout, je ne dis pas que ça gomme la question de la rémunération, etc., mais il n'empêche que pour ces deux médecins, le fait d'arriver dans un SSU complètement rénové, le fait d'être accueilli manifestement par une équipe sympathique, dans une autre ambiance que celle qu'on a connue précédemment, ça a marché. Et puis, une nouvelle infirmière aussi, qui a été recrutée, alors qu'on avait les pires difficultés pour le faire. Ça signifie quoi ? D'abord, on ne va pas faire de l'angélisme, et puis dire que tout est au mieux dans le meilleur des mondes possibles, ça, ce n'est pas vrai. En revanche, je crois que nous devons aussi nous interroger sur la manière dont nous communiquons sur les missions qui sont les nôtres, parce que ce sont des missions qui sont pleines de sens, et ces jeunes médecins avaient dans l'idée que venir faire de la médecine à l'université, eh bien c'était les étudiants, ils sont en bonne santé, on fait de la bobologie, ce n'est pas intéressant. C'est tout le contraire et c'est parce que ça a du sens que ces jeunes médecins sont, semble-t-il, venus chez nous, alors qu'ils ne manquent pas de travail par ailleurs, ça ne pose pas de problème, voire avec des rémunérations supérieures. Il y a aussi des conditions de travail, qui peuvent aussi influencer, quand on est médecin, il n'y a pas d'urgences ici, contrairement à l'hôpital ou ailleurs, etc. Donc tout ça entre en ligne de compte en réalité dans l'attractivité. La rémunération, c'est un élément important et il ne faut pas gommer cet élément, c'est très clair, l'indemnitaire aussi, on est bien d'accord mais il n'y a pas que ça pour rendre attractif l'établissement. Il y a aussi ce que nous faisons, il y a quand même très peu d'entités, d'entreprises, d'organisations, d'établissements, etc., qui mettent autant de sens, finalement, dans leurs missions de service public, et c'est aussi sur ce point-là qu'il faut agir et qu'il faut accroître notre attractivité.

Autre question qui n'a rien à voir, le GVT pas compensé, pourquoi ? Moi j'ai entendu une explication qui m'a été livrée par des collègues présidents d'université dans le cadre de nos rencontres à la CPU, devenue France Universités maintenant, qui s'inscrit dans ce qui s'est passé ailleurs. Je crois que vous avez raison, il faut voir ce qui se passe ailleurs, et pas si loin que ça de nous, dans les écoles d'ingénieurs qui ne sont pas intégrées aux universités. Ces écoles d'ingénieurs, il y a quelques années, un peu plus d'une dizaine d'années, se sont entendues sur des critères d'allocation des moyens versés par l'État, de telle sorte que l'État a participé à la discussion, à la négociation et s'est engagé aussi, puisque les établissements eux-mêmes avaient fait des efforts sur ces critères d'allocation. Les universités avaient été interpellées par l'État, pour leur dire : écoutez, faites la même chose, parce qu'il y a des écarts, effectivement, d'allocation des moyens, et moi, État, je souhaiterais que vous fixiez ces critères de telle sorte que nous, on puisse objectivement attribuer à chacun, en fonction de sa typicité et de ses besoins, par exemple tant d'étudiants en licence, tant d'étudiants en master... etc., tant d'immobilier,... etc., faire en sorte qu'on puisse objectivement attribuer, on va dire, sa juste part à chaque établissement. Les universités françaises n'y sont pas parvenues, ne sont pas parvenues à faire le travail que les écoles d'ingénieurs avaient réalisé, et depuis, rien n'a changé. Depuis, qu'est-ce qui se passe ? Eh bien, globalement, même si, avec la LPR il y a eu des ajustements, la loi ORE, etc., globalement, l'État reconduit sur une base historique les dotations, la subvention pour charges de service public, d'année en année. Donc, ça ne change pas, donc on maintient les inégalités entre les établissements. Les inégalités sont fortes, nous, on fait partie du dernier tiers des

universités françaises, si on les classe en trois tiers, et dans ce dernier tiers, on est plutôt en haut. Il y a des universités qui sont dans des situations bien pires que la nôtre. Mais il n'empêche que peu importe, ce n'est pas parce qu'il y a pire que c'est un lot de consolation. Je pense que ce travail, nous devrions le faire, je milite à France Universités, j'ai été élu vice-président du conseil moyens et personnels, qui est la structure dans laquelle on discute des moyens et des personnels attribués aux universités et j'essaie, avec d'autres, je ne suis pas tout seul, de relancer cette discussion entre universités pour faire en sorte qu'on rompe avec ce système fondé sur l'historique. Je ne vous cache pas que les universités qui sont dans le tiers supérieur sont beaucoup moins volontaires pour entamer la discussion sur ce terrain-là que les universités qui se retrouvent comme nous dans le tiers inférieur, évidemment, des universités françaises. La division joue sur ce terrain à plein parce que ça signifie que comme le gâteau ne va pas s'étendre pour nous aligner tous, évidemment, sur le plus haut niveau d'accompagnement, eh bien ça signifie que celles qui sont en haut vont mécaniquement perdre un peu, mais ce qu'elles perdraient un peu permettrait à beaucoup d'autres universités de gagner beaucoup et là, il y a une solidarité qui, manifestement, ne se fait pas.

Sur les ressources propres, c'est plus technique, le mécanisme de revalorisation du tarif des prestations, je n'ai pas la réponse, je ne sais pas si quelqu'un ici à la réponse, y compris des non administrateurs. Moi je n'ai pas ça, je ne sais pas, donc je note et on en reparlera, je vais demander aux services de voir.

Sur le coût réel des prestations de l'uB, parce que c'est une autre question, au-delà de la revalorisation, est-ce que nous facturons, finalement, au coût réel ou bien est-ce que c'est notre subvention pour charges de service public qui prend une partie de ces prestations en charge ? Parce que c'est ça, la question. C'est que si ce n'est pas l'entreprise, par exemple, qui commande, qui paye, eh bien c'est notre budget qui prend en charge.

On a beaucoup évolué sur la tarification des formations dans le cadre de la formation tout au long de la vie, et là, France Compétences nous a aidé à évoluer. Vous savez que collectivement, et c'est une chose que j'ai faite et donc je sais très bien de quoi je parle, lorsqu'on monte un budget, un responsable pédagogique monte un budget pour son offre de formation, l'offre de formation dont il a la charge, pour l'ouvrir à l'alternance, qu'est-ce qu'il fait ? Il compte le coût des heures sur le coût des heures complémentaires, donc environ 60 euros pour l'heure CM et 40 euros pour l'heure TD. Sauf que, si un enseignant-chercheur, alors, maître de conférences, on est aux alentours de 75 000 euros en moyenne charges comprises, fait son service de 192 heures dans ces formations-là, ce n'est pas 40 euros qu'il faut compter, ce n'est pas 60 euros, c'est 75 000 euros divisés par 192 et appliqués au service qu'il réalise dans la formation. Parce que ça, c'est le coût chargé, et encore est-ce que ça suffit ? Eh bien non, parce qu'il y a le coût des fluides, il y a tout ce qu'on appelle le coût environné de la formation. À partir du moment où cette formation donne lieu à une tarification et non pas à une prise en charge sur la subvention pour charges de service public, il faut penser à tout ça. Donc on est en train d'évoluer, tout le SEFCA, on en a parlé avec le SEFCA. Moi j'ai indiqué qu'on ne va pas tout révolutionner du jour au lendemain parce que de toute façon, en plus les gens qui font appel à nous, les entreprises, pas seulement les entreprises, le secteur public, qui fait appel à nous aussi pour la formation continue, ne vont pas comprendre si on passe d'un système à 40 ou 60 euros à 255 euros l'heure, évidemment, ça ne marchera pas, et il faut être conscient de ça. Eh bien, petit à petit, au fur et à mesure que de nouvelles formations se montent, qu'on étend,

qu'est-ce qu'on fait ? On dit aux gens : attention, le coût réel d'une heure de cours faite par un maître de conférences – ou un professeur, c'est encore plus cher – c'est 255, ou quelque chose comme ça, coût chargé si ça entre dans son service. Si c'est en heures complémentaires, ce n'est pas pareil, on n'est pas dans le même système. Mais ça, il faut le savoir parce que si on ne le fait pas, on subventionne indirectement la formation des personnels des entités extérieures. On utilise notre subvention pour charges de service public pour compenser l'écart entre les 40 ou 60 euros et les 255 ou 290 ou je ne sais pas combien pour un professeur. Ce modèle-là n'est pas tenable ! On ne peut pas le faire, on n'a pas les moyens de le faire, on n'a pas 500 millions d'euros de budget ! Donc ça, c'est quelque chose d'important, il faut le faire, et je sais de quoi je parle parce que quand j'étais responsable pédagogique, je réfléchissais comme je viens de vous le décrire, c'est-à-dire, c'est 40 ou 60 euros en fonction de TD et CM, dans l'ordre. C'est faux, c'est un raisonnement qui part du point de vue de l'intéressé parce que ça fonctionne comme ça pour lui, mais ça ne fonctionne pas comme ça pour un établissement de 35 000 étudiants et 3 000 personnels. Donc il y a tout cet effort pédagogique à réaliser auprès des collègues pour qu'ils prennent conscience que c'est une réalité et qu'on ne peut pas faire autrement, sauf à aboutir à utiliser de l'argent public pour financer la formation de personnels, de salariés qui sont extérieurs, qui sont employés par des entités tierces à l'université.

Voilà sur ces points, donc le coût réel, oui, on a besoin d'évoluer mais on a besoin de faire évoluer aussi la perception que nous en avons collectivement. Qu'est-ce que le coût réel d'une heure de formation, qu'est-ce le coût réel d'une prestation dans un labo par un ingénieur, par un chercheur, etc. ? Il faut qu'on évolue aussi, parce que si on n'en est pas persuadés nous-mêmes, nous qui sommes à l'interface des usagers tiers, ça ne marchera pas, ce n'est pas possible. Donc voilà ce que je peux répondre à ces différentes questions.

Je ne sais pas s'il y a d'autres observations, d'autres questions.

M. Hervé.- Juste pour compléter, Cédric, par rapport aux propos, une question sur la valorisation que tu as soulevée. En fait, si on regarde nos ressources propres et leur structure, le gros de nos ressources propres émane de l'apprentissage, sauf erreur. Evidemment, après, si on regarde des ressources avec des collectivités, etc., qu'on considère que c'est de la ressource propre, on est à plus de 30 millions, mais de mémoire, on doit être à 15 millions d'apprentissage, quelque chose comme ça. Et cette question, ça fait écho à ce que disait Vincent, il y a bien du coût complet qui est utilisé, effectivement, puisqu'on doit remonter ça à Karoussel, il y a toute une procédure. En revanche, on ne maîtrise pas la recette. C'est-à-dire qu'il y a une réévaluation par l'Etat qui est faite des niveaux de prise en charge, par France Compétences, et que la recette, elle a plutôt tendance à faire ça, en fait et ce n'est pas plutôt ça, pour le moment, sauf si France Compétences se décide à prendre en compte l'inflation mais il semble qu'il y avait un déficit de plusieurs milliards sur cet organisme, je ne sais pas quel est son nom exact, donc je ne suis pas tellement sûr qu'il prenne en compte l'inflation. Donc en plus, on a ce phénomène-là. Si, dans la valorisation, avec des prestations scientifiques, techniques, etc., on peut augmenter, tant mieux, mais en apprentissage on n'a pas la main, en plus, sur la recette. C'était juste pour compléter.

Le Président.- Bien, merci pour cette précision, effectivement. Donc s'il n'y a pas d'autres observations, remarques, questions, etc., je vous propose d'approuver

la délibération suivante, que je dois lire servilement, pardonnez-moi pour cette litanie par avance :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

2 367 ETPT sous plafond et 354 ETPT hors plafond

274 299 522,34 € d'autorisations d'engagement dont :

203 683 310,80 € personnel

37 143 262,52 € fonctionnement

33 472 949,02 € investissement

265 897 892,66 € de crédits de paiement

203 683 310,80 € personnel

35 993 326,32 € fonctionnement et intervention

26 221 255,54 € investissement

265 069 104,53 € de recettes

828 788,13 € de solde budgétaire déficitaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

1 174 187,21 € de variation positive de trésorerie

5 371 412,35 € de résultat patrimonial (résultat excédentaire)

10 535 303,55 € de capacité d'autofinancement

2 727 560,84 € de variation positive de fonds de roulement (augmentation sur le fonds de roulement)

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 5 371 412,35 € en report à nouveau créditeur et de ne rien affecter en réserve.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Très bien, je vous remercie pour ce vote unanime et une nouvelle fois, je remercie tout le travail qui a été réalisé par les services qui sont présents ici. Merci à vous, parce que ce travail est à la fois de très haute technicité est de très grande qualité. Merci à vous.

21 voix pour (unanimité)

Le Président.- Nous pouvons passer maintenant, je vais passer la parole à Philippe Perrot pour aborder le point suivant, la question du Pôle Patrimoine, qui est

relatif à la construction du bâtiment de Santé B4 pour l'UFR des Sciences de Santé, il faut l'avis du conseil d'administration sur le projet.

Excusez-moi, je me suis trompé dans l'ordre du jour, j'ai oublié un point, pardonnez-moi qui était le remboursement forfaitaire des frais d'hébergement des agents partant en mission, pour leur actualisation. Je suis confus. Alain Helleu va vous le présenter.

2. Plafond de nuitée dans le marché d'hébergement Travel Planet

M. Helleu.- Oui, je vais vous présenter ce point. C'est un point avec des modifications mineures, mais qui est important. C'est une délibération, il n'y a pas de document. Donc il est proposé d'augmenter les plafonds de nuitée dans le marché d'hébergement Travel Planet.

Pour Paris : 150 € pour une chambre simple – c'était avant 140 € – et 160 € pour une chambre double. Ensuite, les villes supérieures à 200 000 habitants, il n'y a pas de changement, c'est 120 € pour une chambre simple et 130 € pour une chambre double. Les autres communes, le tarif est augmenté à 110 € alors que c'était auparavant à 100 € pour une chambre simple, et création, en fait il y a une création de tarif en chambre double, 120 € pour une chambre double. 130 € pour une chambre double sur les villes supérieures à 200 000 habitants et 160 € pour une chambre double sur Paris. Le reste est sans changement, donc plafond exceptionnel de 300 € pour l'accueil de personnalités extérieures, absence d'offre hôtelière de proximité, absence d'hôtels disponibles.

Alors, ce sont des maximums, évidemment, il est souhaitable, même, de commander en dessous de ces prix. Et c'est cette délibération qui est soumise à votre approbation.

Le Président.- Il n'y a pas de question, d'observation ? Non ?

S'il n'y a pas d'observation et de question, je vous propose d'approuver la délibération suivante :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve :

Les plafonds de nuitée dans le marché d'hébergement Travel Planet :

- Paris : 150 € pour une chambre simple ou 160 € pour une chambre double.

- Villes supérieures à 200 000 habitants : 120 € pour une chambre simple et 130 € pour une chambre double

- Autres communes de province : 110 € pour une chambre simple ou 120 € pour une chambre double

Le plafond exceptionnel de 300 € pour :

- accueil de personnalités extérieures

- absence d'offre hôtelière de proximité

- absence d'hôtels disponibles.

Ces montants sont valables jusqu'au 31 décembre 2024.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Je vous remercie, et encore toutes mes excuses d'avoir passé ce point d'actualisation du remboursement des frais d'hébergement.

21 voix pour (unanimité)

Le Président.- Donc je repasse la parole à Philippe Perrot auquel je présente également mes excuses, pour parler du point sur la construction du bâtiment de Santé B4 à l'UFR des Sciences de Santé.

IV - Question du Pôle Patrimoine

1. Construction du bâtiment Santé B4 – UFR des Sciences de Santé

M. Perrot.- Merci, Monsieur le président.

Bonjour à toutes et à tous. Donc effectivement, je vais vous présenter le projet de construction du bâtiment Santé B4. Daniel Niederlander, directeur du pôle Patrimoine, qui a bien sûr travaillé sur ce projet, va nous rejoindre. Il pourra compléter mes propos et en particulier intervenir sur les aspects techniques du projet. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je vais commencer par un rappel rapide du contexte. Le 2 décembre 2021 le gouvernement annonce la création de huit nouveaux sites universitaires de formation en odontologie, avec une ouverture en septembre 2022. Dijon et Besançon font partie de cette liste annoncée par le gouvernement et l'objectif, c'est d'augmenter le nombre de professionnels formés et d'améliorer l'offre de soins sur les territoires qui présentent une carence de praticiens odontologistes. Et cette carence de praticiens odontologistes est présente sur la région Bourgogne Franche-Comté. Le 16 mai 2022, le conseil d'administration de l'université de Bourgogne approuve la demande d'accréditation d'une formation en sciences odontologiques. Cette demande d'accréditation a été validée par le gouvernement le 21 juillet 2022, avec une publication au bulletin officiel, et le 1^{er} septembre 2022 nous avons eu l'arrivée des premiers étudiants en odontologie à l'UFR des Sciences de Santé. Voilà pour le rappel du contexte.

Pour soutenir et déployer cette formation en odontologie, nous avons présenté deux opérations dans le contrat de plan État-région 2021-2027. La première opération a déjà été présentée en conseil d'administration le 16 mai 2022, et pour rappel, elle concernait l'acquisition et l'installation de simulateurs d'odontologie et de paillasse pour la fabrication de plâtres et de prothèses. Donc c'est une opération à 1,5 million d'euros. Ces équipements techniques sont arrivés et ils ont été installés. Pour l'instant ils sont installés dans des locaux provisoires, dans des algecos qui sont situés à proximité du bâtiment principal Médecine B1, juste devant le bâtiment. Là, vous avez une photo sur laquelle on peut apercevoir ces simulateurs sur lesquels les étudiants peuvent s'entraîner. Cette opération, je ne la détaille pas, on en a déjà parlé en conseil d'administration.

Il y a une seconde opération qui a été présentée au contrat de plan État-région 2021-2027 pour soutenir la formation en odontologie et c'est cette opération-là qui nous intéresse aujourd'hui. Il s'agit de la construction du bâtiment Santé B4 qui va permettre d'accueillir prioritairement, donc, la composante odontologie de l'UFR des Sciences de Santé. Ce bâtiment Santé B4, déjà, un petit mot d'explication sur le nom. Comme vous le savez sans doute, l'UFR des Sciences de Santé est implantée sur trois bâtiments qui sont appelés B1, B2, B3. Là, il va y avoir la construction d'un nouveau bâtiment et il nous a donc semblé naturel de l'appeler tout simplement B4 pour suivre la logique qui avait été prise jusqu'à maintenant. Ce bâtiment Santé B4 aura une surface de plancher d'environ 1 700 m². Il sera construit sur deux niveaux en surélévation de la salle d'examen, qui compte 1 450 m² de surface de plancher. Donc la nouvelle construction devra atteindre le niveau de performance énergétique

BBC Effinergie+, BBC pour bâtiment basse consommation. À l'issue de la présentation, Daniel Niederlander pourra vous donner des précisions sur ce label si vous le souhaitez.

Comme je vous l'ai indiqué, ce bâtiment va accueillir prioritairement la composante odontologie mais il va également permettre de créer des locaux pour la deuxième phase du centre de simulation de Dijon et pour les formations paramédicales à disposition de l'UFR des Sciences de Santé. Une petite remarque, pourquoi avons-nous choisi de construire au-dessus de la salle d'examens ? Tout simplement parce que cette salle d'examens, c'est la seule emprise foncière disponible et valorisable sur le secteur de Santé. Pour l'instant, les locaux provisoires sont situés juste devant le bâtiment B1, comme je vous l'ai indiqué il y a quelques secondes et on voit également la salle d'examens. Donc le bâtiment B4 va être construit au-dessus de cette salle d'examens, sur deux niveaux. Le rez-de-chaussée sera constitué par la salle d'examens et des poteaux porteurs des étages supérieurs seront ajoutés. Le premier étage sera destiné à la simulation médicale et au déploiement des examens cliniques objectifs et structurés, ce qu'on appelle les ECOS. Le deuxième étage sera destiné à la composante odontologie et, une remarque, cinq salles studio cours en direct ou enregistrement et deux bureaux pour les formations paramédicales seront construits sur l'un des étages.

Si l'on entre un peu plus dans le détail, le premier étage, comme je l'ai indiqué, est réservé à la simulation médicale et aux ECOS. Les besoins immobiliers pour la simulation médicale portent sur six salles de simulation, une salle immersive, une salle de contrôle, deux salles d'informatique codage, une salle de captation vidéo, trois salles de captation audio, deux salles de visioconférence, un FabLab, trois Learning lab et deux salles ED conviviales. Les besoins immobiliers pour les ECOS portent sur une salle de départ, ensuite le parcours de mise en situation professionnelle comprenant 10 stations, une salle d'arrivée et une salle de débriefing jury. Voilà pour le premier étage.

Concernant le deuxième étage, comme je vous l'ai indiqué, c'est l'étage dans lequel on va trouver la composante odontologie. Sur cet étage, on va trouver des salles de travaux pratiques, pour le travail sur les simulateurs dentaires et sur la réalisation de plâtres et de prothèses, c'est-à-dire que les équipements techniques qui ont été installés provisoirement dans les algecos qui sont situés devant le bâtiment B1 passeront sur ce deuxième étage une fois que le bâtiment B4 sera construit. On trouve également dans cet étage des salles d'enseignement banalisées, des vestiaires pour les étudiants, un laboratoire de prothésiste, la scolarité, des bureaux pour les personnels administratifs et pour les enseignants et des locaux de stockage. Une remarque concernant les effectifs : nous démarrons avec 30 étudiants. Il va y avoir une montée en charge progressive des effectifs pour atteindre 50 étudiants par promotion à partir de 2025.

En ce qui concerne le financement de cette opération, comme je l'ai indiqué, il est prévu dans le contrat de plan État-région 2021-2027. Le budget initial est de 8,3 millions d'euros toutes dépenses confondues, dont 4,75 millions d'euros hors taxes pour les travaux avec 3,5 millions d'euros apportés par l'État, dont 300 000 euros pour le premier équipement, 3,8 millions d'euros apportés par la Région Bourgogne-Franche-Comté, 1 million d'euros apporté par Dijon Métropole, et l'université de Bourgogne va assurer la maîtrise d'ouvrage de ce bâtiment.

Une remarque concernant le financement : nous avons sollicité une subvention complémentaire de 2,5 millions d'euros auprès de l'État. Quelques mots d'explication sur cette demande. Dans le cadre de ses travaux sur la planification

écologique, l'État a engagé une nouvelle réflexion concernant la rénovation énergétique des bâtiments publics et donc nous avons profité de la réflexion entamée par l'État pour solliciter une subvention auprès de l'État de 2,5 millions d'euros pour compléter cette opération. Quel est l'objectif de cette demande ? L'objectif, si nous obtenons cette subvention complémentaire est que cela nous permette de réaliser la rénovation énergétique complète de la salle d'examens, qui en a besoin. Daniel Niederlander pourra vous donner un peu plus d'informations sur cette salle d'examens à l'issue de la présentation. Et cette subvention complémentaire permettra également de compenser la hausse du coût des travaux immobiliers. Effectivement, quand nous avons travaillé sur cette opération dans le cadre du CPER, nous n'étions pas encore en période d'inflation. Entretemps, donc, l'inflation est apparue et elle a un impact important sur toutes nos opérations immobilières. Nous avons un surcoût d'environ 15 à 20 % sur chaque opération. Donc ces 2,5 millions d'euros permettraient de compenser le surcoût que nous prévoyons pour cette opération immobilière.

En ce qui concerne le calendrier de l'opération, les principales dates sont les suivantes : la désignation du maître d'œuvre est prévue pour le deuxième semestre 2023, le choix des entreprises pour début 2025, le démarrage des travaux pour le premier semestre 2025 et la fin des travaux est programmée pour fin 2026.

Donc voilà, en quelques slides, une présentation de ce projet de construction du bâtiment Santé B4. Si vous avez des questions, moi-même et Daniel Niederlander pourrons y répondre.

Le Président.- Clara.

Mme Privé.- Oui, quelques questions, vis-à-vis du financement, tout d'abord. L'université de Bourgogne n'engage aucunement ses fonds propres à elle, tout est financé sur l'extérieur ?

M. Perrot.- Je confirme.

Mme Privé.- Ensuite, il y a la question de l'accessibilité de la salle d'examens pendant les travaux. Quelles conséquences ça va emmener sur l'utilisation de la salle, puisqu'on sait que la salle modulable est assez essentielle sur l'organisation des partiels ? Et enfin, très bonne chose, la rénovation énergétique, ne serait-ce que pour les centaines d'étudiants qui composent pendant quatre heures là-bas, je pense que ce sera très apprécié si c'est accepté.

Le Président.- Et également les surveillants.

M. Perrot.- Je vais peut-être laisser la parole à Daniel Niederlander qui pourra donner des informations précises sur la salle d'examens, mais tout va dépendre aussi de si on obtient le financement complémentaire ou pas.

M. Niederlander.- Bonjour à tous et à toutes. Concernant le financement de l'université, jusqu'au dernier contrat de projet État-région, l'université ne finançait jamais des opérations du CPER. C'est assez récent, en fait, le financement d'opérations par l'université. À savoir que les bâtiments que nous construisons en tant que maître d'ouvrage restent quand même propriété de l'État. Nous ne sommes qu'affectataires, donc c'est *a priori* à l'État de payer, et à l'État de payer dans le

cadre du contrat de projet État-région. En plus, ça porte sur nos amortissements. Financièrement, ce n'est pas un excellent système de faire payer l'université.

Concernant l'utilisation de la salle d'examens pendant les travaux, effectivement, pendant quelques mois il y aura des travaux à l'intérieur, les travaux de rénovation énergétique, des travaux de mise en place d'une structure béton pour permettre de faire les étages supérieurs et après, pendant le chantier qui va se passer après les travaux dans la salle d'examens, vous aurez quand même des travaux au-dessus. Donc il y aura certainement des perturbations pendant certaines périodes. Ce sont des choses que l'on va formaliser dans notre programme à destination des architectes pour qu'ils imaginent, avec leurs bureaux d'études, la meilleure façon de travailler pour réduire au maximum le temps d'inutilisation de la salle et les gênes occasionnées pendant le chantier globalement.

Le Président.- Oui, Clara.

Mme Privé.- Je rebondis juste parce que je pense que la question de la surveillance et des examens va poser beaucoup plus problème que ce à quoi on pourrait s'attendre, notamment parce qu'il y a un certain nombre de départements dans lesquels la surveillance est une vraie problématique, notamment sur le financement de la surveillance par des contractuels ou par des vacataires, etc. Bon, bref, c'est d'une complexité sans nom, et notamment sur des très, très grosses promotions, je pense à Droit, je pense à Psychologie, ne pas avoir la salle d'examens, ça va demander une démultiplication du nombre d'amphithéâtres à surveiller, donc une démultiplication du nombre de surveillants, techniquement. Et je pose la question pour être très pratico-pratique parce que je prévois d'avance que ça va poser souci et que ça va poser énormément de problématiques de venir surveiller un plus grand nombre d'examens. Et je ne dis pas ça par mauvais esprit, c'est parce que c'est vraiment des thématiques sur lesquelles on se bat dans les UFR depuis maintenant plus d'un an. Et donc il va y avoir aussi toute cette question de la surveillance qui, je pense, va prendre finalement plus de temps dans les UFR et dans les départements que ce qu'on pourrait croire.

Le Président.- D'abord, on essaiera évidemment de résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils se posent, c'est une évidence, bien sûr, et on sera attentifs à cette question. Après, le début des travaux, c'est pour quand ? Idéalement ? 2025. On aura mis en route, normalement, la nouvelle offre de formation, qui est davantage orientée sur le contrôle continu, etc. Il va y avoir aussi un effet, à mon avis, contrôle continu intégral, il y a pas mal de formations qui vont se dérouler selon ce système et du coup les besoins en salles d'examens ne seront pas les mêmes. Avec quel effet ? Je n'en sais rien. Aujourd'hui, je ne sais pas. On n'est pas en mesure d'appréhender les effets réels, concrets, parce que parfois on se dit qu'il y aura moins besoin de salles d'examens, et puis finalement, on aura peut-être besoin de plus de petites salles, etc. Finalement on pense qu'il y aura peut-être moins besoin, tel que je vous le dis, de surveillants, parce qu'en principe les CCI sont faits, les évaluations sont faites pendant les heures de cours, donc c'est fait en direct avec l'enseignant. Mais de toute façon, un, on est attentifs à la question, deux, je pense que les données du problème vont évoluer à cause de ça.

J'ai répondu à tout ? Oui, Marie-Geneviève et puis Monsieur Daubigny.

Mme Gerrer.- Je voulais juste, ça n'a rien à voir avec le bâtiment lui-même mais avec l'accueil, il va y avoir besoin de postes, pour l'accueil, l'appariteur, le ménage, etc., dans ce nouveau bâtiment ? Je me souviens que ça avait posé problème au B3.

Le Président.- Oui, oui, bien sûr, il va falloir adapter.

M. Niederlander.- On a déjà monté les algecos pour la filière dentaire. On sera sur le même schéma, en fait l'accueil est fait au niveau du bâtiment Médecine B1 et il n'y aura pas vraiment besoin d'un accueil particulier dans ce bâtiment-là, c'est un bâtiment à côté du bâtiment B1, donc *a priori* ça devrait fonctionner de cette manière. Concernant le ménage, de toute façon le ménage c'est une entreprise privée. Par contre, effectivement, il y aura besoin de techniciens adossés au centre de simulation, à l'odontologie. L'odontologie a déjà recruté quelqu'un, je crois. Donc le personnel pour la filière dentaire sera déjà là, le ménage est déjà en place. Il n'y aura que pour les formations de simulation, mais globalement, ce ne sera pas très gourmand en personnel. B3, c'est excentré, il y avait un accueil qui était prévu, personne n'a été affecté à l'accueil, donc...

Le Président.- Oui, Monsieur Daubigny.

M. Daubigny.- Oui, moi je voulais préciser, donc pour le B3, on n'a pas eu de moyens supplémentaires, c'est pour ça qu'on n'a mis personne à l'accueil, et en plus, entretemps les locaux qui étaient destinés à l'accueil ont été utilisés pour autre chose.

Moi je voulais revenir sur la salle d'examens. La salle d'examens, certes, elle va être neutralisée pendant un certain temps. Il faut savoir qu'à l'heure actuelle, on a la labellisation pour les ECNi qui, à terme, vont être transformés en EDN, pour l'utilisation de cette salle pour des examens sur tablette. Donc il y aura une fenêtre de tir qui va être assez courte pour faire les travaux de gros œuvre de façon à ce qu'on ne perde pas la labellisation. Cela, il faudra le mettre sur la table avec les architectes. Et moi j'avais une question aussi puisque en fait, on a vu le compte financier, donc à terme, on va sûrement plonger dans le négatif, voire même vers un PRE. Je voulais avoir l'assurance aussi que si on se lance sur ce chantier-là, on va aller au bout, qu'on aura les moyens financiers pour aller au bout de ce chantier, qu'il ne va pas être laissé en friche quelques années en attendant de trouver des financements supplémentaires.

Le Président.- Je vais peut-être répondre sur le compte financier. On ne va pas vers le PRE, je ne le pense pas, si on maintient la gestion budgétaire qui est la nôtre actuellement. Sauf si on a, je ne sais pas, une nouvelle guerre qui éclate, avec de nouvelles augmentations, etc. Pour le moment, si on retire les charges exceptionnelles qui ont pesé sur notre budget en 2022, ça représente à peu près 5 millions d'euros, donc on est à peu près stables. Si on réintègre ces 5 millions d'euros, on est à peu près stables sur le résultat financier. Entre les 11 millions de l'année dernière et les 5,5 millions de cette année, la différence : 3 millions de point d'indice qui ont été mis à notre charge et pas compensés par l'État, 1 million d'augmentation de fluides et puis 1,8 million de GVT. En réalité, si tout cela avait été compensé conformément à ce qu'on pouvait attendre on ne serait pas avec 5 millions de moins de résultat par rapport à l'année dernière. Alors le GVT, il va

sûrement se reproduire, l'augmentation des fluides, elle a été budgétée de toute façon dans le budget initial, donc ça, normalement, c'est couvert. Et l'augmentation du point d'indice, normalement, elle est compensée pour 2023. Elle devrait, elle devrait... Après, sur les contractuels, ce n'est pas aussi clair que ça. Donc non, je ne peux pas vous laisser dire qu'on va faire un PRE l'année prochaine ou dans deux ans, non, non. Non, non je ne pense pas que ce soit d'actualité, en tout cas.

Et puis, sur le deuxième point, peut-être Philippe.

M. Perrot.- Comme on l'a dit tout à l'heure, il n'est pas prévu de participation financière de l'université sur cette opération. Cette opération est entièrement financée par l'État, la Région, et Dijon Métropole. Donc il n'y a pas de raison que cette opération n'aille pas au bout.

Le Président.- Les fonds propres de l'université, là, ne sont pas utilisés, ce sont des engagements budgétaires qui sont fléchés et qui ne peuvent servir qu'à ça. En tout cas, si on ne va pas au bout, c'est que la facture a été doublée et qu'on n'a pas...

M. Daubigney.- Il y a l'inflation galopante sur les opérations de travaux qu'on connaît aujourd'hui. Donc d'ici qu'on commence les travaux, il faudra peut-être 2 millions supplémentaires et d'ici qu'ils soient terminés, encore 2 autres.

Le Président.- Alors, c'est une possibilité, d'ici là il y aura la capacité d'autofinancement qui aura, j'espère, réabondé le fonds de roulement pour faire face à ce type de situation, si jamais cette situation devait se produire. C'est aussi pour ça qu'on a un fonds de roulement, c'est pour compenser, parfois, la somme insuffisante pour réaliser le projet dans son intégralité.

M. Niederlander.- Je prends la parole. Ça a tendance à se stabiliser, ça a même tendance à baisser en ce moment, les prix de la construction. On va certainement aller sur une période de stabilité et après, je pense, ça devrait descendre, parce que beaucoup de donneurs d'ordres ne peuvent plus financer, donc les entreprises vont commencer à avoir du besoin de travail et les fabricants vont avoir des problèmes de clientèle, donc à un moment, ça va baisser, parce que là, les prix sont poussés vers le haut par, certainement, les industriels qui font monter les choses. Donc, voilà, ça va se stabiliser certainement. Le chantier va démarrer en 2025. C'est en 2025 qu'on aura les dépenses. 90 % des dépenses, c'est pendant le chantier. Donc en 2025, on peut espérer que les prix se stabilisent, à moins qu'il y ait un autre problème. De la même manière, on ne démarrera pas le chantier, on ne notifiera pas les marchés de travaux si l'opération n'est pas totalement financée. C'est pour ça qu'on demande 2,5 millions supplémentaires pour vraiment se garantir et pour faire la rénovation énergétique de la salle d'examens. Si on n'a pas ce financement-là, on ne fera pas la rénovation de la salle d'examens.

Le Président.- Bien. Y a-t-il d'autres observations ou demandes ? Non ? Je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'approuver la délibération suivante :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le dossier d'expertise du projet « Construction du bâtiment Santé B4 » pour l'UFR des Sciences de Santé. L'opération est inscrite au contrat de plan État-région 2021-2027 Bourgogne-Franche-Comté. L'université sollicitera les subventions de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Très bien, je vous remercie.

Merci, Philippe, pour la présentation de ce dossier et les réponses aux questions. Merci aussi, Daniel Niederlander

21 voix pour (unanimité)

Le Président.- Nous pouvons passer au point suivant, qui porte sur les questions relatives aux ressources humaines et qui sont des questions qui ont été mises à l'ordre du jour du premier CSA dont je vous parlais tout à l'heure, le conseil social d'administration en date du 1^{er} mars 2023. Je passe la parole à Stéphane Tizio, vice-président en charge des ressources humaines et de l'action sociale.

V - Questions relatives aux ressources humaines (CSA du 1^{er} mars 2023)

1. Revalorisation indemnitaire des personnels BIATSS

- Personnels ATRF et ATEC
- Personnels des Bibliothèques : Magasiniers et Bibliothécaires
- Conservateur du Patrimoine

M. Tizio.- Merci, Monsieur le président. Bonjour à toutes et à tous. Comme, j'allais dire, à l'accoutumée après la séance du comité social d'administration, on a plusieurs points à l'ordre du jour qui ont été effectivement portés à la connaissance du CSA.

Le premier point à l'ordre du jour, Monsieur le président, concerne la revalorisation indemnitaire des personnels BIATSS. Donc le CSA a été saisi pour avis suite à la réunion d'un groupe de travail indemnitaire qui a concerné l'ensemble des questions indemnitaires et vous verrez que ça va au-delà de ce seul point d'ordre du jour. C'est un groupe qui s'est réuni début février avec les organisations syndicales et donc on a saisi le CSA sur le projet de revalorisation indemnitaire de certains personnels BIATSS. On a reçu une notification ministérielle qui a été ciblée, ce qui n'est pas sans m'étonner par ailleurs, sur seulement certaines catégories de personnes BIATSS, à savoir donc les ATRF ou ATEC – ça concerne, je crois, deux ou trois personnels dans notre établissement qui sont sous ce statut particulier – les magasiniers des bibliothèques et les bibliothécaires ainsi que les conservateurs du patrimoine – là aussi, ça ne concerne qu'une seule personne dans notre université – et, de manière assez étonnante, enfin, en tout cas en ce qui me concerne, cette notification pour revaloriser l'indemnitaire de ces personnels BIATSS exclut complètement les personnels de catégorie B. Alors, après discussion en groupe de travail, nous proposons d'étendre le principe de la revalorisation et, en fait, d'aligner l'IFSE de l'ensemble des personnels de catégorie C sur le montant de l'IFSE le plus favorable, qui est celui de l'AENES, c'est-à-dire des adjoints, ce qui vous donne donc une revalorisation qui sera, en réalité, réalisée en deux temps. Si vous voulez, il y a deux phases de revalorisation, une première phase qui concerne la revalorisation conforme aux instructions ministérielles, c'est-à-dire ciblée sur les catégories de personnels que j'ai citées précédemment, donc qui prend effet au 1^{er} janvier 2022, conformément à la note reçue, et puis une deuxième phase, qui est la phase d'alignement et non plus de revalorisation. C'en est une évidemment, mais qui est

plutôt une phase d'alignement, et qui prendrait effet au 1^{er} janvier 2023, justement pour aligner l'IFSE de l'ensemble des personnels de catégorie C.

Alors, on aurait souhaité, en réalité, comme c'est un peu notre boussole politique, aligner l'ensemble de l'IFSE de toutes les catégories de personnels mais là et, on rebondit un petit peu sur ce qui a été dit en matière budgétaire jusque-là. Evidemment, ça nécessitait un abondement de l'université qui était insoutenable *a priori*. Donc là, c'est ce que nous avons proposé et ce qui a été présenté au CSA et puis discuté en groupe de travail, c'est, pour le moment en tout cas, d'aligner les catégories C au motif – pourquoi les catégories C ? – au motif que ce sont les catégories de personnels qui sont actuellement de toute manière les moins bien rémunérées et que si l'effort de l'université doit être fait, il me semble en tout cas qu'il doit être fait en priorité pour cette catégorie de personnels. Attention, il n'y a rien d'éluséen puisque tous calculs faits, revalorisation plus alignement, pour les personnels, donc les ATRF, ou les magasiniers des bibliothèques, ça équivaut à un indemnitaire qui augmente de 65 euros mensuels bruts. Donc ce n'est pas non plus exceptionnel, mais ça représente quand même un effort du point de vue de l'établissement de l'ordre de 110 000 euros. Donc le CSA s'est prononcé par une abstention unanime. Donc 10 votes et 10 abstentions.

Je ne sais pas s'il y a... oui, Virginie.

Mme Kilani.- Oui, alors on se souvient, effectivement, on avait approuvé l'enveloppe de l'AENES en octobre 2022, en espérant donc avoir la même chose pour les deux autres filières, et on s'aperçoit qu'il n'y a que 30 % des personnels Bib et ITRF qui sont concernés par la revalorisation, ce qui est donc complètement dingue. Pour les Bib, ce qui est encore plus incohérent, c'est qu'on a une revalorisation pour les catégories A, pas pour les catégories B. Là, quand même, ça pose vraiment problème.

Pour les ITRF, il faut savoir que les ITRF sont les personnels les plus nombreux dans cette université, qu'on met vraiment l'accent sur les ITRF, que la campagne d'emplois, c'est quasi on ne recrute que des personnels ITRF, et on est exclus de cette revalorisation, sauf pour les catégories C. Donc je relève l'effort fait pour les catégories C de la filière Bib et de la filière ITRF pour s'aligner un an après avec les AENES, mais il faut absolument qu'on arrive à une homogénéité dans cette université. Là on va avoir la moitié des personnels BIATSS de cette université qui n'ont pas eu de revalorisation. Ce n'est pas pensable, les personnels ne comprennent pas. Par exemple, pour les catégories B, il faut savoir qu'on a une différence de 85 euros mensuels entre une personne qui va être SAENES et une personne qui va être technicienne ou BIBAS pour, donc, un corps équivalent. Là, en fait, ce n'est plus possible, cette différence de traitement entre les personnels n'est plus envisageable. Il faut vraiment, enfin, on le disait d'ailleurs, vous l'aviez dit, Monsieur Thomas, au CA d'octobre 2022, que la priorité c'était de tendre à une égalité entre les personnels, qu'on arrive à une justice, et puis là, eh bien l'écart se creuse encore, finalement.

Le Président.- Précisément, on essaye de le réduire, mais on ne peut pas tout réduire. Voilà, le problème est là. Oui, je te laisse compléter la réponse.

M. Tizio.- Oui, ce que je disais, c'est que, effectivement, c'est une question de phasage. Alors, si encore ce phasage, et là, je vous rejoins tout à fait, Virginie, si encore ce phasage était fait suivant une logique qu'on pourrait éventuellement

comprendre... chaque filière à son tour, pourquoi pas, même si ça pose certains problèmes de traitement égalitaire, mais là, ce qui m'a vraiment surpris, et je l'ai dit à la fois en groupe de travail et au CSA, c'est vraiment cette notification qui exclut d'emblée les personnels de catégorie B, ce que je n'arrive pas à comprendre. J'avoue que là, la manière de faire, de la part de l'État, est quand même particulièrement étrange.

Mais ceci étant, bien sûr, notre objectif reste le même, et c'est effectivement d'homogénéiser l'indemnitaire sur l'ensemble des catégories de personnels. Mais encore une fois, c'est un objectif qu'on aurait souhaité pouvoir atteindre de manière massive et concrète pour tout le monde d'un seul coup. On était arrivé à une homogénéité jusque-là, et du fait de ce phasage complètement incompréhensible des notifications qui nous sont faites, eh bien on va repartir dans un cycle, une espèce de course à l'échalote, chacun son tour, etc., et évidemment, les finances de l'université n'étant pas inépuisables, ça nous pose un problème. Alors ça nous pose un problème à la fois, j'allais dire, au plan de la volonté, bien sûr, mais aussi ça nous pose un problème en termes de faisabilité et notamment de faisabilité budgétaire. C'est la raison pour laquelle j'ai, évidemment sous le haut patronage du président, consenti à, effectivement, aligner les catégories C mais, voilà, je crois qu'on pouvait difficilement aller plus loin, en l'état actuel des choses, aujourd'hui. Maintenant, il ne s'agit absolument pas d'insulter l'avenir et comme l'homogénéité de l'indemnitaire reste un objectif et une boussole, on y travaillera dès qu'on pourra pour arriver à cette homogénéisation.

Le Président.- Oui, Cédric Clerc.

M. Clerc.- Oui, pour le SNPTES, on s'est abstenus aussi. Alors, effectivement, souligner l'effort pour les catégories C, et 60 euros, ce n'est pas négligeable parce que ça représente quand même un certain pourcentage pour les collègues, notamment en début de carrière, sur leur salaire.

Alors, vous dites qu'il ne faut pas insulter l'avenir, je prends souvent cette expression, il ne faut peut-être pas insulter le passé non plus. C'est-à-dire qu'on avait réussi à faire en sorte que toutes les filières soient au même niveau, c'était un principe, visiblement, qu'on avait acté tous ensemble. On avait eu des échanges dans le précédent CA aussi sur le fait que, justement, la dernière phase de l'alignement, donc des catégories A ITRF et Bibliothèques sur la filière administrative dite AENES, lors de ce CA où on avait donc réglé ce problème, on pensait que c'était définitif et c'est ce qu'on s'était dit tous ensemble, et finalement ça n'a pas été appliqué.

Donc ce qui m'a vraiment surpris, moi, ce n'est pas ce qu'a fait le ministère en séparant les enveloppes, en disant aux universités vous allez donner tant à un tel et tant aux autres, sachant que le président, mais peut-être aussi notre CA, avons quand même des marges de manœuvre, voire une certaine autonomie pour ce qui est de l'indemnitaire qui est versé aux personnels. Je ne vais pas chercher ici ou perdre mon temps à chercher l'article du code de l'éducation qui fait référence à cette disposition, mais en fait, on a été au garde à vous devant un courrier de la DGRH du ministère qui disait il faut donner plus ou moins tant aux uns, tant aux autres, sachant qu'on a cette autonomie. Donc on n'a pas été capables de le faire, c'est ça qui nous a surpris, au niveau du SNPTES. Donc on s'abstiendra ici encore, mais on est quand même contents pour les collègues de catégorie C, et puis tous les

bénéficiaires, en fait, de revalorisations en général. Voilà à peu près ce que j'avais à dire.

Si ce n'est, pour compléter, excusez-moi, tout à l'heure vous disiez qu'en termes d'attractivité la rémunération, ce n'était pas le seul élément, je crois que j'ai dit, lors de mon intervention, qu'au-delà des missions de chacun, et c'est ce qui fait l'intérêt, on a quand même le facteur rémunération qui commence à intervenir pas mal, il y a aussi quelques départs et dans certains secteurs, vous citez l'informatique, je ne sais pas si c'est un hasard mais la stratégie de l'État en matière d'informatique est en train de changer. Visiblement on a l'impression d'une réinternalisation des compétences, parce qu'effectivement, on avait beaucoup externalisé en matière informatique, mais on voit que ça coûte aussi parce que dans le privé aussi, il faut payer des informaticiens. Il y a d'autres métiers, ici, où on a des problèmes et vous mettiez en avant la qualité de vie. Je crois qu'effectivement on a bien progressé sur les questions de QVT à l'université.

Ceci étant, dans la qualité de vie il y a aussi le facteur télétravail, maintenant, qui intervient. Il y a pas mal de collègues qui, lorsqu'ils cherchent un poste, demandent si c'est télétravaillable ou pas et ici, ponctuellement dans certaines composantes on voit qu'il y a encore des freins à l'application pleine du télétravail, avec des comportements qui sont inadmissibles. C'est-à-dire qu'on dit à un collègue « non, mais dans notre composante, c'est un jour de télétravail, pas plus, donc refaite votre demande, de toute façon elle sera refusée ». Du coup, il n'y a pas de refus, il n'y a aucun marqueur comme quoi il y a des choses qui ne se passent pas bien, qu'il y a un management fluide. Donc là aussi, je profite de l'occasion pour ce qui est de la qualité de vie pour dire qu'il y a, sur le télétravail, peut-être, en termes de management, encore quelques rappels à faire.

Le Président.- Oui, effectivement, ça ne me paraît pas tout à fait cohérent, en tout cas pas dans le cadre de ce qu'on souhaite que soient les relations de travail et le management des services. Donc on va instruire la question et puis ensuite on verra. Je pense que sur le télétravail, il faudra probablement aussi qu'on tire un peu le bilan de la mise en œuvre du télétravail, dans un groupe de travail ou dans une réunion un peu élargie, qu'on puisse savoir là où ça marche bien, là où ça coince, qu'est-ce qu'il faut améliorer, la manière de faire, etc., pour essayer de faire un bilan à l'échelle de l'établissement, parce qu'on est passé d'une situation où il n'y avait pas de télétravail à une situation où il y a beaucoup de télétravail, et donc voir, faire un bilan et puis envisager des nouvelles perspectives. Donc, merci pour ce retour.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Oui, Stéphanie Benoist.

Mme Dauphin-Benoist.- Simplement une explication de vote. Donc j'ai eu la procuration d'Éric Daubigney, et on s'abstiendra parce qu'on est d'accord avec ce qui vient d'être dit et parce qu'on suit les positions de nos élus au CSA, élus SGEN-CFDT.

Le Président.- Bien, merci pour ces éléments. Je vous propose néanmoins d'approuver la délibération suivante :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la revalorisation indemnitaire des personnels BIATSS :

- Personnels ATRF et ATEC, personnels des bibliothèques : Magasiniers au 1^{er} janvier 2022 et au 1^{er} janvier 2023

- Personnels des bibliothèques : Bibliothécaires au 1^{er} janvier 2022

- Conservateur du patrimoine au 1^{er} janvier 2023

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Y a-t-il des abstentions ? Huit abstentions. Des votes contre ? Très bien, je vous remercie.

13 voix pour, 8 abstentions

Le Président.- Autre point, consacré au RIFSEEP.

2. RIFSEEP : Mise à jour de la cotation des postes des personnels BIATSS

M. Tizio.- Bien, alors, dans la continuité des travaux du CSA, un deuxième point qui concerne la mise à jour de la cotation des postes des personnels BIATSS. Alors, traditionnellement, cette mise à jour des cotations est plutôt réalisée à l'été. On a un groupe de travail qui se réunit aux alentours des vacances d'été, soit juste avant, soit juste après, et puis la cotation des postes est révisée, j'allais dire, substantiellement à ce moment-là.

Là, il s'avère qu'on est obligé de coter des nouveaux postes ou plutôt des postes qui n'étaient pas occupés dans leur configuration actuelle par des personnels titulaires, à savoir, dans un premier groupe de postes, il s'agit des postes qui sont liés aux opérations de repyramidage ITRF, c'est-à-dire des collègues qui occupaient un poste et qui ont donc changé de corps et qui sont donc de nouveau sur le même poste mais sans doute avec des missions qui vont évoluer compte tenu, évidemment, de leur changement de corps. Et, pour attendre l'évolution réelle des postes qu'on n'est pas en mesure, on va dire, d'apprécier aussi justement que ça pourrait se faire, donc dans cette attente, ce qu'on propose, c'est de coter les postes provisoirement en tout cas dans le groupe de fonctions le moins élevé en attendant, justement, cette fameuse mise à jour annuelle qui va se réaliser autour de l'été pour la rentrée, en réalité pour la rentrée prochaine.

Donc la proposition est celle-ci, pour ce qui est des nouveaux postes, dans l'attente de ce travail plus général sur la cotation des postes à la fois existants et nouveaux comme ceux-ci, eh bien, la proposition, c'est justement de coter les postes dans le groupe de fonctions le moins élevé en attendant la mise à jour.

Donc le CSA, qui a été évidemment saisi de cette question, s'est prononcé là aussi mais cette fois par six votes pour et quatre abstentions.

Le Président.- Y a-t-il des éléments, des observations ? Oui, Cédric.

M. Clerc.- C'est une observation sur ce que je viens d'entendre. En fait, les missions des collègues qui ont été promus par repyramidage n'ont pas nécessairement vocation à évoluer, puisque c'est plutôt une reconnaissance, en fait, du niveau de fonctions qu'ils exercent depuis des années qui a pu être mise en œuvre grâce au repyramidage qu'a obtenu le SNPTES, notamment, suite à l'accord du 20 octobre 2020.

M. Tizio.- Juste un rappel : ce n'est pas les collègues, qu'on cote, c'est les postes. Comme ces postes n'existaient pas précédemment, forcément ils doivent être, on va dire, examinés au titre des missions qui sont confiées à ce type de poste, et non pas à l'agent lui-même, bien sûr, je parle du poste.

M. Clerc.- Oui, là, au temps pour moi, je fais la confusion, c'est le poste, mais en fait, c'est les collègues qui ont eu ces promotions-là, puisque c'était réservé aux agents titulaires du corps inférieur à celui qui a débouché sur ce repyramidage. Et pour quelle raison est-ce qu'ils ont accédé à ce corps de niveau supérieur ? C'est parce que justement ils ont fait la démonstration que les missions qu'ils exerçaient étaient bien du niveau IGE pour un ASI qui a pu bénéficier de ce procédé.

Le Président.- Bien, s'il n'y a pas d'autre observation ou question, je vous propose d'approuver la délibération suivante :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la mise à jour de la cotation des postes BIATSS dans le cadre du RIFSEEP au 1^{er} septembre 2022 et au 12 décembre 2022.

Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Des votes contre ? Très bien, je vous remercie.

19 voix pour, 2 abstentions

Le Président.- Autre point, le régime indemnitaire des enseignants chercheurs (RIPEC), composante fonctionnelle C2 au titre de l'année universitaire 2022-2023 et référentiel d'équivalences horaires.

3. Régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC) : composante fonctionnelle C2 au titre de l'année universitaire 2022-2023 et référentiel d'équivalences horaires

M. Tizio.- Alors, on est à nouveau dans l'indemnitaire mais cette fois concernant les enseignants-chercheurs et, j'allais dire, le feuilleton qui ne s'arrête jamais de la mise en œuvre, donc, du RIPEC, qui est finalement le symétrique du RIFSEEP mais cette fois pour les enseignants-chercheurs. Et donc il s'agit ici de se prononcer sur les modalités d'attribution de la composante C2 du RIPEC. Je vous rappelle pour mémoire que la composante C2 du RIPEC est en fait une prime fonctionnelle. Ça concerne le volet fonctionnel de la RIPEC. Il existe une prime qui s'appelle une prime au grade, qui est la prime C1, le C2, donc prime fonctionnelle et puis le C3, qui est la prime individuelle, dont on va d'ailleurs parler par la suite.

Pour ce qui concerne cette attribution de la composante C2 pour l'année 2022-2023, vous allez voir pourquoi j'insiste bien sur cette année-là. D'abord, dans la mise en œuvre du RIPEC il y a deux innovations, qui sont issues du décret. Il est possible donc désormais de convertir tout ou partie de la composante C2 en décharge de service et, attention, je dis bien « décharge de service », et il est en revanche impossible d'attribuer un RIPEC C2, une composante C2 pour une fonction qui fait déjà l'objet d'une équivalence horaire. Donc ici, on voit bien la différence un petit peu subtile qui existe entre ce qu'on appelle une décharge de service d'une part et une équivalence horaire d'autre part. Une équivalence horaire, finalement, s'ajoute au service des enseignants et peut donc, dans l'hypothèse où ces enseignants auraient réalisé déjà leur service statutaire, générer des heures complémentaires, tandis qu'une décharge de service vient donc en diminution du service statutaire de l'agent et ne permet pas à cet agent de percevoir des heures complémentaires. Voilà la subtilité, si vous voulez, qui existe et qui est parfois un peu floue entre ce qu'on appelle une équivalence horaire et une décharge de service.

Ceci étant posé, le problème, c'est que le décret qui précise, justement, les modalités de versement de cette prime C2 est paru très récemment et donc en cours d'année, alors même que les responsabilités auxquelles les enseignants et enseignants-chercheurs – en l'occurrence, là, il s'agit des enseignants-chercheurs – accèdent sont déjà actées la plupart du temps par les conseils de leurs différentes composantes. Donc ce qui pose un problème, c'est que le versement de cette RIPEC C2 est un versement mensualisé et il s'avère, et c'est le cas tous les ans, que certains collègues abandonnent certaines responsabilités en cours d'année, notamment je pense aux responsabilités pédagogiques, par exemple s'il y a un certain nombre d'heures d'équivalences horaires qui sont attribuées au suivi de stage ou de mémoire et que, pour des raisons X ou Y, l'étudiant en question abandonne en cours d'année ou ne réalise pas son stage, évidemment il n'y a pas de suivi, donc dans ce cas-là, on peut, on pouvait en tout cas jusqu'à présent, en fin d'année, régulariser et diminuer éventuellement l'équivalence horaire qui était conférée à ce ou cette collègue. En revanche, lorsqu'on verse mensuellement, ça voudrait dire qu'à la fin de chaque année, il faudrait que le SPE fasse un bilan et, ce qui est beaucoup plus ennuyeux, demande aux collègues concernés de rembourser le trop versé, ce qui n'est jamais agréable, ni pour le collègue qui reçoit un courrier lui demandant de rembourser un trop versé, et puis ce qui est encore moins agréable pour les services parce qu'il faut tout retraiter en paye et c'est quelque chose, c'est une opération qui est assez chronophage et complexe, et puis il y a un risque d'erreur, évidemment.

Donc, ce qu'on vous propose, c'est plusieurs choses. Tout d'abord, pour les primes correspondant aux anciennes primes pour responsabilités pédagogiques et primes pour charges administratives, qui sont inscrites dans notre référentiel horaire – je vous rappelle que nous l'avons voté, ce n'était pas au CA dernier, ça devait être il y a deux conseils d'administration – donc pour ces primes ici, elles seront cette année en tout cas rémunérées sous la forme d'équivalences horaires uniquement, c'est-à-dire qu'elles ressortiront dans le contingent d'heures complémentaires, en réalité, ou en tout cas elles seront intégrées directement aux services des collègues et donc payées en une fois sur la paye d'août.

Pour les fonctions qui relèvent des primes de charges administratives d'intérêt général, celles-ci seront versées sous la forme de RIPEC C2, c'est-à-dire mensuellement. Pourquoi on les versera sous la forme de RIPEC C2 ? Parce que, effectivement, les charges d'intérêt général, en revanche, changent rarement en cours de route et finalement, il n'y a pas de problème particulier quant au versement du C2 sur les charges administratives d'intérêt général. Et parmi ces charges d'intérêt général il y a deux cas particuliers, qui sont, là aussi, prévus réglementairement et qu'on adapte. En fait, ce que je dis souvent, c'est qu'on va traduire la situation actuelle en « langage RIPEC ». Donc ça concerne les vice-présidents statutaires, c'est-à-dire les vice-présidents du conseil d'administration, de la CFVU et de la commission de la recherche. Ce sont les VP statutaire dont la prime, en fait, est réglementée par des textes autres que les seuls RIPEC. Et donc, là, leur prime sera versée sous la forme de RIPEC C2 qui pourra donner lieu, évidemment, à une décharge de service, et en réalité on conserve la situation actuelle. C'est juste pour vous le signaler.

Et puis, un autre cas particulier qui est celui des directeurs de composantes qui, là aussi, relève d'un statut particulier et d'une réglementation qui leur est aussi particulière. Donc, pour les directeurs de composantes, ils ont donc une prime qui sera versée sous forme de RIPEC C2, donc à savoir versée mensuellement, à

laquelle pourra s'ajouter une décharge de service qui sera plafonnée, donc, à 128 heures TD et qui leur sera accordée à leur demande, ceci, encore une fois, pour conserver l'état des lieux existant, c'est-à-dire qu'on a regardé ce qui se faisait depuis plusieurs années, on s'est rendu compte que les directeurs de composantes, qui en avaient d'ores et déjà la possibilité, d'ailleurs, ne prenaient pas tous des décharges de service ou ne prenaient que 40 ou 50 heures. Je crois que la plus forte décharge de service qu'on a constatée sur les cinq dernières années, ça devait être de 96 heures, me semble-t-il. Donc en réalité, on maintient le système existant, d'autant que les directeurs de composantes concernés pendant cette année, suite aux demandes qui leur ont été faites par le service des personnels enseignants, ont déjà demandé une décharge. Donc en fait, on régularise, on va dire, la situation pour cette année 2022-2023.

Alors pourquoi j'insiste sur ce côté 2022-2023 ? Parce que normalement, je pense que d'ici l'été ou aux alentours de l'été, je réunirai un groupe de travail avec le service des personnels enseignants également, pour que nous puissions notamment rédiger nos lignes directrices de gestion concernant cet aspect de l'indemnitaire pour les enseignants-chercheurs, afin notamment de bien dissocier ce qui relève selon nous – collectivement – d'une équivalence horaire et ce qui relève du RIPEC C2, sachant que ce RIPEC C2 ne sera traductible, finalement, qu'en décharge de service et non plus en équivalence horaire. Donc, j'allais dire que là encore, ces modalités de versement de la composante fonctionnelle du RIPEC sont des modalités provisoires pour cette année 2022-2023 et qu'elles seront amenées à évoluer très rapidement, ne serait-ce que pour l'année 2023-2024.

Le Président.- Est-ce qu'il y a des observations, des questions sur ce point-là ? Il n'y en a pas ? Donc je vous propose d'approuver la délibération suivante :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le référentiel d'équivalences horaires et la grille d'attribution de la composante fonctionnelle RIPEC (C2) du régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs, au titre de l'année universitaire 2022-2023.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Deux. Des votes contre ? Très bien, je vous remercie.

19 voix pour, 2 abstentions

Le Président.- Donc nous pouvons passer au régime indemnitaire RIPEC : montant et nombre de primes individuelles au titre de la campagne d'attribution 2023.

4. Régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC) : montant et nombre de primes individuelles au titre de la campagne d'attribution 2023

M. Tizio.- Après le C2, voici le C3, c'est-à-dire le volet C3 du RIPEC, qui concerne donc les primes individuelles, autrefois primes d'encadrement doctoral et de recherche. Donc si vous vous souvenez bien de la situation, j'allais dire, actuelle, nous avons pour le volet C3 de la RIPEC deux taux d'attribution, un taux B qui était à 4 000 euros et un taux A qui était à 5 600 euros. Ce qui expliquait la différence de taux, historiquement, je dis bien « historiquement », c'était que pour la PEDR il y avait un taux qui était réservé pour les maîtres de conférences et un taux qui était réservé pour les professeurs. Et puis petit à petit cette distinction est un peu passée, mais nous avons conservé les deux taux jusque-là. Donc ce que nous proposons,

d'abord, c'est un taux unique de prime, et non plus un taux B et un taux A, et ce taux unique, nous avons choisi de le porter à 5 000 euros qui est un compte rond et c'est entre les deux, c'est-à-dire entre l'ancien taux B à 4 000 et l'ancien taux A à 5 600. Ça nous paraît être quelque chose de plutôt cohérent, sachant qu'évidemment, les anciens bénéficiaires d'une PEDR à 5 600 euros, s'ils demandent une prime RIPEC, ils vont se retrouver non plus avec 5 600 mais avec 5 000, sachant que, d'un autre côté, nous avons la composante C1 du RIPEC qui est censée augmenter jusqu'à une cible de plus de 6 000 euros bruts d'ici 2027, la différence, finalement, sera gommée assez rapidement.

Donc, la prime unique de 5 000 euros qui, comme toutes les autres composantes du RIPEC, sera désormais versée mensuellement et non plus trimestriellement, me semble-t-il, comme c'était le cas de la PEDR.

Ça, c'était pour la question du montant, et pour la question du nombre de primes individuelles au titre de la campagne d'attribution pour cette année, il y a plusieurs éléments qui ont dû être pris en compte pour déterminer le nombre de primes dont disposera l'établissement. D'abord, le montant de la prime, montant que je vous ai indiqué, l'enveloppe attribuée par le ministère, qui correspond à 41 primes et puis le nombre de PEDR libérées que le ministère va continuer à financer via une enveloppe et qui doit nous permettre, c'est ce qui nous est notifié, en tout cas, d'étendre le nombre de primes. Et donc ça nous donne, compte tenu du nombre de PEDR qui seront libérées cette année, 44 primes C3 à distribuer. Donc ce qu'on vous propose, c'est d'avoir un contingent de 85 primes individuelles pour cette année, sachant que le surcoût par rapport aux notifications qui nous sont faites par le ministère, le surcoût pour l'établissement est de l'ordre de, cette fois, 39 000 euros annuels.

Donc voilà. Le CSA, évidemment, s'est prononcé, là aussi, sur cette question, par six voix pour et quatre abstentions.

Le Président.- Bien. Y a-t-il des observations, des questions sur cette question du RIPEC C3 ? Oui, Lionel.

M. Crognier.- Merci. Les enseignants du second degré, au statut second degré, ne rentrent pas dans des évolutions similaires. Je voulais juste informer qu'au niveau des STAPS nationales il y avait eu une motion qui avait été envoyée au ministre, sur l'objet de la RIPEC 1. C'était juste pour information. Les anciens second degré, évidemment, il y en a moins, sauf dans quelques disciplines, mais ils sont très fortement engagés et c'est pour cette raison qu'il y a eu cette démarche nationale. Il y a d'autres démarches aussi, il y a le collectif 384... voilà, je voulais juste le souligner ici.

Le Président.- Effectivement, les collègues détachés dans le secondaire sont les grands oubliés de cette réforme indemnitaire. On l'a fait remonter aussi via France Universités, pas sous forme de motion, mais on en a saisi le ministère. Ce n'est pas normal qu'ils soient écartés.

Est-ce qu'il y a d'autres... Oui, Nathalie.

Mme Joubert.- Juste une petite question. J'ai cru comprendre que le CNU ou en tout cas certaines sections refusaient de participer à cette procédure pour la prime. Quelle va être l'incidence, en fait, si ça se confirme ?

Le Président.- La section 01, notamment...

Mme Joubert.- Oui, notamment.

Le Président.- L'une des possibilités qui s'offrent à nous c'est que le CAC prenne le relais, tout simplement, alors que normalement il ne devait plus intervenir. Tu veux ajouter quelque chose, Pascal ?

M. Neige.- Non, pas ajouter, mais il me semble que c'est ce qui a déjà été fait cette année, le CAC a pris le relais pour les sections qui n'ont pas voulu se prononcer. Ce sera un peu plus compliqué l'année prochaine puisque le calendrier est inversé, le CNU passera en premier, donc on verra comment on peut s'adapter. Enfin, l'idée était de ne pas défavoriser des collègues qui seraient dans cette situation, sans avoir de retour de leur CNU. Ils ne peuvent pas grand-chose, en fait.

Le Président.- Bien, s'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose d'approuver la délibération suivante :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le montant et le nombre des primes individuelles allouées au titre de la campagne d'attribution 2023 du régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs (RIPEC).

Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Deux. Des votes contre ? Très bien, je vous remercie.

19 voix pour, 2 abstentions

Le Président.- Et puis un dernier point, sauf erreur de ma part, relatif à la promotion interne dans le corps des professeurs des universités, ce qu'on appelle le repyramidage, avec la répartition des possibilités de promotion par section CNU au titre de la campagne 2023.

5. Promotion interne dans le corps des professeurs des universités (repyramidage) : répartition des possibilités de promotion par section CNU au titre de la campagne 2023

M. Tizio.- Alors, un dernier point qui a été lui aussi soumis au comité social d'administration. Donc, comme vous le savez le ministère, dans le cadre de la loi de programmation de la recherche, a mis en œuvre une nouvelle voie spéciale et temporaire d'accession au corps des professeurs d'université pour les maîtres de conférences qui ont l'HDR et dix ans d'ancienneté, quel que soit, maintenant, leur grade. C'est la petite nouveauté par rapport à l'an dernier, c'est-à-dire qu'avant, il y avait un contingent spécifique pour les maîtres de conférences hors classe et un contingent spécifique pour les maîtres de conférences de classe normale. Désormais, il n'y a plus de différence, il n'y a plus de contingentement à ce niveau-là.

Alors, en tout cas, ce qui nous est arrivé, c'est donc une notification ministérielle qui vise, pour notre établissement, 16 sections CNU dans lesquelles, effectivement, on peut ouvrir la possibilité de ces promotions internes. Ces 16 sections, c'est la 4, la 5, la 6, la 7, la 11, la 14, la 19, 27, 36, 60, 65, 68, 71, 74, 85 et 86. Dans la même notification, outre les sections qui sont visées par le

repyramidage, il nous est annoncé sept possibilités de promotion au titre de l'année 2023, qui seront suivies par sept possibilités de promotion pour l'année 2024.

Donc ce que je voulais d'abord vous dire, c'est que la délibération d'aujourd'hui ne concerne que les sept possibilités ouvertes au titre de 2023, puisque le ministère nous avait demandé de nous cantonner à cette année 2023 puisque le décret d'application, justement, de cette procédure pour les différentes années n'était encore pas sorti. Alors, il est sorti, là, en début de semaine ou en fin de semaine dernière, mais les opérations étant déjà lancées, au niveau du CSA notamment, on est resté sur le format de ne se prononcer aujourd'hui que sur les possibilités de promotion pour l'année 2023. Et évidemment, les opérations de promotion pour l'année 2024 seront examinées dans un second temps.

Comment on a procédé pour sélectionner, enfin, plus que sélectionner, en réalité il s'agit plutôt de prioriser les opérations dites de repyramidage pour l'année 2023 ? Donc il y a trois critères qu'on a regardés, notamment avec le concours précieux, ô combien précieux du service des personnels enseignants, je tiens à le souligner. Donc trois critères, d'abord ce qu'on appelle le taux de pression, c'est-à-dire le pourcentage de maîtres de conférences dans chacune des sections visées, sachant que la cible ministérielle à l'horizon 2027, c'est d'aboutir, plus ou moins évidemment, à 60 % de maîtres de conférences pour 40 % de professeurs des universités. Deuxième critère qui a été examiné, c'est la représentation des femmes dans les promouvables parce que les opérations de repyramidage ont aussi vocation à augmenter le nombre de personnels, d'agents féminins dans le corps des professeurs qui, comme vous avez pu le constater d'ailleurs sur les documents qui vous ont été envoyés... c'est flagrant, quand vous regardez l'équilibre hommes/femmes. Pour ce qui concerne les maîtres de conférences, bon, c'est à peu près 50/50, pas tout à fait, mais ce ratio se dégrade fortement pour les professeurs d'université. Et je dois dire qu'au sein de notre université, il n'y a pas de particularisme, c'est-à-dire que toutes les universités, et tout l'enseignement supérieur d'ailleurs est dans ce cas-là. Donc il y a aussi cette volonté ministérielle d'améliorer, j'allais dire, la féminisation du corps des professeurs d'université. Et puis enfin, le dernier critère qui nous a permis de prioriser, finalement, ces voies de promotion, voire d'en écarter d'emblée certaines, c'est aussi la présence ou non d'un vivier de promouvables. Vous avez pu, là aussi, constater dans les documents qui vous étaient remis que certaines sections visées par le ministère ne pouvaient pas être sélectionnées ici parce qu'il n'y a pas de maître de conférences qui possède les conditions pour pouvoir se présenter à cette voie de promotion interne.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, ce que l'on vous propose pour l'année 2023, c'est de retenir les sections CNU suivantes : la 4, la 5, la 6, la 19, la 68, la 74 et la 86. Sachant, bien évidemment, que les autres sections visées qui avaient, là aussi, potentiellement un vivier seront vraisemblablement sélectionnées pour l'année prochaine, évidemment. Mais disons que, finalement, en regardant les critères, ce qui a vraiment déterminé, j'allais dire, ou peut-être surdéterminé le choix *in fine*, c'est qu'on a sélectionné les sections dans lesquelles le taux de pression était le plus important, c'est-à-dire où il y avait très peu ou peu de professeurs relativement au nombre de maîtres de conférences. Ce qui explique le classement, enfin, la sélection, pardon, à laquelle nous sommes parvenus.

Donc le CSA, bien entendu, a été saisi à la fois de cette question et des explications, et s'est prononcé par six voix pour et quatre abstentions.

Le Président. - Luis, oui.

M. Le Moyne.- Alors, ce n'est pas très clair pour moi. Est-ce que la sélection des sections que tu nous proposes, cher vice-président, est sur la base de celle préconisée par le ministère ou il y a eu une étude de toutes les sections présentes à l'université de Bourgogne ?

M. Tizio.- Le travail a été réalisé sur la base des sections visées par le ministère, comme tu peux le constater sur le tableau.

M. Le Moyne.- C'est bien ce qu'il me semblait. Je voulais juste avoir une information sur le décalage éventuel des sections présentes à l'université de Bourgogne en termes de déséquilibre PR MCF par rapport aux grandes moyennes nationales et être rassuré sur le fait qu'on ne faisait pas d'impasse sur une section particulière qui, à l'université de Bourgogne, présenterait un équilibre particulier mais pas au plan national. J'avais plus ou moins posé cette question, est-ce qu'on pourrait avoir un référentiel comparatif, section par section, de la situation de l'uB par rapport au national ?

M. Tizio.- Alors, je ne sais pas si techniquement on peut... enfin, si, on doit pouvoir le faire, ça, ça ne pose pas de problème majeur, la chose étant que nous, on a choisi de se cantonner, évidemment, aux sections qui sont visées par le ministère, on nous incite plus que fortement à ouvrir des repyramidages dans ces sections-là seulement. Il est possible de le faire ailleurs, mais sachant qu'il faudrait qu'on argumente de manière... je ne sais pas d'ailleurs comment on pourrait argumenter pour ouvrir dans des sections qui, au plan national, serait moins bien concernées.

D'ailleurs, ce qu'il faut bien avoir en tête, c'est que les sections, les 16 sections qui sont visées, ne sont pas forcément les mêmes dans chaque établissement. C'est-à-dire qu'il existe des établissements où les sections visées seront différentes des 16 sections qui nous ont été notifiées à nous, tu vois ? Donc déjà, il y a cet élément-là. C'est-à-dire que je sais par exemple que dans certaines universités, la section que je connais bien, qui est la section 5, qui est la mienne, n'est absolument pas concernée. Donc il y a quand même un certain dirigisme, on va dire, du ministère. Ça c'est le premier élément de réponse.

Deuxième élément de réponse, lors de la session des dialogues d'objectifs et de moyens, l'année passée, et nous allons continuer dans cette voie-là, nous proposons aussi non pas, évidemment, de faire du repyramidage dans les sections qui ne sont pas visées mais éventuellement, sur demande et lorsque les choses sont argumentées correctement et lorsque, effectivement, ça peut aussi correspondre à une situation particulière dans une section ou dans un laboratoire, il est tout à fait possible de demander l'attribution d'un chapeau de professeur qui permet, par la voie normalement du 46.3, à des maîtres de conférence, on va dire, de plus de 10 ans d'ancienneté et avec l'HDR, d'accéder, par une voie qui n'est pas celle du repyramidage mais qui est la voie, on va dire, classique, d'accéder au corps des professeurs d'université. Donc on essaie d'accommoder, si tu veux, la situation qui nous est préconisée en fonction des différentes spécificités de notre établissement, de nos laboratoires, de nos projets, etc.

M. Le Moyne.- Est-ce qu'on pourrait avoir à nouveau, les sections qui sont proposées ?

M. Tizio.- Oui, elles sont dans le document, normalement tu les as. Je suis en train de vérifier. Tu veux dire, les sections qu'on a retenues *in fine*, ou... ah, eh bien non, elles ne sont pas dans le document, effectivement, tu as raison. Donc je vais te les redonner : c'est la 4, la 5, la 6, la 19, la 68, la 74 et la 86.

En fait, elles figurent dans le tableau, Luis, colonne jaune.

M. Le Moyne.- La section 19, où il y a 100 % de femmes promouvables, est retenue ?

M. Tizio.- Oui, elle est retenue, je te le confirme.
Oui, Stéphanie.

Mme Dauphin-Benoist.- Je n'ai pas eu le temps de fouiller dans mes documents pour faire une comparaison avec la vague précédente et j'aurais voulu voir s'il y a des sections qui apparaissaient déjà dans la campagne précédente et pour lesquelles il y a de nouveau un repyramidage qui est proposé, à mettre en parallèle, en fait, avec le nombre de candidats déçus. Je me souviens, à la présentation en CA restreint, il y avait quand même des ex aequo ou des sections où il y avait vraiment des candidats qui étaient valeureux et dont on avait dit eh bien ce sera pour la prochaine fois, et puis en fait il n'y a pas de prochaine fois. Donc est-ce qu'on pourrait avoir un petit récapitulatif là-dessus, donc sur les sections qui réapparaissent et celles qui ne réapparaissent pas. Sachant qu'il y avait quand même un vivier important à l'uB, quel espoir il y a pour les collègues malheureux de cet hiver ?

M. Tizio.- *A priori*, et de mémoire puisque, comme vous le savez, je n'ai pas géré le dossier dernier puisque j'ai moi-même bénéficié de la première vague de repyramidage, de mémoire la section 5 était déjà visée, forcément puisque c'est la mienne, la 6^e était visée, déjà, la 74^e, c'est sûr et la 68^e également, mais la 19 et la 86 ne l'étaient pas – la 86, c'est Sciences du médicament et il ne me semble pas qu'elle était visée.

M. Le Moyne.- Je reviens sur la section 19, il y a une promouvable ?

M. Tizio.- Oui.

M. Le Moyne.- Et pourquoi cette section est préférée à d'autres sections ou potentiellement il y aurait plus de promouvables ?

M. Tizio.- En fonction du taux de pression. Certes, elle est promouvable, mais tu as aussi le nombre global de maîtres de conférences. Parmi les maîtres de conférences, il n'y a pas que des promouvables, puisqu'il faut avoir accompli 10 ans de service, je crois, et l'HDR.

M. Le Moyne.- Il y a des sections où il y a plus de promouvables ?

M. Tizio.- Oui, mais où il y a moins de maîtres de conférences.

M. Le Moyne.- Ça c'est le pourcentage de MCF par rapport au total ?

M. Tizio.- Oui. C'est la cible du ministère, en fait, c'est le pourcentage de maîtres de conférences par rapport au total, enfin, c'est-à-dire par rapport aux profs, en réalité.

M. Le Moyne .- Parce que la section 60, je crois, a un taux de maîtres de conférences de 76 % avec trois promouvables et n'est pas retenue.

M. Tizio.- Oui. Alors là, l'explication est simple, c'est que la section était déjà visée l'an dernier. Déjà visée l'an dernier, aucun candidat. Trois promouvables, aucun candidat, puisque d'après ce que le service m'a fait savoir, les trois candidats étaient en fait en dispo ou n'exerçaient pas à l'université et n'ont pas cherché à bénéficier de cette voie-là. Ils le sont toujours, mais ce que j'ajouterai, c'est que pour la 60, on a un petit espoir, on va dire, pour la campagne prochaine, c'est qu'il y a un collègue qui est en train de passer son HDR et qui donc, d'ici 2024, devrait l'avoir – qui ne l'a pas cette année, donc qui ne peut pas entrer dans les promouvables. Donc si tu veux, il y a aussi un aspect, on va dire, de pragmatisme. La crainte, on va dire, de « perdre » au moins temporairement un support de repyramidage nous a éloignés cette année de la section 60.

Oui, Nathalie.

Mme Joubert.- Juste par rapport à la toute dernière remarque que vous avez faite sur le fait qu'il y a un candidat qui va passer son HDR et qui pourra donc postuler, il me semblait avoir compris que l'objectif du repyramidage ce n'était pas tout à fait ça. Alors, je ne connais pas forcément très bien la volonté du ministère, mais je trouve que c'est un peu dommageable par rapport, justement, on parlait donc de tous ces collègues qui attendent, en fait, dans les sections, qui ont des très bons dossiers, qui attendent depuis longtemps, qui ont leur HDR depuis très longtemps... enfin, je comprends bien qu'il faut articuler tout ça, mais je trouve que la question de l'ancienneté devrait aussi pouvoir jouer. En tout cas, pour le commun des enseignants-chercheurs, c'est un peu comme ça qu'on nous a présenté le repyramidage, qui était de permettre à des maîtres de conférences qui n'arrivaient pas par d'autres voies, le 46.3 notamment, à passer professeur, à pouvoir le faire, et on imaginait donc plutôt des personnes qui étaient là depuis un moment.

M. Tizio.- Mais ce que tu oublies c'est que, effectivement, tu as raison, mais il faut ajouter « aux maîtres de conférences habilités à diriger les recherches ».

Mme Joubert.- Bien sûr, dans les maîtres de conférences qui remplissent les conditions, mais c'est vrai que dans certaines sections qui ont été mentionnées avant, la nôtre aussi, la 01 par exemple, on en a aussi un certain nombre. On ne va pas reprendre la discussion sur le bien-fondé de cette procédure mais, voilà, c'était une remarque qui me semblait importante.

Et puis j'aurais bien aimé une précision sur cette possibilité d'obtenir des chapeaux pour faire une sorte de repyramidage qui n'en est pas un. Si on propose un poste 46.3, le problème c'est qu'à ce moment-là, on pourrait recruter aussi quelqu'un qui n'est pas dans notre établissement ?

M. Tizio.- Bien sûr, c'est un concours, donc les candidatures extérieures sont les bienvenues, mais les directeurs de laboratoires et directeurs de composantes qui choisissent, qui demandent un chapeau de professeur, s'engagent,

si le recrutement est extérieur, au gel d'un poste de maître de conférences dans la section, tout simplement. Stéphanie.

Mme Dauphin-Benoist.- Je voudrais appuyer ce que vient de dire ma collègue à propos de l'ancienneté parce que, en fait, moi, personnellement, lors de la présentation de la précédente campagne de repyramidage j'avais été un peu prise de court, enfin, je n'avais pas préparé le sujet, etc., et à la réflexion, en discutant avec mes collègues, on s'est dit que quand même, l'ancienneté c'était quand même un facteur qui était à prendre en compte et on n'a pas pu en rediscuter en CA. Mais, voilà, je voulais savoir si c'était possible de remettre le sujet sur le tapis en CAC restreint, pour que l'ancienneté fasse partie des paramètres à étudier. Parce que c'est vrai que c'est quand même un peu dur pour des collègues maîtres de confs qui ont pas mal d'ancienneté, qui ont leur HDR depuis longtemps, qui ont fait leurs preuves en recherche, d'être doublés, quelque part, par des gens plus jeunes qui auraient peut-être été nommés profs par un autre biais. Donc, voilà, ma demande, ce serait que ce critère-là soit réétudié au niveau du CAC.

M. Tizio.- Je comprends les arguments, mais le problème est qu'il ne s'agit pas du tout des critères qui sont visés par le ministère. Là, pour le coup, la cible, le critère, c'est le taux de pression. Après, les mesures d'ancienneté peuvent tout à fait rentrer dans l'évaluation des dossiers eux-mêmes, ça ne pose *a priori* aucun problème. Là, c'est plutôt dans l'évaluation des dossiers.

Mme Dauphin-Benoist.- C'est ce que je veux dire.

M. Tizio. Oui, ah, d'accord, OK. Non, c'est parce que pour la sélection des sections, en revanche l'ancienneté, non...

Mme Dauphin-Benoist.- Non pas du tout, c'était au niveau de l'évaluation des dossiers, qu'on puisse peut-être mettre des points pour l'ancienneté. Ça paraît quand même un petit peu humain.

M. Tizio.- Oui, effectivement, ça peut être un critère qui pourra être discuté, au niveau d'abord des sections CNU. Et puis aussi, quand même, il y a une innovation assez importante sur la procédure, cette fois, de promotion interne, c'est-à-dire que le CAC est enjambé. C'est-à-dire que désormais la procédure ne se déroulera plus en trois temps mais en deux. Un premier temps CNU et un second temps comité d'audition. C'est-à-dire que le CAC n'intervient finalement qu'en bout de course, et encore, je ne suis même pas sûr que son avis soit requis.

Mme Joubert.- Alors là, à nouveau, il me semble que le CNU aussi, dans certaines sections, refuse de participer au repyramidage. Donc là, on n'aurait que le comité d'audition ?

M. Tizio.- Donc là, il n'y aura que le comité d'audition, oui.

Mme Joubert.- Oui, ok. Et qui est très différent selon les universités, d'après ce que j'ai compris. Il n'y a pas de directive générale du ministère sur la composition du comité, des extérieurs, pas d'extérieurs, des...

M. Tizio.- Je n'ai pas encore lu le décret puisque, comme je vous le disais, il est arrivé il y a très peu de temps...

Mme Joubert.- Moi non plus...

M. Tizio.- Mais, si, je pense que les conditions sont plus précises. Elles sont précisées. Je ne saurais pas vous les donner là, comme ça, puisque moi non plus, pour le coup, je n'ai pas préparé le dossier de la procédure, en l'occurrence, mais il me semble que les conditions sont beaucoup plus bordées qu'elles ne l'étaient auparavant. Donc il y aura une certaine homogénéité, en tout cas, entre les établissements. Quant aux sections CNU, elles portent et elles porteront leurs responsabilités devant leurs électeurs, qui sont précisément les membres des sections visées.

Le Président.- Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Lionel.

M. Crognier.- Sur la 74, on avait un vivier de huit candidats, donc c'était un fort taux de pression interne, et c'est très certainement aussi pour cette raison qu'on nous propose un deuxième repyramidage. Donc c'est pour aussi dire qu'il y a des sections où il y a des très, très forts taux de pression, et que la procédure assez externalisée, quand même, de recrutement, garantit malgré tout quelques garde-fous, l'ancienneté, j'imagine qu'elle est aussi prise en compte par l'activité scientifique, le nombre de doctorants qui ont été, au fil des années, suivis. Et donc, quand on a vu la procédure telle qu'elle s'est passée, moi j'ai quand même vu quelques garde-fous.

Et pour avoir épluché l'ensemble des dossiers dans ma composante – pour mettre un avis de quatre lignes, c'est tout ! – bon, j'ai quand même vu une certaine cohérence malgré tout. Mais c'est juste un avis en tant que directeur de composante. Parce qu'il faut quand même qu'il y ait des garde-fous d'équité, aussi. Elle se traduit, l'ancienneté, de toute façon, par l'activité scientifique de l'enseignant, forcément, elle est traduite. Donc prendre en compte l'ancienneté... en tout cas, chez nous, c'est ce qui a été fait, l'ancienneté de l'activité scientifique, j'ai plutôt l'impression, même si on peut toujours ergoter et dire que tel ou tel aurait pu être auditionné, par exemple, ça, il y a des choix, des équilibres. Ce qui est plus difficile, je pense, c'est aussi l'équilibre entre hommes et femmes, et comment vous allez parvenir, comment on va parvenir, à la fin, à avoir une sorte de cohérence...ça me paraît quelque chose d'assez difficile.

Le Président.- Peut-être juste un élément. Qu'on ne se trompe pas, le critère principal, c'est le taux de pression, le rapport nombre de maîtres de conférences/PR dans une section. Ce n'est pas le nombre potentiel de candidats dans une section. Cela résulte très clairement des textes. La deuxième chose, sur la question de la parité, l'équilibre des genres, des sexes, c'est un critère subsidiaire, c'est-à-dire qui vient en second lieu, dans les textes qui nous ont été adressés, en tout cas, sur la campagne de l'année dernière. Donc ça a abouti à des résultats concrets, c'est que dans une section, l'année dernière, où on avait un homme et une femme à égalité – à égalité, pourquoi ? Parce qu'on a fait un système de *scoring*, chaque évaluation, par chaque rapporteur au CAC, au CNU et ensuite devant le comité d'audition, ont donné lieu à attribution d'une lettre A, B ou C. Chaque lettre A valait 5 points pour chaque rapporteur du CNU et du CAC, B, c'était 2 points, C,

c'était zéro. Et devant le comité d'audition, le A valait 10... on a doublé, parce qu'il n'y avait qu'une seule évaluation, 10, 4 et zéro. Donc il est arrivé une fois, dans un cas, pour une section, qu'une femme et un homme soient à égalité. C'est donc la femme qui a été repyramidée et pas l'homme. Voilà, en application du critère subsidiaire de la parité, parce que dans la section concernée, il y avait plus de professeurs hommes, que de professeurs femmes. Mais c'était un critère subsidiaire, le premier critère étant celui de la pression, du taux de pression, c'est ce qu'a voulu le ministère. Il a dit « il y a des écarts, il faut promouvoir des maîtres de conférences dans les sections où il n'y a pas assez de professeurs ». Et le nombre de candidats promouvables n'était pas indiqué, ce qui pose problème, qu'on a soulevé à France Universités, parce qu'on se dit qu'il y a des sections dans lesquelles il n'y a qu'un seul promouvable. Donc là, ce n'est pas permis, je crois, pour cette année – je parle sous ton contrôle – mais il est question qu'on puisse regrouper des sections, à condition qu'elles ne soient disciplinairement pas trop éloignées, du même groupe de sections CNU, pour pouvoir avoir plusieurs candidats sur un même repyramidage, ce qui évitera ce qui s'est passé l'année dernière. L'année dernière, on s'est retrouvé avec une section où il n'y a pas eu de repyramidage, parce que le candidat a reçu trois avis réservés, trois C, du CNU, du CAC et du comité d'audition, donc là, il y avait vraiment unanimité et du coup, on n'a pas pu pourvoir le poste, et ça rentre dans ce que tu décrivais, Nathalie, c'est un manque-à-gagner. Mais on devrait le retrouver en 2026 lors du dernier tour.

M. Tizio.- Juste pour répondre à la remarque de Lionel sur la parité. On a quand même un problème, en termes de parité, j'allais dire, en amont. C'est-à-dire que tu peux très bien te retrouver avec des sections qui sont quasi exclusivement masculines et qui pourtant vont être visées par le repyramidage. Donc ça pose un problème vraiment en amont et je crois que c'est hélas un petit peu culturel. Je me souviens d'Edith Sales-Wuillemin, qui nous disait qu'en ce qui concernait sa section, c'est la psychologie, elle était responsable d'un master où il n'y avait quasiment que des filles, et quand en fait elle se retourne du côté des doctorants, il n'y a que des garçons. Donc, vous voyez, il y a aussi des espèces de phénomènes, comme ça, je ne sais pas si ce sont des tropismes ou... je n'en sais rien, mais enfin, en tout cas, où il y a une auto-sélection, finalement, des femmes à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Et je pense que c'est plus là qu'il faut agir qu'au niveau PR. Même si, vous avez vu sur les graphiques, c'est quand même flagrant, on a un déséquilibre patent de PR hommes par rapport aux femmes tandis que les maîtres de conférences sont un petit peu plus équi-répartis, même s'il y a encore une petite prépondérance masculine. Donc là, il y a un problème, vous voyez, je n'ai pas de mode d'emploi, encore une fois, je ne sais pas comment faire, j'ai du mal pour essayer d'inverser un peu cette tendance.

Mais ta remarque est très juste. Alors bon, sur le plan de la sélection, effectivement, là il nous est bien dit que le critère est subsidiaire, etc., donc, OK, mais après, sur le plan de la féminisation du corps des professeurs, là j'avoue qu'on se sent un peu désarmé, même si on le souhaite aussi, on est un petit peu désarmé quant aux leviers qu'on pourrait activer, justement, pour parvenir à cet équilibre qui est à mon sens souhaitable, d'ailleurs.

Le Président.- Bien, on voit que c'est un sujet important, bien sûr. Enfin on a bien conscience des enjeux pour nos collègues qui sont de valeur. Moi je souscris totalement à ce que tu as dit, Nathalie, tout à l'heure. On a plein de collègues de

grande valeur et il n'y a pas assez de postes de profs, voilà, c'est clair, moi j'en suis persuadé.

Si on a terminé sur cette question, je vous propose d'approuver la délibération suivante :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la répartition des possibilités de promotion par section CNU au titre de la campagne 2023 de promotions internes dans le corps des professeurs des universités (repyramidage).

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Y a-t-il des abstentions ? Deux. Y a-t-il des votes contre ? Très bien, je vous remercie.

19 voix pour, 2 abstentions

Le Président.- Nous avons une heure de retard par rapport à l'horaire prévisionnel, je suis confus, donc je vais sans tarder passer la parole à Karen – alors, qui est à distance – Karen Fiorentino, vice-présidente en charge de la CFVU, pour qu'elle puisse nous présenter le plus vite possible, sans pour autant trahir les travaux de la CFVU, les différents points, notamment travaux de la commission de la vie étudiante du 25 janvier 2023.

Karen, je te passe la parole.

VI - Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 20 février 2023

Mme Fiorentino.- Bonsoir à toutes et à tous. Je m'excuse de ne pouvoir être présente parmi vous physiquement, j'ai un empêchement de dernière minute, donc j'ai bien compris, je serai synthétique, plus que la dernière fois pour cette présentation des travaux de la CFVU.

1. Travaux de la commission de la vie étudiante du 25 janvier 2023

Mme Fiorentino.- Le premier point sur lequel nous avons eu à nous prononcer, ce sont les travaux de la commission de la vie étudiante du 25 janvier 2023. La CVE a eu à se prononcer sur deux demandes de labellisation d'associations, celle de la Corporation des étudiants en Odontologie et celle de l'Association ADRHFP, destinée à faire connaître le master Direction des ressources humaines de la fonction publique. Ces deux demandes ont reçu un avis favorable accompagné de conseils pour le déroulement des activités prévues.

Un point d'étape ensuite a été réalisé pour trois associations, l'Organisation pour la Promotion d'Échanges Inter-Facultés qui organise un échange d'étudiants entre l'UFR Sciences de Santé et l'université de Lomé, au Togo, l'Association bourguignonne des étudiants en histoire, et l'Association des étudiants AES au Creusot.

Enfin, la CVE s'est prononcée sur des délabellisations d'associations n'ayant plus donné signe de vie depuis plusieurs mois et n'ayant pas répondu aux courriels envoyés par le bureau de la vie étudiante, donc ne répondant plus aux exigences de labellisation de l'uB. Il s'agit de l'association AEHD, l'association Artémis, PAD et ADMA, et ces délabellisations ont reçu un avis favorable.

Tous ces travaux de la CVE ont été adoptés à l'unanimité.

2. Compte-rendu des travaux de la commission FSDIE du 19 janvier 2023

Mme Fiorentino.- Ensuite, nous avons examiné les travaux de la commission FSDIE du 19 janvier 2023. 18 dossiers de demande de subvention ont été présentés. 15 ont reçu un avis favorable et trois une décision de report. Il s'agit

- du projet présenté par l'association des étudiants du Master 2 juriste des collectivités territoriales, qui parallèlement avait fait une demande de financement à 100 % par le SEFCA. Donc le dossier a été mis de côté le temps d'éclaircir la situation.

- Le projet de Jurivision, qui adressait une demande dans laquelle le budget aurait été financé à 100 % par la commission FSDIE et non pas 50 % maximum comme prévu par les statuts.

- Et enfin le projet porté par ISAT Performance, parce qu'il manquait dans le dossier des devis. Le dossier demandait donc à être consolidé.

Ces travaux de la commission FSDIE ont été approuvés à l'unanimité.

3. Accès en Master 1 : vote des capacités offertes limitées (COL), modèle d'arrêté pour la constitution des commissions d'examen des candidatures en M1

Mme Fiorentino.- Nous nous sommes ensuite intéressés à nouveau à monmaster.com. Il s'agit plus précisément du vote des capacités offertes limitées, des COL, et du modèle d'arrêté pour la constitution des commissions d'examen des candidatures en M1. Vous vous en rappelez peut-être, lors d'un précédent conseil d'administration, vous avaient été présentées les CAL – capacités d'accueil limitées, c'est-à-dire le nombre de places offertes aux étudiants en France. Ici vous sont présentées les COL, capacités offertes limitées, c'est-à-dire la CAL, qui est le nombre de places physiques pour les étudiants sur le site, plus un nombre de places correspondant aux redoublants, aux étudiants internationaux et aux validations d'acquis. Le paramétrage en master, où on nous demande de faire les choses en deux temps. Par ailleurs, vous est également soumis un modèle d'arrêté pour la constitution des commissions d'examen des candidatures en M1. Alors là il n'y a rien de nouveau, on communiquait déjà ce modèle d'arrêté les années précédentes mais le ministère nous a recommandé de faire passer cet arrêté, ce modèle, dans les instances.

Donc ces capacités offertes limitées ainsi que l'arrêté pour la constitution des commissions d'examen ont été adoptés à l'unanimité.

4. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 23 janvier 2023

a. Projets internationaux

Mme Fiorentino.- Nous nous sommes ensuite intéressés aux travaux de la commission de la pédagogie du 23 janvier 2023, avec tout d'abord un premier point consacré aux projets internationaux.

Tout d'abord quatre projets d'échanges créditeurs, donc non-diplômants. Il s'agit de renouvellements d'accords permettant des échanges d'étudiants entre l'IUT Dijon-Auxerre et des universités en Argentine, au Canada et en Thaïlande.

Nous avons également examiné un projet à des fins scientifiques avec l'université d'Antsirana à Madagascar. C'est un projet qui vise à développer des

actions de recherche, d'encadrement doctoral, d'encadrement pédagogique aussi à des fins de recherche dans un domaine lié à la pharmacie, plus exactement les propriétés de certaines plantes.

Et enfin nous avons examiné un projet de Consortium Agreement. Il s'agit de la mise en place d'un accord entre l'uB et huit partenaires européens qui forment l'Alliance FORTHEM. C'est un renouvellement d'accord pour quatre ans, et qui précisera les différentes règles entre les membres sur le plan de la gouvernance, du budget et des études. Cet accord va servir de support à la Convention de subvention qui est accordée par la Commission Européenne.

b. Offre de formation session 2023

- Ouverture Licence - Sciences de l'éducation - Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE) - Université de Bourgogne / Lycée Alain Colas - site de Nevers : présentation, capacité d'accueil, attendus locaux et critères généraux d'examen des vœux
- Ouverture de la LP Métiers de la GRH : Assistant - site Le Creusot
- Ouverture de formations à l'alternance

Mme Fiorentino.- A également été examiné un point sur l'offre de formation session 2023. Il a été rappelé en début d'année que l'UB avait décidé de geler son offre de formation jusqu'à la prochaine accréditation, elle ne sera plus retouchée, sauf cas exceptionnel. Donc ici, ce qui vous est présenté, ce sont deux cas exceptionnels.

Le premier concerne l'ouverture d'un parcours de la licence Sciences de l'éducation, le parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) en lien avec le lycée Alain Colas sur le site de Nevers. La seconde exception est l'ouverture d'un parcours de la licence professionnelle Métiers de la GRH-Assistant sur le site du Creusot.

Concernant le PPPE, le parcours préparatoire au professorat des écoles, pour rappel les parcours préparatoires au professorat des écoles ont ouvert au niveau national à la rentrée 2021. L'idée, c'est que ces parcours, c'est un petit peu original, associent des enseignements au lycée et à l'université. Pour l'uB, c'est le rectorat qui nous a demandé l'ouverture d'un PPPE, qui sera spécifique à la licence Sciences de l'éducation. Dans le cadre des PPPE, l'universitarisation s'organisera de la manière suivante : pour la première année, 75 % des cours seront dispensés en lycée et 25 % à l'uB ; la deuxième année, 50 % des cours seront dispensés en lycée et 50 % à l'uB, et la troisième année, 25 % des cours seront dispensés en lycée et 75 % à l'uB. Quand les étudiants ne suivent pas de cours à l'uB, ils vont les suivre au lycée, donc là, en l'espèce, le lycée Alain Colas de Nevers. Les débouchés souhaités de ce PPPE, c'est le professorat des écoles, mais les étudiants qui souhaitent quitter le parcours au cours de ces trois années pourront intégrer le parcours EFEC, parcours de la licence Sciences de l'éducation. Quant à la capacité d'accueil de ce PPPE, elle est fixée à 30 places à Nevers, pour la rentrée 2023.

Concernant maintenant le parcours de la licence professionnelle Métiers de la GRH-Assistant sur le site du Creusot, ce nouveau parcours arrive tardivement devant les instances tout simplement parce c'est un projet qui était déjà prêt l'an dernier, qui aurait dû passer devant les instances, mais il a été retardé pour pouvoir s'assurer de sa soutenabilité, mais ce n'est pas un nouveau projet, en fait il est resté coincé malheureusement dans les tuyaux. Pour rappel, le site du Creusot comprend deux établissements, l'IUT du Creusot et le centre universitaire Condorcet, qui accueille deux antennes délocalisées de l'uB, la licence STAPS, la licence AES, les

masters (*suite inaudible*) une partie du département de l'ESIREM. Donc au centre universitaire Condorcet, les étudiants réalisent deux premières années de licence. Pour terminer leur cycle complet, ils doivent se rendre à Nevers. Malheureusement pour des questions financières beaucoup d'étudiants ne peuvent pas aller terminer leurs études à Nevers. La ville du Creusot s'est lancée dans (*suite inaudible*) supérieur de l'innovation et de la vie étudiante, une sorte d'audit, en fait, pour connaître les besoins du territoire et la création de ce parcours sort directement de cet audit (*suite inaudible*) des entreprises, alors je ne rentre pas dans le détail de la fiche filière.

Les collectivités ont besoin de collaborateurs opérationnels, alors pas nécessairement d'un niveau master, plus d'un niveau licence. Ce sont les mêmes besoins et objectifs pour les organismes privés. Ce parcours de LP Métiers de la GRH-Assistant sera ouvert uniquement en alternance, donc le parcours sera financé par l'alternance. Les contrats d'alternance peuvent être passés aussi bien avec des collectivités, des administrations, mais aussi des entreprises, sachant que le responsable de ce parcours a déjà reçu des engagements d'administrations et d'entreprises pour des contrats d'alternance. Des réunions ont eu lieu avec les responsables des autres parcours de cette LP, sachant que le parcours de la mention va intégrer le BUT Droit à Dijon. Un autre parcours de la mention restera suspendu à Auxerre, et donc au Creusot il y aura ce nouveau parcours CCE, un parcours qui est déjà très demandé.

Et enfin, dernier point concernant l'offre de formation 2023, c'est l'ouverture de formations à l'alternance. Les fiches filières des formations ne sont pas modifiées mais simplement, à la demande des équipes, l'établissement propose d'ouvrir 14 formations à de nouveaux publics soit en apprentissage, soit en alternance. La liste de ces formations est déposée sur le cloud. Il faut savoir que l'ouverture à l'alternance, alors bien sûr, c'est un moyen supplémentaire pour les formations d'obtenir des financements, mais c'est aussi un moyen pour l'établissement de se positionner en interlocuteur des entreprises, une manière de ne pas céder de terrain aux formations privées.

c. Conventions pédagogiques

Mme Fiorentino.- Et enfin, dernier point, ont été examinées, lors de cette CFVU, des conventions pédagogiques qui, pour rappel, sont instruites par le PFVU et qui passent auparavant devant la Commission de la pédagogie.

Tout d'abord, une convention entre ADEXPRA Radio Dijon campus et l'uB pour l'UFR Lettres et Philosophie, dans le cadre du DU Passerelle étudiants en exil. C'est une convention destinée à obtenir l'appui technique et l'accès au matériel nécessaire en vue de l'enregistrement et de la diffusion d'une émission de radio.

Une convention concernant l'ESIREM pour l'accueil d'étudiants au lycée de Longchamp pour des enseignements dans le domaine de la céramique.

Une convention pour l'UFR Sciences de Santé, le département de maïeutique, plus exactement, avec l'Institut Agro, convention de réversion pour une intervention de 30 heures dans l'UE4 Santé publique.

Une convention entre l'Oreca et l'ISAT prévoyant l'accueil d'un étudiant de l'ISAT en stage, la participation d'Oreca au forum d'entreprises de l'ISAT et des articles relatifs à la communication.

Et enfin, une convention de subvention du département de la Nièvre en faveur de l'uB pour la création d'un BUT informatique à Nevers, déjà ouvert, subvention d'un montant de 39 000 euros.

Conventions qui ont été adoptées à l'unanimité.

Voilà, donc j'ai été très synthétique.

Le Président.- Très rapide et très synthétique, merci, mais dans des conditions encore...

Mme Fiorentino.- Désolée.

Le Président.- Non, mais tu n'y es pour rien, je pense que c'est cette salle qui a besoin d'un réajustement technologique. Merci beaucoup, est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Stéphanie Benoist.

Mme Dauphin-Benoist.- Oui, j'aurai des questions, enfin, une ou deux questions concernant le PPPE. En fait, les étudiants vont être basés à Nevers et ils vont devoir suivre des cours à l'uB, alors assez peu en L1 mais beaucoup en L3 donc je voulais savoir, matériellement, comment ils vont faire, et le type de cours qu'ils vont suivre et puis de quelle manière, en fait, est-ce que ça va être en présentiel ou à distance, parce que Nevers, ce n'est pas la porte à côté. Et ma deuxième question – enfin, j'en ai trois –, la deuxième question c'est comment ça va s'agencer au niveau horaire, parce que je vois qu'en L1, ils ont quand même 27 heures de cours par semaine, quasiment sur toute l'année en fait, ils ont trois semaines de stage au L2 donc comment ils vont pouvoir suivre des cours à la fac en plus de ces 27 heures de cours par semaine, ça me paraît quand même assez dense comme emploi du temps. Et ma troisième question concerne le contenu des cours de L3, les 75 % d'enseignements qu'ils doivent suivre à l'université. Donc j'ai compris dans le document que c'était plutôt des séminaires, de l'initiation à la recherche. Alors je ne suis pas sûre que ce soit une priorité pour les professeurs des écoles. Est-ce qu'on n'aurait pas pu leur proposer plutôt des cours à l'université en L1, en math, en lettres ou en langues aussi d'ailleurs, plutôt que des séminaires ? Et toujours cette question, si c'est 75 % d'enseignements, comment ils vont faire pour les déplacements, etc. Voilà, des questions très concrètes.

Mme Fiorentino.- Alors, concernant les déplacements, ce n'est pas un souci parce que la licence EFEC est déjà présente à Nevers, donc les étudiants n'auront pas à faire les allers-retours entre Nevers et Dijon, et c'est la raison pour laquelle, aussi, il a été demandé que ce parcours soit installé à Nevers avec le lycée Alain Colas. Donc les emplois du temps, de toute façon, seront envisagés de manière cohérente, de même que les programmes, d'ailleurs, entre le lycée et l'université. Concernant le contenu des enseignements, ce parcours est vraiment adossé à la licence Sciences de l'éducation, c'est comme ça qu'il a été conçu, et donc il doit vraiment puiser dans des matières qui sont déjà dispensées actuellement dans le cadre de cette licence, dont les équipes pédagogiques pensent qu'elles peuvent compléter de manière pertinente les enseignements qui auront déjà été dispensés en lycée. Alors, c'est un nouveau diplôme, bien sûr, il y aura sans doute des ajustements à revoir, mais ce qui est peut-être plus regrettable, c'est que ce diplôme va se mettre en place alors que dans un an nous passerons à la prochaine offre de

formation, donc les étudiants vont être à cheval entre deux contrats, en fait. Mais, bon, les équipes s'adapteront.

Mme Dauphin-Benoist.- D'accord, je vous remercie. Mes souvenirs sont un peu loins, mais quand j'avais vu les textes sur les PPPE, il me semblait que les cours à la fac devaient être des choses générales, et puis des approfondissements dans des matières qui étaient intéressantes pour les professeurs des écoles, c'est pour ça que je pensais à math, lettres, etc., et je n'avais pas compris, en fait, que c'était des cours de la licence EFEC. Merci, c'est plus clair.

Le Président.- Bien, s'il n'y a pas d'autre question, je vous propose d'approuver la délibération qui porte sur l'ensemble de ces éléments. Je vais vous la lire :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 20 février 2023 :

- Travaux de la commission de la vie étudiante du 25 janvier 2023 et les propositions de labellisation et délabellisation d'associations
- Travaux de la commission FSDIE du 19 janvier 2023
- Accès en Master 1 : vote des capacités offertes limitées (COL), modèle d'arrêté pour la constitution des commissions d'examen des candidatures en M1
- Travaux de la commission de la pédagogie du 23 janvier 2023 :
 - Projets internationaux
 - Offre de formation – session 2023 :
 - . Ouverture licence - Sciences de l'éducation parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) – Université de Bourgogne/lycée Alain Colas Site de Nevers : présentation, capacité d'accueil, attendus locaux et critères généraux d'examen des vœux
 - . Ouverture de la LP Métiers de la GRH : Assistant – site Le Creusot
 - . Ouverture de formations à l'alternance
 - Conventions pédagogiques

Oui ?

Mme Kilani.- Je voulais intervenir parce que je n'avais pas saisi que c'était un vote global sur ce point-là. C'était pour les capacités d'accueil en Master. Donc vous connaissez notre position sur les capacités d'accueil, le problème des étudiants qui n'arrivent pas à accéder en Master quand ils sont titulaires d'une licence, et que même si les capacités d'accueil ne bougent pas, on a plus d'étudiants, donc ça pose de plus en plus de soucis au fur et à mesure du temps. Donc c'était pour faire cette remarque, vu qu'on ne peut pas faire de vote dissocié.

Le Président.- Je préfère rester sur un vote global, mais on comprend votre explication de vote, d'accord ?

Mme Kilani.- Oui, eh bien, de toute façon si c'est un vote global, voilà, mais nous, on restera contre les capacités d'accueil quoi qu'il en soit.

Le Président.- D'accord. Bien, donc y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Des votes contre ? Très bien, je vous remercie.

21 voix pour (unanimité)

Le Président.- Nous pouvons passer au point suivant, projet de l'offre de formation du troisième cycle en vue de l'accréditation 2024-2028, je vais passer la parole à Pascal Neige.

VII - Projet de l'offre de formation du 3^e cycle en vue de l'accréditation 2024-2028

M. Neige.- Merci, Monsieur le président, donc je vais essayer d'être concis et clair à la fois. Il s'agit ici de se prononcer sur la future offre de formation qui concerne le troisième cycle, donc la délivrance du diplôme de doctorat et l'ensemble de l'organisation des études doctorales qui vont avec. Alors pour faire simple, je dirai qu'il n'y a, dans le projet qui vous a été présenté, pas de grandes modifications d'un point de vue de la pratique et d'un point de vue pragmatique pour la conduite des travaux du doctorat, des formations qui sont associées, etc., et qu'il y a une très grande modification qui concerne les établissements qui vont porter, et donc délivrer le diplôme de doctorat. Donc vous avez reçu tous les documents par voie électronique.

Un premier document important est celui qui s'appelle DA03, et vous pouvez y voir la plus grande des modifications, c'est-à-dire la distribution des écoles doctorales par établissement qui vont délivrer le doctorat et donc ce que vous savez, c'est que jusqu'à maintenant c'était la COMUE UBFC qui délivrait le doctorat pour l'ensemble des établissements du site et que dans la future offre que nous prévoyons, chacun des établissements pourra délivrer le diplôme de doctorat. À l'évidence, l'université de Bourgogne a choisi d'adosser les six écoles doctorales telles qu'elles existent aujourd'hui. Nous pourrons donc délivrer le doctorat dans les six écoles doctorales. Sur ce document DA03, vous voyez qu'il y a des établissements qui sont affichés en police de caractère en gras, ça concerne ceux qui vont porter, en fait, l'accréditation mais il s'agit à chaque fois d'accréditation partagée avec nos autres partenaires et vous avez la liste des partenaires pour chacune des écoles doctorales qui est indiquée. Les écoles doctorales se sont mises d'accord, les chefs d'établissement se sont mis d'accord pour avoir un portage partagé, uB pour trois écoles et UFC pour trois écoles, et vous avez donc l'ensemble des partenaires qui sont affichés dans cette colonne « délivrance partagée ». Je dirai que c'est une différence assez essentielle sur qui délivrera le diplôme mais pour autant, la manière dont on conduira les études doctorales dans notre établissement restera assez proche, voire identique à ce qu'on a connu jusqu'à maintenant. Cette manière, elle vous est détaillée dans les autres documents, école doctorale par école doctorale.

Alors, c'est un formatage un peu étrange de demande d'accréditation. En fait, ces documents sont des réponses à l'analyse que vient de faire le Hcéres de ce qu'on a fait pendant le contrat en cours, là, en matière d'écoles doctorales et c'est bien ce qui est attendu. Donc vous avez les réponses de chacune des écoles doctorales. Tout ça transite par le Hcéres, mais en fait, n'est plus analysé maintenant par le Hcéres puisque c'est fait, c'est le Hcéres qui va se charger de transmettre tout ça à la DGSIP qui va faire son analyse et donner les accréditations.

Donc vous pouvez regarder que dans certaines écoles on répond à ce qu'a demandé le Hcéres, en disant qu'il n'y avait pas de modification, ou à un certain moment, y répondre en disant, eh bien oui, on va modifier tel ou tel point pour se conformer à ce que vous demandez. Je dirai que, franchement, sur le plan du fonctionnement, je n'ai pas relevé de grandes différences essentielles sur la conduite

des écoles doctorales, en sachant, je vous l'ai dit, que les chefs d'établissement se sont entendus. Même si le site se structure différemment pour le prochain contrat, les chefs d'établissement se sont entendus pour continuer à avoir des écoles doctorales communes et un collège doctoral qui va s'occuper d'espèce de norme du doctorat sur le site qui serait commun également, donc partagé avec les futurs établissements structurants pour le site.

Voilà ce que je peux vous dire sur ces questions de formation de 3^e cycle.

Le Président.- Est-ce qu'il y a des observations, des questions ? Non ?

Eh bien si vous en êtes d'accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le projet de l'offre de formation du 3^e cycle en vue de l'accréditation 2024-2028.

Y a-t-il des refus de vote ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Très bien, je vous remercie.

19 voix pour (unanimité)

Le Président.- Nous pouvons passer aux points relatifs au pôle Documentation et je vais passer la parole à Émilie Barthet pour une courte présentation synthétique.

VIII - Points relatifs au Pôle Documentation

1. Gratuité du Prêt Entre Bibliothèque (PEB)

Mme Barthet.- Absolument ! Bonsoir à tous, je vais vous garder éveillés, je l'espère. Donc trois points qui en fait font un tout, dans une logique d'ensemble où il s'agit tout simplement de faciliter la vie des usagers, d'alléger les charges de travail inutiles et aussi de tenir compte des réalités budgétaires et donc de prioriser certaines de nos ressources à l'usage de nos publics prioritaires, c'est-à-dire ceux de notre communauté universitaire.

Donc le premier point porte sur la mise en œuvre de la gratuité du prêt entre bibliothèques, service assez populaire, donc, qui consiste à faire venir des documents d'autres bibliothèques universitaires. C'est un service qui, toutefois, est en baisse du fait du déploiement des ressources électroniques et donc, au regard du nombre de demandes qui diminuent avec le temps, du temps que tout cela prend à traiter et de l'impact faible en termes financiers, nous proposons à votre vote, ce qui est aussi une mesure adoptée dans de nombreuses bibliothèques universitaires, la gratuité du PEB demandeur, c'est-à-dire que le service devient gratuit pour les étudiants, les enseignants, les personnels des bibliothèques de notre université et également pour les lecteurs extérieurs. On peut s'arrêter là et passer au vote pour ce point, à moins qu'on vote les trois en même temps ?

Le Président.- Il y a trois votes différents, cette fois-ci.

Donc le premier, la première délibération... Y a-t-il des observations, des questions sur ce premier point ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver la délibération suivante :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la mise en place de la gratuité du prêt entre bibliothèques (PEB) demandeur pour les usagers des bibliothèques universitaires du pôle documentation.

Y a-t-il des refus de vote ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Très bien, je vous remercie.

19 voix pour (unanimité)

2. Liste des exonérations des droits d'inscriptions des lecteurs extérieurs mise à jour

Mme Barthet.- Dans la même logique, nous avons à revoir les tarifs d'inscription des lecteurs extérieurs, et donc c'est l'objet du deuxième point, l'exonération de tarif d'inscription de ces lecteurs extérieurs. Notre université exonère de droits d'inscription en bibliothèque un certain nombre de publics, je donnerai quelques catégories : ceux qui exercent une réciprocité de gratuité avec nous dans des organismes publics, comme certaines universités, celle de Franche-Comté par exemple. Nous exerçons également une gratuité pour les personnes qui sont soumises aux critères sociaux, donc bénéficiaires de minima sociaux. Tous les personnels ou publics avec lesquels nous avons des partenariats ou des liens privilégiés, je citerai par exemple les chercheurs invités ou les membres de ce conseil. Également tous les personnels, donc, du CHU et une série d'autres institutions avec lesquels nous avons des partenariats. Vous avez eu l'ensemble de la liste. Je dois, par rapport à cette liste, indiquer que contrairement à ce qui vous a été envoyé, mais l'information m'a été donnée après l'envoi des documents, c'est que l'IRTES ne bénéficiera plus de la gratuité au sein des bibliothèques puisqu'il n'y a plus de convention avec l'IRTES. Donc, sur la base de la liste qui vous a été communiquée moins l'IRTES, on peut passer au vote la gratuité pour les établissements mentionnés.

Le Président.- Est-ce qu'il y a des observations, des questions ? Non ?

Donc je vous propose d'approuver la délibération suivante :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la liste des exonérations des droits d'inscription des lecteurs extérieurs dans les bibliothèques du pôle documentation de l'université de Bourgogne.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ? Très bien, merci.

19 voix pour (unanimité)

3. Augmentation du tarif d'inscription des lecteurs extérieurs et évolution des modalités d'inscription

Mme Barthet.- Et donc le tout dernier point, qui est en fait dans la logique le dernier document qui conclut, donc, les droits d'inscription pour ceux qui ne sont pas exonérés. On propose donc de les augmenter, pour plusieurs raisons, une augmentation des services, et en particulier de celui que je viens d'indiquer, le PEB, qui maintenant sera offert gratuitement à toute personne inscrite, et puis aussi l'ensemble des ressources documentaires qui sont de plus en plus coûteuses et les investissements immobiliers aussi qui ont été conduits par notre université. Et donc

l'augmentation du tarif pour les lecteurs extérieurs à 50 euros est proposée, ainsi qu'ensuite des propositions d'inscription groupée, la liste de ces institutions, bien sûr, n'est pas définie. Cela dépendra des gens qui souhaitent travailler avec nous et donc là, on propose un tarif préférentiel à 45 euros. Et enfin, pour les entreprises et organismes privés, on propose un tarif de 50 × 5, c'est-à-dire 250 euros pour permettre à cinq personnes de l'entreprise de bénéficier de nos services. Nous avons eu d'ores et déjà des demandes, c'est pourquoi on propose ce type d'inscription qui également se pratique dans d'autres bibliothèques universitaires. Donc voilà, le vote se passe sur ces trois éléments, 50 euros, 45 euros et 250 euros.

Le Président.- Oui, Virginie.

Mme Kilani.- J'avais juste une question. Ça représente beaucoup de personnes, ces personnes extérieures qui ne sont pas exonérées des frais d'inscription ?

Mme Barthet.- Alors ça peut évoluer. Ça a diminué également entre 400 et 200 personnes par an.

Mme Kilani.- D'accord. Parce l'augmentation est quand même assez forte, on n'a pas peur de perdre encore des adhérents ?

Mme Barthet.- Non parce que comme je l'indiquais, là, c'est un public qui n'est pas prioritaire et l'objectif, c'était aussi de faire payer davantage ceux qui le peuvent, donc certains partenaires privés, et finalement le nombre d'exonérés étant très important, on ne va pas faire peser cette augmentation sur un trop grand nombre de personnes.

Le Président.- Bien. S'il n'y a pas d'autre observation ou question, je vous propose d'approuver la délibération suivante :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve l'augmentation du tarif d'inscription des lecteurs extérieurs et l'évolution des modalités d'inscription dans les bibliothèques universitaires.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Très bien, je vous remercie, et merci, Émilie, pour la précision, la concision et la rapidité du propos.

19 voix pour (unanimité)

Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)

IX - Tarifs, subventions et dons - Catalogue des EUD - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Le Président.- Il nous reste des points adoptés sans débat, sauf si vous voulez en débattre, bien entendu et qui concernent les tarifs, subventions et dons,

catalogue des EUD, sorties d'inventaire, conventions et contrats comportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Vous avez reçu les documents, y a-t-il des observations, des questions ? Non ? Donc je vous propose d'approuver la délibération suivante :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les tarifs, subventions et dons, le catalogue des EUD, les sorties d'inventaire, les conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Merci.

19 voix pour (unanimité)

X – Compte rendu des conventions hors subvention

Le Président.- Et enfin, compte rendu des conventions hors subvention. Là, c'est juste une prise d'acte. Donc voici la délibération :

Le conseil d'administration prend acte du compte rendu des contrats et conventions hors subvention.

Voilà, je vous remercie pour votre patience, pour votre pugnacité et, mis à part Luis qui était un peu énervé, et j'aurais eu le même agacement que toi tout à l'heure parce que c'était difficile à supporter. Mais il y a deux choses : un, je pense que le volume général est trop fort, après, on peut baisser le volume mais il y a aussi les vidéoprojecteurs. Je vais demander aux services qu'on arrange ça, parce qu'on ne voit rien, ça ne va pas, ça ne va pas.

Alors, le prochain CA, on le fait en STAPS, parce que ça marche et puis j'espère que d'ici là on aura eu le temps de faire tout ça parce que, franchement, c'est extrêmement pénible de rester cinq heures dans des conditions pareilles. Merci beaucoup, on est à l'heure ! Merci beaucoup à vous toutes et à vous tous, bonne soirée et à bientôt.

- : - : - : - : - : - : -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h

Le Président


Vincent THOMAS